



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# BILAN 2022

**DE LA RÉGION ACADÉMIQUE**

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

*et perspectives 2023*





# AVANT-PROPOS

**A**vec la création de la Région académique en 2016, les politiques éducatives ont intégré une nouvelle échelle de réflexion et d'intervention.

En apportant une plus grande cohérence entre l'organisation des services déconcentrés de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et les nouveaux périmètres régionaux issus de la réforme territoriale de 2015, la Région académique a permis à l'éducation, depuis 2020, d'être davantage reconnue comme l'un des champs de politiques prioritaires par les collectivités territoriales et tous les acteurs de l'État dans les territoires.

***La coopération forte entre les académies de Besançon et de Dijon, et le principe de subsidiarité entre le niveau régional et le niveau académique, permettent une connaissance fine du territoire dans sa diversité et garantissent la pertinence des décisions et des actions.***

La proximité est le préalable indispensable pour mieux orienter et accompagner l'action publique, ancrée dans la réalité des besoins des usagers, sur l'ensemble de ces thématiques, au niveau régional. Pour favoriser cette coopération, le travail de convergence entre les deux académies a été accentué en 2022. La reconnaissance du niveau régional académique ressort également de l'évolution du format des exercices annuels de dialogues avec les ministères. En effet, un dialogue stratégique et de performance unique s'est tenu le 9 novembre 2022, pour les niveaux académiques et régionaux, afin de consolider la réforme territoriale, d'affirmer l'identité régionale académique et d'accompagner l'émergence croissante de politiques régionales académiques. Ce nouveau format renforce également le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et leur cohérence entre elles, à l'échelle du territoire bourguignon-franc-comtois.

En outre, au cours de cette année 2022, l'action des services régionaux a été particulièrement soutenue et reconnue, en attestent notamment les visites officielles, le 27 juin 2022, du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au lycée professionnel Pierre Vernotte de Moirans-en-Montagne, afin notamment de mettre en avant le travail d'excellence réalisé au sein de l'établissement et de l'ensemble de la Région académique dans la filière du bois, en particulier. À la Saline Royale d'Arc-et-Senans, le Territoire numérique éducatif (TNE) du Doubs lui a également été présenté par la Délégation régionale au numérique éducatif.

Par ailleurs, les 3 et 4 octobre 2022, le Secrétaire général pour l'investissement s'est rendu sur le site de l'INRAE en Côte-d'Or, à la Maison de la métallurgie sur le campus de l'université de Bourgogne, à la Maison régionale de l'innovation, ainsi qu'au laboratoire FEMTO-ST de SupMicroTech-ENSMM. Cette visite a notamment été l'occasion pour la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation, ainsi que pour le coordinateur régional des Campus des métiers et des qualifications, de lui présenter le travail réalisé, dans leurs domaines, en Région académique.

Que chaque acteur soit remercié comme il se doit pour l'ensemble du travail réalisé.



**Nathalie Albert-Moretti**

Rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'Académie de Besançon, Chancelière des universités



**Pierre N'Gahane**

Recteur de l'Académie de Dijon

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| Avant-propos                                | 03 |
| Introduction                                | 05 |
| L'engagement des services régionaux en 2022 | 06 |

06

Le Secrétariat général  
de la Région académique  
(SGRA)

12

La Direction régionale  
académique des achats  
(DRAA)

17

La Délégation régionale  
académique à l'éducation  
artistique et culturelle  
(DRAÉAC)

23

La Délégation régionale  
académique à la formation  
professionnelle initiale  
et continue (DRAFPIC)

31

La Coordination régionale  
des Campus des métiers  
et des qualifications  
(CRCMQ)

38

La Délégation régionale  
académique à l'information  
et à l'orientation (DRAIO)

46

La Délégation régionale  
académique aux relations  
européennes, internationales  
et à la coopération (DRARÉIC)

53

La Direction régionale  
de l'immobilier (DRI)

56

La Délégation régionale  
du numérique  
pour l'éducation (DRNE)

62

Le Délégué à la protection  
des données (DPD)

65

La Délégation régionale  
à l'enseignement supérieur,  
à la recherche  
et à l'innovation (DRESRI)

76

La Délégation régionale  
académique à la jeunesse,  
à l'engagement  
et aux sports (DRAJES)

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Services inter-académiques | 81 |
| Annexe 1 (glossaire)       | 87 |
| Annexe 2 (trombinoscope)   | 91 |

# INTRODUCTION

**M**ise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Région académique Bourgogne-Franche-Comté est constituée des académies de Besançon (départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort) et de Dijon (départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne).

Conçue pour piloter des missions stratégiques dans un cadre régional, la Région académique est aujourd'hui l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives, en particulier pour les questions requérant une coordination avec le Conseil régional ou la Préfecture de région dans les domaines suivants :

- ☞ définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
- ☞ formation professionnelle et apprentissage ;
- ☞ enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- ☞ information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
- ☞ service public du numérique éducatif ;
- ☞ utilisation des fonds européens ;
- ☞ contribution aux contrats de plan État-Région ;
- ☞ politique des achats de l'État ;
- ☞ politique immobilière de l'État ;
- ☞ relations européennes, internationales et coopération ;
- ☞ politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports<sup>1</sup>.

La Région académique permet de concilier la nécessité de garantir l'unicité de voix et d'action de l'Éducation nationale dans le domaine éducatif sur le territoire régional, et celle de préserver les éléments de spécificité propres à assurer efficacement un pilotage et une gestion de proximité, répondant aux besoins et aux exigences de la conduite du service public d'éducation.

Faisant suite à la finalisation, en 2021, de la structuration des dix services régionaux (DRAA, DRAIO, DRNE, DRARÉIC, DRAFPIC, DRAÉAC, DRESRI rassemblant la DRES et la DRARI, DRI et DRAJES), auxquels s'ajoutent un coordinateur régional des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) et un délégué à la protection des données (DPD), également rattachés au Secrétariat général de Région académique, un travail sur les outils de pilotage des services a été poursuivi et renforcé au cours de l'année 2022 ; il devrait aboutir en 2023 au travers notamment d'une charte. Ce travail a pour but de favoriser le rendu compte et l'évaluation, dans un format cohérent et homogène, des missions menées par la Région académique et de fluidifier le travail d'interface réunissant les niveaux académiques, inter académiques et régional.

Ce document revient sur la troisième année de déploiement des services régionaux, depuis leur entrée en activité en janvier 2020, et présente un bilan de leur action ainsi que leurs perspectives pour 2023.

<sup>1</sup> Article R. 222-24-2 du Code l'Éducation

# LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Le Secrétariat général de la Région académique est composé de quatre personnes, dont le secrétaire général et son adjointe.

Le Secrétaire général de Région académique est chargé, sous l'autorité de la Rectrice de Région académique, de l'administration de la Région académique. À ce titre, il assure le pilotage des services régionaux.

Il travaille également en étroite collaboration avec le Recteur de l'académie de Dijon et est en lien avec les secrétaires générales des académies pour les aspects relatifs au pilotage stratégique et financier de la Région académique, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines des services régionaux.

## Un travail de coordination dans le cadre des dialogues stratégiques et de performance

En lien étroit avec les secrétariats généraux des Académies de Besançon et de Dijon, il s'est agi de consolider au niveau régional les dossiers de préparation en vue des différents temps identifiés pour les dialogues du 9 novembre 2022 à Paris. L'articulation avec le bilan des missions académiques lors de ces dialogues a constitué un point clé lors de cette phase préparatoire.

En complément de la feuille de route régionale élaborée en 2020 et de la mise à jour de ses différentes fiches actions, **trois axes communs aux niveaux régional et académiques avaient été identifiés par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Sports et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue d'une matinée d'échanges communs :**

- 📁 l'élévation du niveau de compétence et l'ambition des élèves et des étudiants ;
- 📁 l'égalité des chances pour tous les jeunes ;
- 📁 le bien-être des jeunes.

Cette matinée a constitué un temps de dialogue particulièrement fourni entre la Région académique, les Académies de Besançon et de Dijon, d'une part, et d'autre part, le Secrétariat général des ministères, une représentation de l'inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, ainsi que de l'ensemble des directions générales des trois ministères.

## La mise en œuvre d'un plan de formation managérial avec le soutien de la PFRH

La création de la Région académique a bouleversé les repères de l'ensemble des acteurs internes et a amené les chefs de services régionaux à s'inscrire dans une conduite du changement, avec un besoin d'être nourris et accompagnés dans leur capacité d'innovation et de transformation des pratiques. Grâce à son soutien financier, la Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) de Bourgogne-Franche-Comté a permis un accompagnement fondé sur la transversalité et la diversité des dispositifs de formation possibles, en s'appuyant sur des démarches déjà éprouvées sur le terrain. **Ce plan de formation, adressé aux 23 chefs de services régionaux et à leurs adjoints, s'est déployé de juin 2022 à janvier 2023 en onze ateliers organisés autour des quatre axes suivants :**

- 📁 renforcer la capacité d'innovation et de conduite du changement des chefs de service régionaux ;
- 📁 accompagner les chefs de services dans une diversification et une modernisation de la fonction RH ;

- ☞ s'inscrire dans l'environnement institutionnel par des échanges de bonnes pratiques ;
- ☞ valoriser les acquis de cette expérience pour les chefs de services.

À l'issue de la mise en œuvre de ce plan, le comité des services régionaux du 13 janvier 2023 a été consacré à un temps de bilan avec l'ensemble des responsables de service de la Région académique. Leurs retours ont été très positifs, tant sur les moments de travail collectif, de cohésion, que de découverte et/ou d'approfondissement de certaines techniques et d'outils de management. Par ailleurs, l'appropriation des outils est réelle car ils ont déjà pu faire l'objet de réutilisation par les responsables de services (« gamification » pour une formation proposée à des inspecteurs et chefs d'établissement, recours à des « brises-glaces » en début de réunion, mise en place d'un « hackaton » pour une formation des référents aux usages numériques, recours à l'un des intervenants pour la préparation et l'animation d'un séminaire de service régional avec une approche ludique et d'intelligence collective).

### Un engagement soutenu dans une dynamique d'innovation interministérielle

Le SGRA est activement impliqué dans les instances interministérielles et contribue aux projets ayant une pertinence pour les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). La secrétaire générale adjointe de Région académique a contribué aux groupes de travail sur l'innovation, en lien également avec le Conseil régional, pour identifier des pistes afin de mieux travailler sur les complémentarités des institutions en réfléchissant depuis le prisme de l'utilisateur. Elle a également contribué, avec la chargée de mission, à des groupes de travail sur l'attractivité et les politiques de recrutement, en lien avec les deux Académies, autorités de gestion. Ce partenariat permet un enrichissement mutuel, indispensable à la recherche de qualité du service public rendu et l'accompagnement au changement que les administrations se doivent de proposer.

### Un soutien à l'enseignement supérieur

Égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)



Le Rectorat de région se mobilise particulièrement sur le sujet de la lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) en Région académique Bourgogne-Franche-Comté.

Outre le suivi et l'accompagnement des établissements sur les dispositifs mis en place à leur niveau, la Rectrice de Région académique a organisé, le 10 juin 2022, un séminaire à ce sujet, réunissant des délégations de l'ensemble des établissements, des organismes de recherche concernés et du Crous,

la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'une représentante de la délégation à la modernisation de l'action publique du Conseil régional. Ont notamment été invités à intervenir au cours de ce séminaire Cristelle Gillard et Patrick Allal, inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) référents sur les VSS, Fabienne Bourdais, IGÉSR également et alors déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport et Thierry Pocquet du Haut-Jussé, procureur général près la cour d'appel de Dijon. L'objectif de ce séminaire était de répondre de façon concrète et pratique aux questions, nombreuses, des établissements sur un sujet sensible qui peut venir heurter de plein fouet le bien-être de certains étudiants. Ce séminaire a, notamment, mis en avant la nécessité de mieux articuler les procédures disciplinaires et pénales, en favorisant le dialogue entre les établissements et les tribunaux judiciaires compétents.

## **SIGNATURE LE 14 DÉCEMBRE 2022 D'UNE CONVENTION AVEC LES PROCUREURS DE LA RÉPUBLIQUE**



C'est pour cette raison que **le Rectorat de Région académique a initié un travail de conventionnement avec les parquets des tribunaux judiciaires** compétents sur l'ensemble des sites d'enseignement supérieur de la Région académique, à savoir : Dijon, Besançon, Belfort, Montbéliard, Lons-le-Saunier, Vesoul, Sens, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Nevers. En effet, les sites d'implantation de ces établissements étant largement présents sur l'ensemble du territoire bourguignon-franc-comtois, il importait pour la Région académique de **mettre en œuvre une coordination de la démarche afin de garantir la mise en place d'un protocole unique en son sein**, gage d'une traduction cohérente et homogène de la politique nationale déployée en la matière par le MESR.

Ce conventionnement a ainsi pour objectif de renforcer les liens de coopération entre le Rectorat de région et les parquets et, en particulier, de **permettre une meilleure coordination entre les procédures pénale et disciplinaire dans le cadre de situations de VSS identifiées au sein des établissements** d'ESR ou du Crous BFC entrant dans le ressort géographique des parquets des tribunaux judiciaires concernés. Par l'intermédiaire du Rectorat de région, les établissements, ainsi que le Crous BFC, seront ainsi engagés, dans cette démarche commune, via ces conventions. À travers ce conventionnement, plusieurs axes de coopération sont prévus et notamment la prévention des conduites à risque, la prise en compte efficiente des faits de nature sexiste et sexuelle par les établissements et leur signalement à l'autorité judiciaire. Une fiche type de signalement a été mise au point à cet effet. En outre, afin de faciliter les échanges entre les établissements et les parquets et fluidifier la procédure de signalement, un référent « enseignement supérieur » est désigné au sein de chaque parquet et un référent « parquet » est désigné au sein de chaque établissement.

**Le travail de conventionnement a d'ores-et-déjà abouti à la signature de deux protocoles avec les procureurs de la République de Besançon et de Dijon, le 14 décembre 2022.** Cela a constitué la première étape dans le cadre de la démarche de conventionnement que s'est fixée la Région académique, afin que l'ensemble du territoire bénéficie d'une procédure facilitant les relations entre les tribunaux judiciaires et les établissements concernés dans le traitement des situations de VSS. **Ce travail est également en cours avec l'ensemble des neuf autres procureurs identifiés et compétents sur le territoire de la Région académique ; il devrait aboutir d'ici le printemps 2023.** Ainsi, une convention unique est proposée aux procureurs de la République de Belfort et de Montbéliard, et il en est de même pour les procureurs de Sens et d'Auxerre, d'une part, et de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, d'autre part. Des conventions propres ont également été préparées et soumises aux procureurs de Lons-le-Saunier, Vesoul et Nevers.

En parallèle de la signature de ces protocoles, des temps de sensibilisation sont envisagés avec les procureurs de la République volontaires et/ou leurs équipes, afin de les faire intervenir auprès des étudiants dès la prochaine rentrée universitaire.

#### **Accompagner la réussite des étudiants**

L'animation et le suivi de la vie étudiante en Région académique Bourgogne-Franche-Comté sont assurés à différentes échelles, que ce soit au niveau du Rectorat de Région académique, du Crous BFC, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, individuellement et collectivement, ou encore des collectivités territoriales, **tous engagés afin de garantir aux étudiants du territoire les meilleures conditions d'études et de réussite.** L'articulation entre ces différentes échelles est primordiale pour assurer une cohérence d'ensemble en la matière.

C'est en ce sens que **le schéma territorial de la vie étudiante (STVE) intervient pour structurer au niveau du territoire bourguignon-franc-comtois, en lien avec le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) du Conseil régional et les schémas locaux en la matière,** une stratégie et un plan d'actions dont les établissements peuvent s'emparer afin de déployer des projets dans le cadre de leurs propres schémas Directeurs de la vie étudiante et de répondre ainsi au plus près des besoins et des réalités de leurs étudiants.

S'inscrivant dans la dynamique impulsée par le MESR relative à une coordination territoriale concourant à l'amélioration des conditions de vie et d'études, par la circulaire du 3 novembre 2022, la conférence territoriale de la vie étudiante en Région académique Bourgogne-Franche-Comté constitue un temps fort de l'animation de la vie étudiante et des dialogues territoriaux en région. Sa dernière édition a été organisée, à l'initiative de la Région académique, le 30 janvier 2023, avec pour objectif de réunir les représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des étudiants, des élus dans les instances des établissements concernés, du Crous BFC, du Conseil régional, des conseils départementaux, des communautés de communes accueillant les sites d'implantation des établissements concernés, de la DRAAF, de la DREETS, de l'ARS, des communautés professionnelles territoriales de santé, des centres hospitaliers universitaires de Besançon et de Dijon, des caisses primaires d'assurance maladie et des caisses d'allocations familiales du territoire.

## Le prochain schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029

**87 000 étudiants interrogés**

**11 500 réponses** (dont 9 500 exploitables)

**11 thèmes**

**20 entretiens**

**5 rencontres vers le futur, pour imaginer la vie étudiante de demain**

(entre le 16 mars 2023 et le 4 avril 2023)

La Région académique, ainsi que le Conseil régional, sont impliqués dans la construction et la mise en œuvre du prochain schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 impulsé par UBFC et le Crous BFC. Il associe l'ensemble des établissements régionaux d'enseignement supérieur et de recherche et leurs représentants étudiants, à travers la participation aux différents groupes de travail et de pilotage dédiés. La construction du prochain STVE est, en effet, l'occasion de prendre en compte les besoins et les attentes des étudiants de la Région académique, y compris sur les sites distants ou au sein des lycées proposant des formations postbac, soit une population d'environ 87 000 étudiants. À l'automne, sur la base d'une démarche de concertation étudiante régionale d'envergure, le premier dispositif s'est adressé aux 87 000 étudiants de la région lors d'une grande enquête en ligne à laquelle 11 500 étudiants de la Région académique ont répondu. De cette participation, 9 500 réponses ont pu être exploitées pour l'analyse des données. Élaborée avec des groupes de travail associant des étudiants de toute la Bourgogne-Franche-Comté, cette enquête a permis aux étudiants de partager leur avis sur onze thèmes qui les concernent au quotidien : logement, emploi et ressources, activités culturelles, pratiques physiques et sportives, restauration, engagement associatif, mobilité, santé et bien-être, ville d'études, vie de campus et accès à l'information. Relayée par courriel, elle s'est intéressée à leurs conditions et habitudes de vie durant leurs études en Bourgogne-Franche-Comté, ceci pour avoir une photographie des pratiques et attentes des étudiants.

La prise en compte de la parole des usagers est l'une des conditions essentielles de la pertinence et de l'efficacité du futur schéma, mais l'ensemble des acteurs et des partenaires, intervenant en matière de vie étudiante sur le territoire, ont également été associés à la démarche sous forme d'entretiens semi directifs. Au total, une vingtaine d'entretiens ont été menés entre le dernier trimestre 2022 et début 2023, permettant notamment la prise en compte de la voix des collectivités territoriales, des établissements et des associations étudiantes des principaux bassins de vie au sein du territoire de la Région académique.

Dans la continuité de cette enquête et de son analyse, les étudiants ont été invités à se réunir lors de journées dédiées entre le 16 mars et le 4 avril 2023. Au nombre de cinq, dans une dimension de maillage territorial et d'écoute de tous les étudiants de la région, ces journées « Rencontres vers le futur, imaginer la vie étudiante de demain » ont été organisées sur les

différents bassins étudiants de la région (Besançon, Dijon, Le Creusot, Montbéliard et Nevers). Elles se sont préparées avec les étudiants et l'ensemble des acteurs de la vie étudiante de chaque territoire selon des axes issus de l'enquête. Dans une véritable continuité de concertation et d'écoute, chacune des journées a eu pour but de rassembler les étudiants des sites universitaires de la région afin de nourrir les sujets saillants et de consolider le travail d'élaboration du prochain schéma territorial de la vie étudiante et de son plan d'actions.

En complément de ces dialogues, des échanges privilégiés sont organisés régulièrement (janvier 2022, février 2022, juin 2022, octobre 2022, novembre 2022 et février 2023) entre le Rectorat de Région académique et les principaux représentants des étudiants de la Région académique BFC afin d'aborder les sujets afférant à la qualité de la vie étudiante et de prendre en compte l'avis des principaux concernés pour nourrir la réflexion et le dialogue avec les partenaires (établissements d'ESR, Crous, Conseil régional, collectivités territoriales).

### Une implication renforcée pour la montée en charge de pass Culture

La secrétaire générale adjointe représente la Rectrice de Région académique lors de la réunion mensuelle de la commission de validation des offres de la part collective du pass Culture. Le secrétariat de Région académique et la Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAÉAC) travaillent, en contact étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), au développement de candidatures pertinentes de manière à ce que le volet collectif du dispositif réponde aux besoins du territoire en matière d'éducation artistique et culturelle.

### L'accompagnement des services régionaux en matière de ressources humaines

Le SGRA reste l'interface privilégiée d'échanges avec les directions Ressources humaines des deux Académies pour identifier les sujets sur lesquels une convergence serait bénéfique aux services régionaux, inter académiques et académiques. Le travail est qualitatif avec les Directeurs des ressources humaines des deux Académies, qui inscrivent ces sujets dans les questions qu'ils traitent conjointement.

### Un travail amorcé sur les instances régionales de dialogue social

La réforme des instances de dialogue social, issue du décret modifié n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État et de l'arrêté du 28 avril 2022<sup>2</sup>, prévoit la création d'un comité social d'administration spécial de Région académique. La secrétaire générale adjointe de Région académique est particulièrement en charge de la référence relative au dialogue social de manière à structurer et animer cette nouvelle instance, et à lui conférer une légitimité propre sur les questions d'orientation et de stratégies régionales, en complémentarité des instances académiques de dialogue social.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

[ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

<sup>2</sup> Arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# LA DIRECTION RÉGIONALE ACADÉMIQUE DES ACHATS (DRAA)

La DRAA s'attache à améliorer le processus achats en évitant la dispersion des actes d'achats et en recherchant de nouvelles pistes de mutualisation. Elle apporte son expertise aux services prescripteurs en matière de formation et d'appui à la définition du besoin, de sourcing, de conseil juridique et de mise à disposition d'outils.

Elle vise à créer et animer un réseau des acteurs de l'achat au sein de la Région académique.

**La stratégie de l'achat développée par la DRAA vise à répondre aux objectifs de performance portés par le MENJ :** performance économique, achats auprès des PME, achats innovants, achats avec des dispositions sociales et environnementales. La DRAA inscrit également ses actions dans le Plan national pour des achats durables (PNAD), véritable feuille de route nationale ayant pour vocation de fixer des objectifs en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable.

## Labellisation « relations fournisseurs et achats responsables »

La DRAA est l'une des deux directions régionales des achats à avoir été auditées dans le cadre de la demande de labellisation « relations fournisseurs et achats responsables » de la mission ministérielle des achats. La labellisation a été obtenue le 15 février 2022. La démarche d'achats socialement responsables mise en place par la DRAA au sein de la Région académique a été reconnue lors de cet audit, notamment avec la mise en place, lorsque cela est opportun, d'une clause sociale de formation dans chacun des marchés portés par la DRAA.



## Favoriser la démarche d'achat auprès des secteurs adaptés au sein de la Région académique

Fin 2021 et début 2022, la DRAA a rencontré les services prescripteurs sur le territoire de la Région académique afin d'échanger quant à leurs besoins et les sensibiliser au recours à des marchés auprès d'entreprises adaptées ou d'Établissements et de services d'aide par le travail (ESAT) pour des besoins locaux de faible montant. Une communication en ce sens a été faite lors du comité régional des achats du 31 mai 2022.

La DRAA participe également à des rencontres organisées sur le territoire de la Région académique afin de connaître les secteurs, les services proposés par ces entreprises et de faire connaître l'organisation de la Région académique en matière d'achats pour mettre en place un réseau de fournisseurs. La DRAA a participé au dernier salon professionnel Handi Market Bourgogne-Franche-Comté en avril 2022 (les rencontres de 2020 et 2021 ayant été annulées en raison de la crise sanitaire). Cette participation a permis de rencontrer une trentaine d'ESAT et d'entreprises adaptées du territoire. Cela a donné lieu à l'élaboration, toujours en cours, d'un marché pour les personnels en situation de handicap. La DRAA a également pu y identifier plusieurs segments d'achat, tels que des sociétés proposant des prestations de recyclage et des services de communication (goodies, kakemono).

## Mutualiser les besoins au sein de la Région académique

Le travail en binôme acheteur/prescripteur permet de mettre en place de nouveaux marchés en Région académique répondant aux besoins des différentes entités. La DRAA a accompagné plusieurs services dans leur démarche d'achat : la direction des systèmes informatiques inter académique pour la mise en place d'un marché concernant les liaisons internet sur le territoire de la Région académique, les Divisions des examens et concours académiques dans le cadre de la préparation et de la passation du marché de fourniture et de livraison de produits de papeterie pour les examens et concours, les inspecteurs territoriaux en charge du projet de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat – génération 2024, les services médicaux pour les cahiers de santé des élèves et les CIO dans le cadre du renouvellement de leurs abonnements spécifiques.

La DRAA a également été fortement mobilisée dans le cadre du déploiement des marchés restauration/hébergement du SNU, en collaboration avec l'équipe de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Les sessions prévues en 2022 ont eu un fort impact sur l'activité du service. En effet, trois sessions ont été organisées : l'une en février et les deux autres en juin et juillet 2022. Les procédures alloties (trois lots pour février et seize lots pour les sessions de juin et juillet) ont nécessité une préparation et une passation dans des délais contraints.

### Poursuivre l'animation et la professionnalisation du réseau des acteurs de l'achat

Les rencontres avec les différents services prescripteurs de l'ensemble de la Région académique ont permis de faire connaître la nouvelle organisation de la DRAA et d'échanger sur les problématiques des services. Ces rencontres ont été très positives de part et d'autre. Certaines DSDEN ont sollicité la DRAA pour les accompagner sur des projets ; par exemple, la DSDEN 71 dans le déploiement de bornes pour la recharge des véhicules électriques, ou encore la DSDEN 89 dans la gestion de ses contrats dans le cadre de ses deux déménagements, en collaboration avec la Direction régionale de l'immobilier (DRI).

Le rôle de la DRAA consiste également à accompagner les acteurs de l'achat dans leur souhait de professionnalisation. La référente académique de l'Académie de Dijon a ainsi pu bénéficier d'un cursus de formation certifiant, labellisé par la direction des achats de l'état « gestionnaire financier des marchés publics », pour lequel elle a obtenu la certification.

## Sensibiliser à l'achat public



Le développement de la formation « sensibilisation à l'achat public » a été accentué en 2022 en figurant, pour la première fois, dans les plans académiques des deux Académies de la Région académique. En effet, en 2020 et 2021, cette formation n'était accessible qu'aux collègues de l'Académie de Dijon. Cette formation a été proposée en deux sessions distinctes (7 et 13 juin 2022), l'une ouverte aux personnels des Rectorats et des DSDEN, et l'autre à destination des collègues des Établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

## 65 inscriptions effectuées pour ces deux sessions. 2 sessions de formation

(l'une pour les personnels des Rectorats et les DSDEN et la seconde pour les collègues des EPLE).

La DRAA a également mis à disposition de l'ensemble des services un certain nombre de documents relatifs aux achats : des guides (procédures d'achats, bonnes pratiques) et des documents types (marché simplifiés, fiche d'expression de besoins). La DRAA a développé l'expertise et le conseil à la fois pour les services déconcentrés, mais également pour les gestionnaires des EPLE. Les formations de sensibilisation à l'achat public ont fortement contribué à faire connaître l'expertise de la DRAA auprès des services concernés. En outre, une première mouture de la charte d'achats de la Région académique est en cours de préparation et sera finalisée pour transmission aux services début 2023.

### Valoriser les actions

La valorisation passe par l'organisation de temps forts de l'achat en associant tous les acteurs de la chaîne de l'achat. Le premier comité annuel des achats de la Région académique a ainsi eu lieu le 31 mai 2022 en présence notamment de la Rectrice de la Région académique, du recteur de l'Académie de Dijon, du SGRA et de la SGRA adjointe, de la SGA de l'Académie de Dijon, des SG des DSDEN, de l'adjointe au responsable ministériel des achats et des chefs de services régionaux et académiques. Il s'agissait, avant tout, de faire connaître les actions concrètes de la DRAA et d'attirer l'attention des services sur des points d'actualité spécifiques, à savoir l'impact de la crise économique mondiale sur un certain nombre de marchés : pénurie de matière première entraînant des retards de livraison (véhicules, composants électroniques) et hausse des prix (gaz, papier). Un focus particulier a été fait sur la valorisation des actions dans le cadre de la démarche environnementale et sociale. Un deuxième comité régional des achats sera organisé en juin 2023.

# PERSPECTIVES 2023

## Mettre en œuvre les marchés du Service national universel (SNU)



En 2023, la DRAA sera à nouveau fortement mobilisée, aux côtés de la DRAJES, pour le montage et le suivi des marchés du SNU.

Pour la Région académique, trois sessions sont organisées au cours de l'année 2023 : en avril, juin et juillet. Un nouveau type de procédure ajoute de la complexité dans le montage de ces accords-cadres. En effet, la DRAA a lancé deux types de marchés : l'un, comme l'an passé, concernant des prestations d'hébergement et de restauration et l'autre proposant une gestion complète de l'accueil et de l'organisation du séjour.

## Organiser le déploiement du nouveau marché de solutions d'impression

Le marché actuel – SOLIMP 3 – concernant les solutions d'impression arrivera à son terme le 24 juin 2023. Un nouveau marché interministériel – SOLIMP 4 – prendra le relais. Afin d'organiser la bascule, un état des lieux du parc de copieurs de l'ensemble de la Région académique va être préparé par la DRAA. La collecte de ces informations permettra de dimensionner le marché relatif à l'achat de nouveaux copieurs au plus près du besoin des services.



## Poursuivre la mise en place de procédures d'achats au niveau de la Région académique

Deux projets majeurs vont mobiliser la DRAA en 2023 :

-  **le premier concerne le marché relatif au mobilier et aux prestations associées pour les personnels en situation de handicap.** Il sera finalisé d'ici la fin 2023. La DRAA a constitué un groupe projet constitué des correspondantes académiques pour le handicap, des référentes académiques pour les achats et de représentants des services financiers. Les premières actions de sourcing ont été initiées auprès des entreprises pouvant répondre au besoin ;
-  **le second est lié au secteur de la formation :** la DRAA a rencontré les deux Directeurs des Écoles académiques de la formation continue (EAFC) afin d'identifier conjointement les types de formations (communes aux deux Académies) pour lesquelles la DRAA pourrait mettre en place une procédure d'achats au niveau de la Région académique. Un premier travail de recueil des besoins est en cours et ce projet aboutira courant 2023.

## Favoriser l'achat public socialement et écologiquement responsable

La DRAA souhaite davantage sensibiliser les services au recours à l'achat inclusif (marchés auprès d'entreprises adaptées ou aux ESAT).

Dans cette perspective, la DRAA participe à un groupe de travail ministériel « achats inclusifs ».

Ce travail collaboratif permettra à la DRAA de proposer des actions plus concrètes à déployer au sein de la Région académique.



Concernant l'aspect écologiquement responsable, au-delà des clauses environnementales que la DRAA inclut systématiquement dans tous les marchés passés, le service a également souhaité développer le recyclage des Déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE). La DRAA a ouvert un compte auprès d'un éco organisme agréé par l'État, Écologic, afin de proposer, à l'ensemble des services de la Région académique, la collecte de tels déchets.

À ce jour, la DRAA a sollicité la DSI-IA, les services logistiques académiques, ainsi que les services médicaux des Rectorats. Il est important de pouvoir centraliser ces DEEE dans des points de collecte communs (Rectorats et DSDEN par exemple), dans la mesure où la collecte est gratuite à partir de 250 kg de déchets.

Dans le cadre du plan de sobriété, une formation à l'éco-conduite, dont le coût est pris en charge par le service de l'action administrative et des moyens du MENJ, est organisée par la DRAA sur le territoire de la Région académique. Une journée a été organisée en janvier 2023 en direction des chauffeurs des Recteurs et des Inspecteurs d'Académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN).

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

[ce.draa@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.draa@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

# LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (DRAÉAC)

La DRAÉAC est structurée autour de trois principes afin de parvenir à l'objectif national de 100 % d'élèves concernés par l'Éducation artistique et culturelle (EAC) :

- ☞ profiter du meilleur des deux expériences académiques pour consolider la mise en place d'un service régional unique offrant davantage aux élèves de la Région académique ;
- ☞ harmoniser le fonctionnement de l'EAC tout en développant un lien de proximité fort avec les écoles, les établissements scolaires et les partenaires (DRAC, collectivités et structures culturelles) ;
- ☞ permettre aux élèves de chaque territoire, même les plus éloignés de la culture, de bénéficier de projets et d'actions en matière d'EAC.

L'ensemble des missions de la DRAÉAC sont régionales et déclinées à l'échelle départementale.

La DRAÉAC anime un réseau remarquable d'environ 140 professeurs missionnés et entretient des liens réguliers avec les collectivités territoriales (conseil régional, conseils départementaux), ainsi que les services déconcentrés de l'État (DRAC) mobilisés pour le déploiement de l'EAC. Dispositifs et appels à projets partagés sont l'occasion d'un travail conjoint tout au long de l'année. Outre leur rayonnement au sein des établissements impliqués, ces dispositifs et appels à projets sont également valorisés sur le site internet régional, comme dans le cadre d'expositions au sein du Rectorat de Région académique.

## La mise en œuvre des propositions présentées lors du Comité régional de l'EAC (CREAC)

Ces propositions issues de la première réunion du CREAC, installé en octobre 2021, concernent :

- ☞ l'installation de Comités départementaux de l'EAC (CDEAC) à l'initiative des Préfets, présidents de conseils départementaux et IA-DASEN. Le CDEAC du Doubs s'est ainsi réuni le 25 novembre 2022 et s'est entendu sur les axes de réflexion suivants :
  - ☞ former les référents culture et les enseignants, avec des liens inter-degrés et inter-catégoriels (avec la DRAC notamment) ;
  - ☞ aider au développement du recensement d'actions d'EAC dans les établissements scolaires ;
  - ☞ désigner les territoires spécifiques à accompagner et à dynamiser plus particulièrement.
- ☞ En 2022, quatre journées départementales dédiées à l'EAC (le 29 mars dans la Nièvre, le 5 avril en Côte-d'Or, le 7 avril dans le Doubs et le 2 mai en Haute-Saône) ont réuni plus de 470 personnes. Cette initiative, portée conjointement par la DRAÉAC, la DRAC et les DSDEN concernées, a permis de faire se rencontrer professeurs référents culture, chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers pédagogiques, principaux partenaires

artistiques et représentants des collectivités. Elle sera répliquée chaque année pour faciliter la rencontre et l'échange entre tous les acteurs de l'EAC au sein des territoires.

La deuxième réunion du CREAC, le 30 novembre 2022, a notamment permis de faire le bilan de ces différentes actions amorcées depuis la signature, en juin 2021, de la convention mettant en lien la Région académique, la DRAC et la DRAAF sur la généralisation de l'EAC en Bourgogne-Franche-Comté. De nouvelles priorités d'intervention ont également été définies. Il s'agit de :

-  poursuivre l'installation des comités départementaux de l'EAC ;
-  développer la contractualisation afin d'articuler les engagements des partenaires et fixer les orientations partagées en matière d'EAC ;
-  mettre en place une plateforme collaborative permettant au réseau d'EAC régional de mieux se connaître, de pouvoir échanger des informations et valoriser ses actions ;
-  proposer des formations inter-degrés et inter-catégorielles, notamment un parcours de formation sur la méthodologie de l'EAC.

### La labellisation 100 % EAC

Ce label répond à la priorité gouvernementale de généralisation de l'EAC. Il a vocation à distinguer les collectivités (villes, métropoles, communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines) portant un projet ayant pour objectif une éducation artistique et culturelle pour 100 % des jeunes de leur territoire, de la petite enfance à l'université, en application de la Charte pour l'EAC. Ce label, décerné pour cinq ans renouvelables, est une reconnaissance attribuée à des fins de valorisation et n'engage aucun financement complémentaire direct de l'État. La dynamique nationale suscitée par cette labellisation est essentielle pour soutenir l'engagement des collectivités, qui jouent dans cette politique publique un rôle fondamental.

Le 4 juillet 2022, ce label a été conjointement attribué par le Préfet de région et la Rectrice de Région académique, à trois collectivités : Besançon, Chenôve et Dijon.

### L'accompagnement de la réussite de la part collective de pass Culture en Région académique

L'objectif est de permettre aux établissements de profiter de leurs crédits (3,6 M€ disponibles) pour coconstruire et financer une multitude de projets d'EAC de qualité respectant les trois piliers de l'EAC (l'acquisition de connaissances artistiques et culturelles, la pratique artistique et scientifique, et la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels). Aussi, la DRAÉAC poursuit son accompagnement auprès des professeurs, référents pour la culture, en :

-  mettant en place des webinaires dans le cadre de ses rendez-vous EAC ;
-  participant aux échanges, impulsés par la DRAC, à destination des structures culturelles ;
-  conseillant les chefs d'établissements, référents pour la culture et partenaires culturels qui contactent désormais quotidiennement l'ensemble de l'équipe DRAÉAC.

Une commission constituée de la Région académique (DRAÉAC et SGRA) et de la DRAC se réunit tous les deux mois afin d'examiner les demandes de partenaires désireux de proposer des offres collectives sur pass Culture. La première réunion de cette commission de validation a eu lieu le 21 octobre 2022 et a permis de valider 59 offres.

Cet accompagnement porte ses fruits, puisqu'entre septembre et décembre 2022, il y a eu 2,5 fois plus de crédits utilisés que sur les huit mois précédents. Au 31 décembre 2022, plus d'un élève de 4<sup>e</sup> à la terminale sur quatre a bénéficié d'un financement avec pass Culture et près des deux tiers des établissements ont utilisé leur part collective de pass Culture pour financer au moins une action.

En parallèle, la délégation est également intervenue dans le cadre du séminaire inter académique du Conseil académique de la vie lycéenne dédié à la formation des élus. Cette intervention avait pour objectif de les sensibiliser à la dimension culturelle et artistique que pouvait prendre leur mission, mais également aux parts individuelle et collective de pass Culture.

### **Le recensement des projets et actions d'EAC grâce à la plateforme numérique nationale ADAGE**

Cette plateforme donne une visibilité à l'ensemble des actions et projets menés par les écoles et établissements. En 2021-2022, 14 % des établissements du 1<sup>er</sup> degré et 75 % du 2<sup>nd</sup> degré ont recensé au moins une action sur ADAGE, concernant 140 000 élèves de la Région académique (110 000 élèves recensés en 2020-2021). Chaque enseignant peut rechercher des projets dans la base de données de la plateforme numérique en sélectionnant différents critères (domaines artistiques, dispositifs, partenaires, etc.) et prendre connaissance des projets sélectionnés.

### **Des projets d'EAC innovants**

Les projets d'EAC convoquent souvent plusieurs domaines artistiques et invitent les élèves à se saisir de l'actualité culturelle et scientifique. Ainsi, une classe du lycée professionnel Montciel de Lons-le-Saunier (39) a mené un projet intitulé « À la découverte de Louis Pasteur ».

En lien avec le contexte sanitaire et le bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur en 2022, ce projet, dont l'un des objectifs était la valorisation du baccalauréat professionnel « Accompagnement soins et services à la personne », a permis, entre autres, la réalisation d'un Escape Game visant une meilleure connaissance de Pasteur et de ses découvertes.

De même, le projet « Minestory à l'Hôtel-Dieu des Hospices de Beaune » porté par l'école élémentaire Henri Challand de Nuits-Saint-Georges (21) a permis de sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité et à l'architecture de manière innovante. En effet, en lien avec l'Hôtel-Dieu et la Délégation régionale au numérique éducatif (DRNE), le projet Minestory a favorisé une découverte in situ et a également donné la possibilité aux élèves d'être acteurs de leur savoir en créant des ressources numériques et en devenant médiateurs de leurs découvertes.



**Projet pluriannuel  
« À la découverte  
de Louis Pasteur »**  
du lycée professionnel Montciel  
de Lons-le-Saunier



**Projet Minestory  
(27 juin 2022)**  
Les élèves présentent  
leurs réalisations

## La participation de la DRAÉAC aux Écoles académiques de la formation continue (EAFC)

Cette participation, dans chaque Académie, contribue à organiser et à harmoniser, à l'échelle régionale, les nouveaux principes et les besoins de formations liés à l'EAC. À l'initiative de la DRAÉAC, une présentation relative à la construction du parcours de formation a été proposée le 9 mars 2022 lors du webinaire de lancement de l'EAFC de Besançon.

### Trois parcours ont été expérimentés en 2022 :

- 📁 transmettre le cinéma de la salle obscure à la salle de classe ;
- 📁 le corps, l'espace, la voix au cœur d'une démarche d'EAC ;
- 📁 le paysage : pour une approche sensible et pluridisciplinaire.

Environ 450 professeurs ont ainsi émis le souhait de participer à l'un des modules développés dans ces parcours. Le module sur la mise en voix convoquant trois approches de la lecture (la lecture chorale, la lecture chorégraphiée et la lecture mise en scène), ou celui sur une approche pluridisciplinaire du patrimoine naturel et culturel des collines de Besançon, ont par exemple été particulièrement plébiscités.

Une réflexion est en cours pour proposer ce type de parcours au sein de l'EAFC de Dijon.

## La mise en place de la première rencontre inter-académique des partenaires et des enseignants en Cinéma et audiovisuel (CAV)

Le 13 octobre 2022 s'est tenue au lycée Louis Pasteur de Besançon la première rencontre inter académique des partenaires et des enseignants en cinéma et audiovisuel de la Région académique. Cette rencontre initiée par la DRAC, les IA-IPR en charge du dossier CAV et la DRAÉAC, en partenariat avec les EAFC, avait pour objectif principal de réfléchir aux dynamiques à impulser pour faire rayonner les enseignements partenariaux de CAV en Région académique. Outre une cartographie précise des enseignements et options, cette rencontre a favorisé les échanges entre professeurs et partenaires culturels. Elle a pu

mettre en avant la qualité du travail commun effectué en matière de formation et d'organisation d'examens notamment (certification complémentaire, baccalauréat, etc.).

### Un accompagnement renouvelé des étudiants des INSPÉ

Cet accompagnement, notamment proposé à Besançon, a donné lieu à la mise en place, en collaboration avec la DRAC, de trois jours de formation (25 novembre, 2 décembre 2022 et mai 2023) destinés à l'ensemble des étudiants de M1, soit 450 étudiants, afin de leur faire découvrir les enjeux du parcours EAC. Cette formation est élaborée autour des trois piliers de l'EAC (connaissance, pratique et rencontre) et fait intervenir une cinquantaine d'artistes et de structures culturelles.

#### Implication de la DRAÉAC au sein d'une mobilité ERASMUS +

Cette mobilité, organisée en lien avec la DRARÉIC, a permis à une quinzaine de collègues de l'équipe DRAÉAC et du SGRA de se former dans un pays européen sur le thème de l'EAC, dans le but d'impulser ensuite, en Région académique, des formations et des projets à destination des élèves. Ce projet s'est concrétisé par une semaine de formation à Venise du 9 au 13 mai 2022 auprès de l'European cultural academy.

**Cette formation dédiée aux arts, qui alternait cours et visites, a été le point de départ d'une réflexion pluridisciplinaire autour des thématiques suivantes :**

-  renouveler la pratique de l'EAC dans les disciplines ;
-  se sensibiliser à l'art contemporain, en lien avec la Biennale de Venise ;
-  se renseigner pour initier des échanges de pratiques en EAC avec des professeurs italiens (partenariats à envisager avec des établissements italiens) ;
-  réflexion autour de la place de la femme dans l'art, permettant également d'interroger les problématiques d'égalité femmes/hommes.

# PERSPECTIVES 2023

## Une biennale de l'EAC en Bourgogne-Franche-Comté

Faisant suite à la mobilité à Venise, le déploiement d'une biennale de l'EAC est en cours de réflexion. Cette manifestation qui permettrait de mettre en lumière des projets artistiques et culturels au sein des établissements scolaires, voire d'autres lieux comme les Rectorats, serait l'occasion de valoriser des créations et le travail artistique des élèves et également d'insuffler une dynamique EAC dans la Région académique grâce à une thématique commune. Ainsi, seraient encore davantage valorisés l'action et les projets déployés en EAC dans la Région académique.

## Participer au projet Pitcher (Preventing Illicit Trafficking of Cultural Heritage)

Projet européen coordonné par Bibracte, avec différents partenaires, comme l'École nationale supérieure de la Police, le projet européen Pitcher a pour objectif principal de créer des ressources éducatives pour aider les enseignants à sensibiliser leurs élèves à la lutte contre le pillage archéologique et le trafic illicite des biens culturels. Partenaire de Bibracte dans le cadre, notamment, du pôle de ressources en éducation artistique et culturelle (PRÉAC) « patrimoine archéologique », la DRAÉAC est associée à ce projet dans la mise au point de ressources pédagogiques sur cette thématique nouvelle.

## Poursuivre l'amélioration de la formation en EAC

Les parcours de formation vont continuer à s'enrichir afin de répondre, le mieux possible, aux besoins des professeurs. Ainsi un parcours dédié à la méthodologie (aide au montage de projet, etc.) de l'EAC sera mis en place en 2023.

Il conviendra également de prendre en compte l'évolution des PRÉAC à la suite d'une réflexion menée au niveau national. En effet, six PRÉAC aux domaines artistiques variés (patrimoine, danse, théâtre, photographie, musique) rayonnent sur le territoire régional et devront poursuivre leur ouverture aux autres Académies. Il faut souligner que l'année 2022-2023 voit également l'ouverture d'un nouveau pôle de ressources dédié aux voix d'enfants, en collaboration avec le théâtre Edwige Feuillère de Vesoul.

## Encourager l'extension du label 100% EAC en Bourgogne-Franche-Comté

En collaboration avec la DRAC, la délégation continuera à promouvoir ce label et à accompagner les collectivités désireuses de déposer un dossier de candidature. Une nouvelle campagne de labellisation ouvrira début 2023 et donnera lieu, comme l'année passée, à un examen des candidatures, ainsi qu'à une sélection des lauréats par la Rectrice de Région académique et le Préfet de région.

## S'inscrire dans le programme Avenirs(s)

Piloté en Région académique par l'ONISEP et la DRAIO, ce programme doit accompagner les élèves dans la construction de leurs projets professionnels, notamment par l'intermédiaire d'une plateforme de ressources. La DRAÉAC pourra y apporter son expertise dans le domaine des professions artistiques, culturelles ou scientifiques.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

[draeac@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:draeac@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)  
<https://draeac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr>  
<https://twitter.com/draeacbfc>  
<https://podeduc.apps.Education.fr/draeac-bfc>

# LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (DRAFPIC)

Composée de trois pôles, la DRAFPIC assure l'accompagnement et le déploiement des politiques publiques de la formation professionnelle initiale et continue, et de l'apprentissage au niveau régional. Elle garantit le déploiement de la politique régionale de formation et assure notamment la coordination des relations avec les acteurs du monde économique, en lien étroit avec le coordonnateur régional des CMQ. Le développement sur les territoires des modalités de formation par alternance s'en trouve ainsi consolidé.

-  Le pôle formation initiale et relation école-entreprise met en œuvre l'exercice d'une expertise proactive dans le cadre de la préparation de la carte des formations professionnelles de la Région académique. En lien avec l'ensemble des acteurs concernés (services du Conseil régional, DRAAF, coordonnateur CMQ, etc.), il définit et déploie la politique portant sur les relations école-entreprise. Ce pôle accompagne également les établissements de la région dans leurs évolutions et leur développement au sein de leur territoire.
-  Le pôle formation continue soutient le développement de la formation professionnelle en direction des adultes et tout au long de la vie, par l'animation des travaux relatifs à l'élaboration, l'adaptation, l'organisation et la promotion de l'offre de formation continue de l'Éducation nationale. Pour cela, il tient compte du besoin économique et social de formation. Il est également chargé de l'animation du réseau des GRÉTA au sein de la Région académique.
-  Le pôle formation par alternance prend appui sur les deux précédents pour coordonner et soutenir le développement de l'apprentissage dans la région. Il a comme objectif de renforcer la place de l'Éducation nationale dans le déploiement, au sein de tous les territoires, d'une offre de formation par apprentissage de qualité. Il s'agit de proposer aux apprenants des parcours diversifiés et sécurisés répondant à leurs besoins, à leurs envies et à la diversité de leurs profils.

## La carte des formations 2023

Comme évoqué, lors du précédent bilan, la carte des formations 2023 a fait l'objet de la mise en place d'une communication plus large. En effet, préalablement à l'envoi en mai 2022 de la lettre de cadrage, deux pré-notes de cadrage ont été adressées aux établissements scolaires de la Région académique en décembre 2021, puis en mars 2022. Elles avaient pour objectif de porter à leur connaissance des éléments économiques territoriaux, un regard d'ensemble sur l'offre de formation présente en Région académique sur un secteur d'activité donné et une analyse thématique.

Ainsi, la première pré-note portait sur le bâtiment et travaux publics (BTP) et le sanitaire et social et sur la mise en œuvre de l'apprentissage en EPLE. La seconde était dédiée à l'industrie, à l'hôtellerie-restauration et au développement de la coloration de diplômes avec une reconnaissance mise en œuvre grâce aux open badges. Ces outils numériques permettent, en effet, de matérialiser une expérience, une compétence ou un savoir.

Pour faire écho à ces deux pré-notes de cadrage, un séminaire de Région académique, organisé le 11 avril 2022, en présentiel, regroupant notamment les Directions déléguées aux formations

professionnelles et technologiques (DDFPT) des deux Académies et reprenant les thématiques abordées, a permis de développer, d'échanger et de concrétiser ces éléments d'information par divers témoignages et présentations.

Cette nouvelle stratégie de communication permet, dans ce cadre, de construire une carte des formations, initiale, continue et par apprentissage, davantage en adéquation avec les besoins socio-économiques des territoires.

### La poursuite du travail de coloration de diplômes

La pré-note de cadrage transmise aux établissements en mars 2022 ciblait plus particulièrement la coloration des diplômes comme levier d'adaptation de l'offre de formation sur les territoires. Lors du séminaire organisé au mois d'avril 2022, des établissements scolaires et des représentants des corps d'inspection ont pu présenter des exemples de coloration déjà mises en œuvre dans la Région académique. L'enjeu était de témoigner des effets bénéfiques des colorations de diplômes.

#### À la rentrée 2022, cinq colorations ont été mises en place :

-  bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés coloration énergies renouvelables, bâtiments autonomes et domotique – Lycée Georges Colomb à Lure (70) ;
-  bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités coloration petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (ouverture européenne) – Lycée Jules Ferry à Delle (90) ;
-  brevet de technicien supérieur (BTS) maintenance des systèmes option A coloration fabrication additive – Lycée Léon Blum au Creusot (71) ;
-  BTS maintenance des systèmes option A coloration hydrogène – Lycée Joseph Fourier à Auxerre (89) ;
-  BTS maintenance des systèmes option A coloration hydrogène (approche sécurité) – Lycée Gustave Eiffel à Dijon (21).

Ce travail autour de la coloration se poursuivra sur 2023 et sera centré autour de la mise en place des Open Badges pour reconnaître les compétences acquises par la coloration. Aussi, un travail coordonné se met en place entre la DRAFPIC, la DRNE et le GIP de Franche-Comté. Pour garantir la valeur des badges, ils mobilisent le partenariat établi, ou à établir, avec les branches professionnelles et les entreprises du secteur. Cela conduit également à resserrer les liens école-entreprise.



Certains projets de coloration ont fait l'objet d'auditions des chefs d'établissement le 26 septembre 2022, de façon conjointe avec le Conseil régional, dans le cadre de la deuxième phase de construction de la carte des formations (par exemple au lycée Nelson Mandela à Audincourt, une coloration de diplôme, concernant la production hydrogène vert via le photovoltaïque à haute puissance, est en projet).

## Le développement de la relation école-entreprise

La Mission école-entreprise développe, anime des conventions de partenariat avec le monde économique et favorise les échanges avec les partenaires par le biais d'opérations pédagogiques (visites d'entreprises, témoignages de professionnels, etc.). L'enjeu est d'accompagner l'orientation des élèves, dès le collège, en communiquant sur les formations, les parcours et les métiers dans le cadre du Parcours Avenir de l'élève.

Outre la mise en œuvre d'actions emblématiques telles que les concours « Challenge Innov » ou « Entreprise à la Une » (78 articles reçus et dix-sept primés) qui couvrent l'ensemble de la Région académique, la Mission relation école-entreprise poursuit son travail de collaboration avec les Services d'information et d'orientation du Conseil régional. Elle se mobilise pour accompagner le déploiement de l'outil « Explor'actions métiers » qui a pour objectif de proposer, via une plateforme dédiée, des actions de découverte des métiers et des entreprises sur la Région académique Bourgogne-Franche-Comté. Cette plateforme est à destination des collèges et lycées, ainsi qu'aux enseignants des deux Académies.

Ce travail de collaboration s'élargit et se concrétise par la mise en œuvre de l'expérimentation de découverte des métiers dès la classe de 5<sup>e</sup> : 39 collèges sont volontaires au sein des Académies de Besançon et de Dijon et se mobilisent pour cette première année.

La DRAFPIC, en collaboration avec la Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO), accompagne les établissements dans le cadre du travail conjoint avec le Conseil régional, ainsi que les partenaires du monde économique et professionnel que ce dernier mandate. L'ensemble de l'offre disponible au travers des conventions école-entreprise signées et des partenariats engagés avec les associations, les branches professionnelles, les réseaux d'entreprises et les opérateurs de compétences des entreprises de proximité est valorisé.

La mission Relation école-entreprise (REE), dans le cadre de ses activités, notamment à travers l'animation et le soutien des établissements pour faciliter leur rapprochement avec les entreprises, constitue un relais des initiatives menées en collège.

Aussi, dans ce contexte, un chargé de mission REE, le psychologue de l'Éducation nationale, ainsi qu'un chargé de mission du Conseil régional, constituent un trinôme en charge du suivi de chaque établissement durant ce temps d'expérimentation.

Le concours « Challenge innov » vise à valoriser des projets pédagogiques associant une entreprise.



Il contribue à l'acquisition par les jeunes d'une culture économique et professionnelle, et au développement du sens de l'engagement et de l'initiative, participant ainsi au Parcours Avenir. Ce concours est ouvert aux équipes de collégiens, lycéens, étudiants et apprentis

de la Région académique. En mai 2022, le concours s'est déroulé au lycée Niepce Balleure à Chalon-sur-Saône. Onze équipes, soit une centaine d'élèves ou d'étudiants, ont présenté leur projet devant des jurys composés de représentants des organisations partenaires qui leur ont décerné plusieurs prix :

- 📁 prix Challenge Innov' dans chacune des catégories (collège, lycée et post-bac) ;
- 📁 prix Communication attribué par Maxence Colin, cofondateur de la start-up 2<sup>nd</sup>e chance et parrain de la cérémonie ;
- 📁 prix Coup de cœur attribué par les élèves et étudiants participant au concours ;
- 📁 des prix spéciaux attribués en fonction des projets présentés (culture scientifique et technique, valorisation du patrimoine local, économie circulaire, solidarité, créativité, partenariat).

Le concours est reconduit pour 2023 et des équipes sont déjà engagées.

Par ailleurs, faisant suite à la première université école-entreprise, qui s'est déroulée en 2021, ce lien a pu être renforcé en 2022 en prenant en compte les spécificités économiques territoriales. Aussi, de nouvelles modalités d'accompagnement des équipes pédagogiques et des jeunes ont été mises en place :

- 📁 le mentorat est actuellement déployé auprès de deux établissements de l'Académie de Dijon et un établissement de l'Académie de Besançon. Cette action vise à accompagner, dès la classe de seconde, des élèves de bac pro en lien avec des entreprises du territoire ;
- 📁 la réalisation d'un chef d'œuvre en partenariat avec des entreprises se met en place de manière mesurée. Même si aujourd'hui, quelques exemples se font jour, cette action nécessite encore d'être ancrée dans les pratiques pédagogiques ;
- 📁 la découverte de nouvelles technologies et de nouveaux métiers (industrie 4.0, robotique et cobotique, etc.) a été menée grâce à la visite d'entreprises comme Schneider Electric qui met en œuvre des temps de découverte adaptés à des jeunes issus de bac pro de domaines techniques. La mobilisation des « Ingénieurs pour l'École » constitue également une plus-value non négligeable quant au développement de ces partenariats. En effet, ce dispositif consiste à détacher des ingénieurs et des cadres issus des entreprises dans les Rectorats afin qu'ils mettent leur expérience professionnelle au service du système éducatif. Tout en participant



au rapprochement entre l'école et l'entreprise, l'objectif premier est de contribuer à la sécurisation des parcours de formation pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En Région académique Bourgogne-Franche-Comté, deux « Ingénieurs pour l'École » sont mobilisés chez EDF et un chez Schneider Electric.

### L'accompagnement à la multi modalité de la formation continue

De nouveaux Environnements numériques de formation (ENF) sur la plateforme e-GRÉTA-CFA ont été élaborés avec les divers acteurs de la formation au sein des GRÉTA. Ces nouveaux environnements sont synonymes d'innovation pédagogique et permettent aux GRÉTA de se démarquer des autres organismes de formation.

Ils sont reconnus par le Conseil régional.

Le centre académique de formation continue de Dijon (E-GRÉTA-CFA) et le pôle de recherche et développement du GIP sont des acteurs essentiels dans ce dynamisme R&D de la formation.

Par ailleurs, en septembre 2022, le projet e-DEFFINUM, porté par le GIP FTLV de Besançon en lien avec la DRAFPIC, décliné en six cadres projets (une bibliothèque d'Assets et Design System, la production de ressources immersives en licence Creative Commons, des développements de plugins Moodle libres et gratuits, etc.) a reçu une réponse favorable quant à l'obtention d'une aide financière d'environ 6 millions d'euros, qui sera versée dès la signature de la convention, début 2023.

## Une nouvelle gouvernance et stratégie pour le réseau FTLV de la Région académique

Durant l'année 2022, les équipes de la DRAFPIC se sont attachées à construire un schéma de gouvernance pour le nouveau réseau de la formation continue des adultes en Région académique :

-  des instances règlementaires et décisionnelles ;
-  des instances consultatives et participatives ;
-  des temps de formation et d'information à l'échelle de la Région académique.

Ce nouveau réseau, constitué des huit GRÉTA et des deux GIP de la Région académique, fort d'une présence sur l'ensemble des départements, s'est doté d'une feuille de route régionale.

Au cours de l'année, le réseau a travaillé à coconstruire cette stratégie de Région académique et à la partager avec l'ensemble des acteurs impliqués. De cette stratégie a découlé un travail d'accompagnement des huit GRÉTA à la rédaction de leurs contrats d'objectifs.

# PERSPECTIVES 2023

## Élaborer la carte des formations 2023 – 2024

Le travail entamé en 2022 sur la carte des formations 2023 se poursuit pour 2024. Deux nouvelles pré-notes sont prévues afin de prolonger les apports économiques et thématiques auprès des EPLE et de les accompagner sur la réflexion à mener concernant la définition de la carte des formations. Ces pré-notes prennent toujours en compte l'évolution des territoires, tant dans leurs besoins de compétences professionnelles, que de formations.

Les secteurs du commerce et des services, transport logistique ainsi que les secteurs dits de niche (métiers d'art, esthétique, etc.) seront mis en perspective. Le travail mené sur la coloration des diplômes est également poursuivi afin de conforter cette démarche en Région académique. Ainsi, une pré-note de cadrage sera transmise aux EPLE d'ici le 4 février 2023.

Les travaux sur l'offre de formation initiale se poursuivront dans une logique renforcée d'élaboration de parcours de formation ambitieux appuyés sur l'émergence de pôles de compétences en Région académique.

## Participer au déploiement du projet Octopilot

Un travail de conventionnement engagé par la Région académique, en lien avec le Conseil régional, avec le centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation et l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Carif-Oref) de la Bourgogne-Franche-Comté (emploi, formation, orientation – EMFOR) a progressé depuis son initiation en février 2021 et verra le jour dans le courant du début d'année 2023.

L'opérationnalité du dispositif est conditionnée à la restructuration de l'outil dont dispose EMFOR et dont l'atterrissage est prévu d'ici mi-2023. « Octopilot » permettra de répondre aux trois objectifs suivants :

-  amélioration du travail en réseau avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage et de la formation continue au sein de l'Éducation nationale et d'EMFOR, grâce à un outil numérique unique centralisateur permettant à tous de pouvoir l'interroger simultanément (corps d'inspection, DOS, DRAFPIC, DRAIO, etc.) ;
-  stabilisation et fiabilisation des données consolidées et accessibles à tous les acteurs de l'Éducation nationale et d'EMFOR ;
-  rationalisation des sollicitations multiples en direction des services producteurs de données (par exemple : services statistiques des Académies et EMFOR).

Concrètement, cet outil permettra l'objectivisation des données de la formation dans des domaines tels que le bâtiment ; l'objectif étant de faire coïncider au mieux les diplômes proposés en Région académique, le développement de l'apprentissage et de la formation continue avec les besoins exprimés par les entreprises dans les différents domaines professionnels porteurs (hydrogène par exemple) de la région.

## Prendre part à l'expérimentation AvenirPro

S'agissant de l'accompagnement des jeunes à l'insertion et à la vie professionnelle, la Région académique Bourgogne-Franche-Comté participe à l'expérimentation AvenirPro, menée en partenariat avec Pôle emploi, depuis novembre 2022. Ce dispositif consiste à accompagner les jeunes de dernière année de lycée professionnel vers l'emploi en les conseillant pendant l'année scolaire et en leur proposant des offres d'emploi à la sortie du lycée. De manière concrète, ce dispositif sera déployé à partir de janvier 2023. L'expérimentation AvenirPro a pour but d'évaluer, selon une méthode expérimentale, l'impact d'un accompagnement de jeunes en dernière année de CAP et de bac pro, par des conseillers de Pôle emploi, sur l'insertion professionnelle.

À ce jour, treize établissements de la Région académique se sont positionnés sur ce dispositif et le mettront en application.

Cette action complète celles déjà conduites par la mission REE qui porte des partenariats avec différents acteurs au sein de la Région académique : Mouvement des entreprises de France (MEDEF), FR Bâtiment, Fédération régionale des travaux publics (FR TP), EDF, Banque de France, etc. De manière très opérationnelle, ces conventions proposent toutes des interventions de professionnels en classe ou des temps d'accueil en entreprises pour apporter aux jeunes des connaissances relatives aux attendus liés à l'insertion socio-professionnelle : compétences douces, écriture du CV, de la lettre de motivation, préparation de l'entretien de recrutement, etc.

## Faire vivre le nouveau réseau de la formation continue des adultes

Cela passera par :

-  la poursuite des actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance ;
-  la diffusion d'un calendrier, précisant les différentes instances et séminaires, nécessaire au pilotage et à l'animation du réseau.

Des contrats d'objectifs seront signés entre les GRÉTA, la Rectrice de Région académique et le Recteur de l'Académie de Dijon au mois de février 2023. Par ailleurs, pour faire vivre la stratégie du réseau et répondre aux besoins des territoires, un temps de travail annuel est prévu courant 2023, avec les équipes de direction des huit GRÉTA, pour évaluer l'atteinte des objectifs avec la mesure des indicateurs.

## Accompagner les GRÉTA à la réponse aux appels d'offres

L'année 2023 est une année de renouvellement d'appels d'offres de prescripteurs importants : le Conseil régional et Pôle emploi.

La DRAFPIC, avec son pôle formation continue, travaille à la mise en œuvre d'un accompagnement des GRÉTA dans leur réponse à ces appels d'offres, afin de les rendre plus réactifs et plus efficaces. La richesse des plateaux techniques et les diverses pédagogies innovantes doivent être mises en avant dans le cadre de ces réponses. Des outils seront ainsi mis à disposition et une équipe de conseillers en formation continue accompagnera chaque GRÉTA en ce sens.

## Obtenir le label Éduform pour les GRÉTA bourguignons

L'un des objectifs communs aux huit GRÉTA est l'obtention de la labellisation Éduform d'ores et déjà obtenue pour ceux de Franche-Comté. Ce label relatif à la qualité de la formation professionnelle du MENJ est délivré pour trois ans par le ministre, après la réalisation d'un audit national de labellisation et avis de la commission nationale de labellisation. Son obtention permet automatiquement la délivrance de la certification Qualiopi.

Actuellement l'ensemble des GRÉTA bourguignons sont labellisés Qualiopi et l'année 2023 sera notamment consacrée à l'accompagnement au passage à Éduform pour ces derniers.

## **Poursuivre le développement de l'apprentissage**

Les CFA académiques ont montré encore en 2022 une belle dynamique. La mobilisation des 84 unités de formation par apprentissage (41 lycées en Franche-Comté et 43 en Bourgogne) au sein de la Région académique a permis d'asseoir la présence de l'Éducation nationale dans la prise en charge et l'accompagnement des jeunes quant à cette modalité de parcours scolaire de formation. En Franche-Comté, les effectifs ont connu une croissance de plus de 10 % en 2022 par rapport à 2021 (1 423 apprentis au 31 décembre 2022) ; en Bourgogne, la croissance est d'environ 22 % (694 apprentis au 31 décembre 2022) sur la même période.

Par ailleurs, en 2023, différents leviers permettront de conforter l'implication de l'Éducation nationale dans le développement de l'apprentissage à savoir, notamment, la confirmation du label qualité Éduform obtenu par les deux Groupements d'intérêt public (GIP) de la Région académique porteurs des CFA, la mise en place de temps de formations spécifiques centrés sur la pédagogie de l'alternance à destination des équipes des Unités de formation par apprentissage (UFA), les relations de proximité entre les acteurs territoriaux et la gouvernance de Région académique et le maintien des aides de l'État.

### **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

[drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

<https://www.ac-besancon.fr/formation-professionnelle-initiale-continue-et-apprentissage-122965>

<https://GRETA-franche-comte.fr/>

<https://gipftlv-fcomte.fr/vae/>

<https://www.bourgogne-GRETA.fr/gip-ftlv-de-bourgogne/>

# LA COORDINATION RÉGIONALE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ)

Les CMQ ont été créés en 2013 par la loi de refondation de l'École pour valoriser l'enseignement professionnel et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes. Ils doivent permettre une structuration de l'offre de formation dans un contexte de formation tout au long de la vie, en lien avec les secteurs d'excellence régionaux.

Ils regroupent des établissements des enseignements secondaire et supérieur, de formation initiale ou continue, des unités économiques de tout type (privé, public, para-public, associatif) et des organismes institutionnels (Pôle emploi, DREETS).

Cette organisation permet de proposer des parcours ambitieux et sécurisés, visant l'élévation du niveau de qualification, ainsi que la diversification des voies et statuts de formation afin de faciliter la poursuite d'études et l'apprentissage de nouvelles compétences dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

## Une action inter-CMQ emblématique : le Pôle inter-CMQ Bas carbone

Devant l'urgence climatique, il convient de proposer une action concertée sur les filières concernées par la stratégie nationale Bas carbone. Les CMQ Automobile et mobilités du futur, Forêt-bois, Industrie technologique innovante et performante (ITIP) et Territoire intelligent (TI) s'associent dans le pôle inter-CMQ Bas carbone avec leurs acteurs économiques (EDF, Framatome, Bouygues) pour promouvoir les métiers actuels et à venir et offrir des parcours de formations associés. Dans le cadre de la stratégie nationale Bas carbone, l'inter-CMQ a pour objectif de s'appuyer sur les compétences croisées de chaque CMQ afin de se positionner sur des actions conduisant à mieux produire, mieux se déplacer et mieux construire. Les actions menées sont pensées dans une démarche de développement avec des énergies Bas carbone, des produits bio-sourcés et des technologies intelligentes, couplée à une logique d'économie circulaire.

Il s'agit ainsi :

-  de fédérer les acteurs du domaine de l'énergie pour innover sur l'enjeu majeur de l'industrie Bas carbone ;
-  de créer des vocations et faciliter des parcours de bac-4 à bac+8 pour former aux métiers de l'énergie de demain ;
-  d'anticiper les besoins en compétences pour garantir la pérennité des systèmes d'exploitation.

La transformation de l'offre de formation se base sur :

-  des lieux pour sensibiliser et former (un réseau de tiers-lieu d'incarnation, démonstrateurs et plateaux technologiques) ;
-  des apprenants en réseaux (réseau d'apprenants ambassadeurs) ;
-  des projets communs pour piloter et expérimenter (e.g., [Festival de la transition](#)) ;
-  des parcours choisis (passerelles, création et mutualisation de formations).

La première action du Pôle inter-CMQ Bas carbone a été l'animation, par les CMQ ITIP et TI, du Festival de la transition avec d'autres partenaires. Organisé du 7 novembre au 8 décembre 2022 sur les territoires suivants : Dijon Métropole, Saône-et-Loire et Nord Franche-Comté, le festival a permis des actions de sensibilisation autour des enjeux de la transition écologique et numérique, ainsi que des métiers qui y contribuent en Bourgogne-Franche-Comté. Tous les publics ont été concernés (formation tout au long de la vie) à travers des conférences, visites d'entreprises et la réalisation de fresques du climat, etc.



### Le CMQ Agro-équipement (AE)

Au niveau national, le secteur des agro-équipements est considéré comme l'un des principaux leviers du projet de transition agro-écologique porté par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et dont l'objectif est d'encourager les modes de production répondant à une triple performance : économique, environnementale et sociale. Sur le plan technique, le secteur des agroéquipements connaît une véritable révolution technologique. Après celle de la puissance, c'est l'agriculture de précision qui est désormais visée (communications, capteurs, automatisations et gestion de l'information) pour une agriculture plus performante et respectueuse des principes agro-écologiques.

Labellisé depuis l'été 2021, le CMQ a déployé ses actions autour de réponses à des appels à projets. Il est impliqué notamment dans le projet Formation agricole agrivoltisme numérique (FAAN) qui a pour objectif de développer les compétences pour la transition des exploitations vers la troisième révolution agricole. Il est également impliqué dans le projet ACOLAD qui vise à répondre aux enjeux de l'agriculture de demain, dont notamment l'agriculture urbaine et péri-urbaine et le développement de nouvelles filières dans les territoires ruraux et l'agriculture 4.0.

Le CMQ est, en outre, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêts Compétences et métiers d'avenir (CMA) – partie diagnostic. Ce travail vient de se terminer et la synthèse sera prochainement accessible en ligne sur le site du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).



### Le CMQ Alimentation goût tourisme (AGT)

Pour conforter son potentiel touristique à l'international, la Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur un patrimoine culturel et gastronomique et sur un savoir-faire agroalimentaire de renommée nationale et internationale. La production et la transformation de produits d'excellence sont soumises à de nombreuses évolutions telles que celles s'adossant à l'aspiration des consommateurs concernant une alimentation plus saine et mêlant saveurs et bien-être. De même, les pratiques touristiques évoluent et nécessitent une forte adaptation des professionnels aux attentes des consommateurs. Le développement du tourisme est par ailleurs fortement connecté au développement des produits locaux.

La demande de renouvellement du label a été validée grâce à la qualité du travail effectué au cours de la première génération du CMQ. Les actions portées au cours de l'année 2022

concernent les travaux au niveau de l'axe compétences-formation du projet ProDij (Territoire d'innovation) que le CMQ pilote. Ces travaux portent sur l'analyse de l'impact d'une alimentation plus durable sur l'évolution des métiers et des compétences (notamment dans le secteur hospitalier). Les 28 et 29 novembre, la deuxième édition de la Voie des talents a constitué un événement phare de 2022 dans le cadre du travail dédié à l'orientation (formation initiale et formation continue) et à la promotion des métiers de bouche, de la cuisine et du service. Organisé au sein de la Cité de la gastronomie et du vin à Dijon, ce salon a permis à près de 900 inscrits (75 % de publics scolaires, 25 % de demandeurs d'emploi et stagiaires de la formation professionnelle) de découvrir les métiers de la gastronomie à travers l'excellence du tissu économique, des produits et par le geste professionnel.

À noter également que ce CMQ est associé à deux cordées de la réussite déployées en région académique : « Sur les pas de Pasteur » (tête de cordée : lycée Hyacinthe Friant à Poligny) et « Accès aux formations supérieures et métiers du vivant » (tête de cordée : Institut Agro à Dijon).



### **Le CMQ Automobile et mobilités du futur (AMF)**

La filière automobile dans sa globalité regroupe la filière « amont » qui comprend les bureaux d'études, les équipementiers, ainsi que les constructeurs et la filière « aval » qui concerne la partie services (entretien, réparation, contrôle, recyclage et nouveaux services de mobilité). Son action se déploie en lien avec le projet PIA3 Mobicampus. Ce projet sur cinq ans mobilise 25 partenaires.

À ce jour, dix-sept des 23 actions prévues ont commencé. Six groupes de travail conçoivent les actions portées par le CMQ (véhicules électrique et hybride, filières aval et services, information-orientation-attractivité des métiers).

Par ailleurs, en lien avec la DRAFPIC, la plateforme des mobilités, associée au CMQ AMF, a obtenu sa labellisation en tant que plateforme technologique en décembre 2022.

Enfin, ce CMQ est engagé avec deux cordées de la réussite de la région académique : « Programme d'ouverture sociale et culturelle » (tête de cordée : Université de technologie de Belfort-Montbéliard) et « Cap vers le sup » (tête de cordée : Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers).



### **Le CMQ Industrie technologique innovante et performante (ITIP)**

Ce CMQ transverse couvre l'ensemble de la filière industrielle dans un contexte d'industrie 4.0. Il dispose d'un club spécifiquement dédié à la filière nucléaire. Son action est structurée au travers du PIA3 – Village ressource apprenant international (VRAI). Le recrutement de facilitateurs (trois équivalents temps plein), l'accueil d'un volontaire en service civique et le recours au mécénat d'entreprise ont permis au CMQ de se doter de moyens humains pour développer les actions liées au PIA (dispositifs d'immersion au sein de projets grâce notamment à [Explor'ICI](#), les semaines d'immersion au sein du VRAI, la diffusion de la robotique, l'année expérimentale du diplôme universitaire numérique, etc.).

Par ailleurs, en tant que partie prenante du Pôle inter-CMQ Bas carbone, le CMQ ITIP a assuré l'animation du Festival de la transition pour le territoire Sud-Bourgogne.

Ce CMQ est également associé à la cordée de la réussite « Vrai » (tête de cordée : IUT du Creusot de l'université de Bourgogne).



### **Le CMQ Maroquinerie et métiers d'art (MMA)**

Ce CMQ a obtenu le renouvellement de sa labellisation dans la catégorie standard le 15 avril 2022. Un travail est actuellement en cours autour d'actions déployées à l'international afin de lui permettre d'obtenir la labellisation en catégorie d'excellence. Le secteur de la maroquinerie, et d'une manière générale la filière du cuir, est déjà très structuré au niveau des entités professionnelles (plusieurs entités économiques de taille importante avec des donneurs d'ordre, des structures sous-traitantes et avec la présence de plusieurs organisations et fédérations nationales et internationales). L'articulation entre les professionnels et l'appareil de formation est elle aussi bien établie et opérante avec des projets portés par le CMQ (petites séries, coopérative étudiante). Les métiers d'art sont, eux, représentés par un riche tissu d'entreprises majoritairement unipersonnelles présentes sur l'ensemble du territoire régional. Elles s'en trouvent difficilement captives au regard d'un manque de structuration (le constat est le même au niveau national). Les liens avec l'appareil de formation et, singulièrement avec le CMQ, s'établissent à ce stade essentiellement autour d'actions de promotion des savoir-faire d'exception à l'échelle de la région, la mise en place de nouvelles formations adaptées (formation complémentaire d'initiative locale), ainsi qu'autour d'un label unique en son genre : excellence métiers d'art BFC.

Ce CMQ est également associé à la cordée de la réussite « Histoire de métiers, histoires d'art » (tête de cordée : lycée professionnel Les Huisselets à Montbéliard).



### **Le CMQ Microtechniques et systèmes intelligents (MSI)**

L'une des particularités des microtechniques est de ne pas être liée à un type unique d'industrie ou à une seule discipline. Les microtechniques sont incontournables pour de nombreux marchés tels que le médical, l'aéronautique, le luxe (l'horlogerie, la joaillerie, la lunetterie), l'automobile, l'aérospatial/la défense, l'énergie, le numérique et la connectique. Associées à l'intelligence artificielle, elles constituent l'un des piliers de l'industrie du futur. De nombreux domaines sont en effet confrontés à la miniaturisation des composants, à l'intégration de fonctions complexes dans des volumes restreints et à la conception ainsi qu'à la fabrication de produits de plus en plus intelligents s'inscrivant dans la démarche d'une industrie 4.0.

Il convient de souligner que le CMQ a obtenu le « prix de l'Égalité », remis le 7 mars 2022 à Paris, par la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, pour la mise en œuvre d'actions valorisant l'égalité entre les filles et les garçons, ainsi que l'égalité professionnelle

et la mixité des métiers grâce au développement d'une mallette pédagogique « femmes et microtechniques » à destination des élèves de collège et de lycée.

Le CMQ a également permis de faire évoluer les représentations dans le cadre des classes P-Tech en permettant notamment à des PME d'effectuer du mentorat (ouverture d'une deuxième classe au lycée Jules Haag de Besançon, après celle existant au lycée Nelson Mandela d'Audincourt). En outre, la poursuite de l'expérimentation du parcours ingénieur, avec le lycée Édouard Belin de Vesoul, permet à des titulaires du BTS d'intégrer SupMicroTech-ENSMM.

Ce CMQ est, par ailleurs, associé à la cordée de la réussite « Haut Jura » (tête de cordée : lycée Victor Bérard à Morez).



### Le CMQ Territoire intelligent (TI)

La stratégie française pour l'énergie et le climat repose sur les lois de la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en août 2015, de la programmation sur l'énergie et le climat adoptée en novembre 2019, et de la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets promulguée le 24 août 2021. En région Bourgogne-Franche-Comté, le CMQ Territoire intelligent s'inscrit dans une volonté du territoire de répondre à des préoccupations de développement durable et de prise en compte de nouveaux usages dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics (bâtiments performants), de production et de gestion des énergies renouvelables (solaire, éolien et hydrogène statique).

Le dossier de demande de renouvellement de la labellisation, avec un passage en catégorie d'excellence, a été déposé en novembre 2022, en lien avec EDF. Cette demande de renouvellement a également été l'occasion de changer le nom du CMQ afin qu'il soit davantage en adéquation avec ses actions. Aussi, le CMQ portera l'appellation suivante d'ici mai 2023 : Énergie et construction : vers des villes intelligentes et Bas carbone.

Son action se déploie également en lien avec le Pôle inter-CMQ Bas carbone. Le CMQ a, en outre, participé à l'animation du Festival de la transition pour le territoire de Dijon.

Il est aussi lauréat du PIA 4 Compétences et métiers d'avenir (CMA) – partie diagnostic, sur trois territoires de la Région académique (Nivernais, Dijon et nord Franche-Comté). Ce diagnostic permettra de venir structurer la réponse globale que compte déposer, au troisième trimestre 2023, le Pôle inter-CMQ Bas carbone dans le cadre du CMA, sur l'axe formation.

Par ailleurs, ce CMQ est engagé avec deux cordées de la Région académique : « Attrac'sciencetech » (tête de cordée : lycée Hippolyte Fontaine à Dijon) et « Construisons l'avenir » (tête de cordée : lycée des Marcs d'Or à Dijon).



## Le CMQ Forêt-bois

Ce CMQ a été labellisé en catégorie d'excellence le 14 avril 2022. La quasi-totalité des forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont des forêts de production. La région est notamment la 1<sup>re</sup> région française pour la production de bois d'œuvre de chêne. Des activités comme les travaux forestiers (bûcheronnage, débardage, etc.) peinent à recruter et à garder leur personnel en raison des conditions de travail parfois difficiles. Le sciage et travail du bois constitue le 1<sup>er</sup> segment employeur de la région : un salarié sur quatre pour 10 % des établissements. Il est particulièrement tourné vers le marché mondial, 30 % de leur chiffre d'affaires vient de l'exportation. En outre, la Bourgogne-Franche-Comté est la région de France où la part de constructions en bois est la plus forte (18 % des maisons individuelles et 11 % des logements collectifs). En région, la filière du bâtiment représente 37 % des emplois de la transition énergétique.

En lien avec la DRARÉIC, ce CMQ se base sur une composante internationale forte, en lien avec l'Autriche dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'ambassade de France. En effet, la gouvernance du CMQ est conçue avec un comité binational BFC-Styrie permettant d'associer les acteurs économiques et de la formation français et autrichiens (ProHolz) dans la définition d'actions permettant la valorisation des métiers et des savoir-faire. Au printemps 2022, une convention entre la Région académique et le Rectorat de Styrie est venue structurer les actions de partenariat (échanges, CMQ, etc.). Un autre accord a également été signé au printemps 2022 entre l'École supérieure nationale d'arts et métiers (ENSAM) de Cluny et l'Université de Gratz (qui travaille également avec l'Université Boku de Vienne) afin de mettre en place des mobilités élèves et enseignants-chercheurs avec un travail de recherche commun.

Un groupe de pilotage de l'action internationale a été mis en place afin de coordonner les actions entre la DRAAF, l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur. Il devra notamment permettre d'étendre les coopérations à d'autres pays.

Par ailleurs, le CMQ est lauréat de l'appel CMA – partie diagnostic. Cette action est menée en concertation avec l'interprofession de la filière forêt-bois en région et celle d'Île-de-France. Cette ouverture géographique va permettre de mettre en place des actions complémentaires entre les deux régions.

Enfin, le CMQ fait partie du Pôle inter-CMQ Bas carbone en apportant la composante bois et énergie qui représente une filière importante dans notre région.



Rencontre entre la Région académique et la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté autour des travaux des trois CMQ :

- ☞ agro-équipement ;
- ☞ forêt-bois ;
- ☞ alimentation-goût-tourisme.

# PERSPECTIVES 2023

## De nouveaux CMQ ?

Le **CMQ Santé et soins à la personne** est en cours de construction autour de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC de l'Université de Franche-Comté), du technopôle Santénov et du pôle des microtechniques Innov'Health. Au sein de ce CMQ, la création de trois pôles est envisagée : l'un autour du soin à la personne à Nevers, un autre autour des industries à Dijon et le dernier autour des dispositifs médicaux à Besançon et dans le nord Franche-Comté. L'objectif de ce CMQ est de construire un continuum entre les industries du secteur de la santé et du soin et les professionnels de santé. Ceci représente l'ensemble du savoir-faire de la région dans ce domaine (secteur marchand et non marchand). L'ISIFC dispose d'une subvention du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) de la Préfecture de région pour financer le poste de Directeur opérationnel préfigurateur de ce CMQ. Un dépôt de candidature pour ce CMQ mi-2023, dans la catégorie Excellence, semble un jalon réaliste.

Le dépôt d'une candidature de **CMQ autour de la problématique logistique-transport** avait été envisagé en 2020 et reste d'actualité. L'ajout d'une formation par le CNAM, à Chalon-sur-Saône, relative à un titre professionnel autour du management de la logistique de niveau bac +5 vient conforter cette nécessité. La région dispose, dès lors, de tout le panel de formations allant du CAP au bac +5, ainsi que de nombreuses autres formations mises en place par la branche professionnelle.

Le **Pôle inter-CMQ Bas carbone** doit, au cours de l'année 2023, prendre toute son envergure avec la troisième édition du Festival de la transition, qui devrait voir son périmètre géographique étendu. Par ailleurs, après les travaux liés aux diagnostics menés fin 2022 et début 2023, dans le cadre de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêts CMA, partie diagnostic, pour les CMQ Forêt-bois et Territoire intelligent, le Pôle inter-CMQ Bas carbone se propose de répondre à la partie formation de l'appel à manifestation d'intérêts CMA d'ici le troisième trimestre 2023.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.cmq-bfc.org>

|             |                                                                                                         |                  |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>AE</b>   | Piloté par l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, Vesoul | ae@cmq-bfc.org   |
| <b>AMF</b>  | Piloté par l'UTBM, Montbéliard                                                                          | amf@cmq-bfc.org  |
| <b>AGT</b>  | Piloté par le GIP Creativ 21, Dijon                                                                     | agt@cmq-bfc.org  |
| <b>FB</b>   | Piloté par l'ENSAM - Cluny                                                                              | fb@cmq-bfc.org   |
| <b>ITIP</b> | Piloté par l'IUT de l'université de Bourgogne, Le Creusot                                               | itip@cmq-bfc.org |
| <b>MMA</b>  | Piloté par le LP Les Huisselets, Montbéliard                                                            | mma@cmq-bfc.org  |
| <b>MSI</b>  | Piloté par Supmicrotech-ENSMM, Besançon                                                                 | msi@cmq-bfc.org  |
| <b>TI</b>   | Piloté par l'ESTP, Dijon                                                                                | ti@cmq-bfc.org   |

# LA DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET À L'ORIENTATION (DRAIO)

La constitution de la DRAIO s'inscrit dans une dynamique de progression vers des politiques éducatives d'information et d'orientation toujours plus cohérentes tout en garantissant un service public de qualité. Elle se traduit par une convergence graduelle et progressive des procédures, des calendriers et des organisations concernés dans la Région académique. À cette fin, la DRAIO est organisée autour de trois pôles :

-  orientation et affectation dans le secondaire ;
-  orientation et affectation dans le supérieur ;
-  persévérance et lutte contre le décrochage scolaire.

Chacun de ces pôles contribue à favoriser le déploiement du parcours Avenir et de la pédagogie à l'orientation. Ainsi, la DRAIO recense des missions de support et d'appui telles que l'accompagnement à l'orientation, les cordées de la réussite, l'expérimentation de la découverte des métiers en collège, le continuum bac - 3 / bac + 3 et l'animation des CIO, en lien avec les corps d'inspection, ainsi que les autres services de la Région académique, tels que la DRAFPIC.

L'action de la délégation vise, notamment, à favoriser l'élévation de l'ambition scolaire des jeunes dans leur parcours de formation, et, en particulier, de ceux issus des zones rurales, ou scolarisés dans des territoires d'éducation prioritaire.

## Les cordées de la réussite

La Région académique recense 45 cordées de la réussite en septembre 2022, contre 18 en juin 2020. Le dispositif a bénéficié à 10 025 élèves de la Région académique au cours de l'année 2021-2022 et ce sont 236 établissements qui ont participé au dispositif, soit huit de plus en un an. En particulier, le dispositif a permis aux bénéficiaires d'étoffer leurs connaissances des formations et des métiers, de visiter des entreprises, des lieux culturels et de développer leur ouverture au monde. L'ensemble de ces actions favorise également l'appétence à la mobilité des élèves au sein de la Région académique.

En outre, les Campus des métiers et des qualifications (CMQ) et les cités éducatives sont parties prenantes du dispositif. Les CMQ participent notamment à l'approfondissement des liens et aux actions menées en partenariat entre les établissements encordés et les entreprises de la région. À travers les actions qu'il déploie, le CMQ Maroquinerie et métiers d'art donne un exemple concret des liens qui peuvent être renforcés, dans une dimension régionale, entre les établissements scolaires (huit collèges et six lycées proposant des formations secondaires ou supérieures typées métiers d'art, établissements situés dans la Côte-d'Or, le Doubs, le Jura, la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort) et les partenaires professionnels et culturels.

Enfin, au-delà des différentes réunions et comités de pilotage organisées en 2022, une rencontre de l'ensemble des têtes de cordées de la Région académique a été organisée le 25 mai 2022 au lycée Duhamel de Dole. Cette réunion a permis de faire un état des lieux de l'existant, de mutualiser les bonnes pratiques, de dresser de nouvelles perspectives pour l'année 2022-2023 et de présenter le nouvel appel à projets 2022-2023.

Un groupe d'appui et de soutien a également été installé au cours de l'année pour mieux accompagner les cordées sur le territoire et pour faciliter l'évaluation qualitative du dispositif. Depuis 2022, ce groupe opérationnel se réunit trois fois par an pour préparer les appels à projets, réaliser un point intermédiaire et préparer le bilan annuel.



### Les procédures d'orientation, d'affectation et d'admission au lycée

Depuis la mise en place de la délégation, le service fait évoluer les procédures et les calendriers de l'orientation et de l'affectation des deux Académies. Ils sont désormais identiques au sein des deux Académies. L'harmonisation des procédures d'affectation s'est également poursuivie avec l'introduction d'un tour suivant en juillet dans l'Académie de Dijon, déployé à l'issue de l'année scolaire 2022-2023.

Par ailleurs, pour les usagers, le calendrier est désormais commun pour les dates clés de la procédure. Enfin, le travail sur l'harmonisation des procédures doit se poursuivre en conciliant la volonté de faire évoluer les organisations et les fonctionnements des deux Académies, tout en tenant compte des pratiques antérieures.

### L'engagement de la délégation pour favoriser la persévérance scolaire et lutter contre le décrochage

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et les Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), implantés en établissements scolaires, constituent de réels leviers pour maintenir les jeunes en scolarité. En 2022, le travail a été poursuivi afin de garantir une prise en charge coordonnée, un accompagnement des jeunes dans

leur parcours d'accès à une solution, ainsi qu'une bonne articulation entre les différents dispositifs : les réseaux FOQUALE (formation – qualification – emploi), et les plateformes de suivi et d'accompagnement des décrocheurs.

Au sein des établissements scolaires, le GPDS mobilise l'ensemble des ressources pédagogiques et éducatives internes aux EPLE afin de maintenir les élèves en scolarité. En 2022, l'action de la DRAIO auprès des établissements, par le biais de la MLDS, a porté sur le rôle essentiel des GPDS, dans l'intégration :

-  de nouveaux arrivants (ENAF) en lien avec les coordinateurs des Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ;
-  de nouveaux élèves dans le cadre du droit au retour en formation initiale et l'obligation de formation des 16-18 ans.

Les GPDS s'appuient sur l'expérience des personnels de la MLDS pour développer une approche pédagogique innovante et associer des partenaires susceptibles de diversifier les réponses aux jeunes en risque de décrochage. Ils participent au sein du réseau FOQUALE à la mise en place de solutions alternatives, innovantes et combinées (parcours aménagé de formation initiale, service civique alterné, etc.) et proposent des alliances éducatives avec des partenaires permettant d'apporter des réponses non exclusivement scolaires.

Les personnels de la MLDS sont mobilisés sur ce sujet auprès des EPLE dans le cadre de leur mission de conseil et d'expertise. Des interventions auprès d'établissements scolaires ont été réalisées par les personnels de la MLDS pour accompagner la mise en place de GPDS ou améliorer le fonctionnement de cette instance. Si les actions ont essentiellement bénéficié aux référents décrochage scolaire, des infirmières et assistantes sociales ont également été associées à certaines formations. Au total, environ 250 personnes ont bénéficié de ces formations au cours de l'année 2021-2022 sur l'ensemble de la Région académique. Pour l'année scolaire 2022-2023, une formation à destination des acteurs des EPLE sera proposée par l'EAFIC de Besançon. Pour ce qui concerne l'Académie de Dijon, il est prévu 97 stagiaires lors des formations animées sur cette même thématique (les 16 et 30 janvier, le 27 février, le 3 avril et le 12 novembre 2023 pour la Saône-et-Loire, ainsi que le 2 mars 2023 pour l'Yonne).

#### À la rentrée 2022

Les taux d'installation de ces groupes de prévention au sein des établissements de la Région académique sont en moyenne de :

**72 %** pour les collèges ;

**87 %** pour les lycées ;

**100 %** pour les lycées professionnels.

En outre, le 14 octobre 2022, une circulaire unique relative au GPDS a été diffusée aux établissements de la Région académique. Elle permet de préciser le cadre de travail commun à l'ensemble du territoire régional et de proposer des actions de professionnalisation aux membres de ces groupes.

## Le développement d'une stratégie de l'orientation cohérente du second degré au supérieur

La délégation a œuvré à conforter les collaborations entre les établissements relevant de l'Éducation nationale et ceux de l'enseignement agricole. En particulier, un travail a été conduit afin de renforcer l'information de l'offre auprès des élèves, notamment à l'occasion de l'opération « [L'aventure du vivant](#) » et du [printemps de l'orientation](#) organisé du 14 au 16 mars 2022. À titre d'exemple, les ressources mises à disposition par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ont pu être mises à profit des élèves, et plus précisément celles réalisées dans le cadre du plan de relance « les entrepreneurs du vivant ».

Par ailleurs, les réunions de la Commission régionale académique des formations post-baccalauréat (CRAFPB) permettent de partager avec les partenaires les principes mis en œuvre pour fixer les taux « recteur » de bacheliers professionnels pour les STS, de bacheliers technologiques pour les Bachelor universitaires et technologie (BUT), de non-résidents pour les formations non sélectives et de boursiers pour l'ensemble des formations, mais également les objectifs de valorisation de la voie technologique.

**En 2021-2022, trois réunions de la CRAFPB ont ainsi eu lieu :**

-  le 7 septembre 2021 (observations des sessions Parcoursup 2020 et 2021, CPGE : ouvertures en 2<sup>e</sup> année et audit, projet d'ouverture en CPES) ;
-  le 7 avril 2022 (taux recteur session 2022) ;
-  le 7 septembre 2022 (bilan de la session Parcoursup 2022, situations en CPES et CPGE).

L'accompagnement par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) de la Région académique a permis de poursuivre la réflexion sur une potentielle évolution de la carte des classes préparatoires aux grandes écoles. À la suite des premières remarques de l'IGÉSR, des groupes de travail, impulsés par la DRAIO et coordonnés par des proviseurs, ont été mis en œuvre pour améliorer la promotion de ces formations auprès des lycéens.

Des travaux ont également été menés prioritairement sur l'installation d'un cycle pluridisciplinaire d'études supérieures sur le territoire régional, ainsi que sur les liaisons baccalauréat professionnel/STS et baccalauréat technologique/BUT. Rattaché à la nouvelle antenne de l'IUT Besançon-Vesoul qui sera basée à Dole, le BUT - Packaging, emballage et conditionnement (26 places) ouvrira à la rentrée 2023, avec le BUT - Science des données (28 places). Ces deux nouvelles formations ont été ajoutées à l'offre publique fin janvier 2023 et leur promotion a été prise en charge.

En mars 2022, 57 professeurs ont bénéficié d'une journée dédiée à la liaison baccalauréat technologique/BUT dans le cadre du continuum au sein de l'Académie de Dijon, avec un taux de présence de 90 %. Ces journées ont été animées par les corps d'inspection et les Directeurs d'IUT.

## La mise en œuvre du parcours Avenir dès le collège et du continuum « bac - 3 / bac +3 »

Quatre groupes de travail sont implantés au niveau de la Région académique pour favoriser le parcours et la réussite de l'élève, à travers :

- le développement de l'accompagnement à l'orientation ;
- le renforcement de la liaison baccalauréat professionnel/BTS et du continuum entre la voie technologique et les études supérieures ;
- l'accompagnement renforcé des bacheliers généraux vers l'enseignement supérieur.

En 2022, l'accent a été mis sur la formation des équipes éducatives. Aussi, environ 60 enseignants ont été formés à la mise en place de l'accompagnement à l'orientation et du parcours Avenir dans les établissements scolaires.

Organisée dans le cadre des heures dédiées à l'orientation et dans la continuité des semaines de l'orientation, l'édition 2022 du printemps de l'orientation a été programmée en Région académique, en mars 2022, avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation (Région académique, Conseil régional, Onisep, DRAAF, établissements du secondaire et de l'enseignement supérieur, milieu associatif et partenaires du monde économique et professionnel). Les lycées et les collèges de la Région académique ont été mobilisés pour mettre en œuvre cette opération qui s'inscrit dans les objectifs du parcours Avenir :

- découverte du monde économique et professionnel ;
- développement du sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

Dans le cadre du Parcours Avenir, le projet *Terrain d'avenir(s) : « construire son orientation »* concerne les élèves de 5<sup>e</sup> jusqu'en 3<sup>e</sup>, de 2022 à 2025, afin de construire leur parcours d'orientation. Pour cela, la DRAIO prend appui sur l'expérimentation « découverte des métiers dès la classe de 5<sup>e</sup> » qui concerne 4 collèges et regroupements (deux dans l'Académie de Besançon : les collèges Jean Jaurès à Damparis, Romé de l'Isle à Gray et deux dans l'Académie de Dijon : les collèges François de la Grange à Liernais et François Pompon à Saulieu, ainsi que le collège Jean Rostand à La Machine).

### Les objectifs de cette expérimentation consistent à :

- rendre visible le Parcours Avenir ;
- participer à l'accompagnement à l'orientation en établissement ;
- permettre aux élèves de construire leur parcours d'orientation sur trois années ;
- expérimenter un outil de suivi qui permet de garder traces des actions proposées.

Dans un premier temps, les actions engagées par la DRAIO, en début d'année 2023, pour déployer cette expérimentation sont les suivantes :

- prise de contacts avec les quatre chefs d'établissement pour présenter les contours de l'expérimentation ;
- rencontre avec les équipes pédagogiques pour présenter l'expérimentation ;
- première journée en établissement (rencontre avec les équipes et les élèves,

présentation de FOLIOS, présentation des ressources Onisep et choix d'une ressource en fonction des actions menées au sein de l'établissement, recueil d'informations, réalisation d'un film annuel et réflexion sur la deuxième journée en établissement) ;

- ▢ deuxième journée en établissement (mise en place des groupes de travail sur la coloration « orientation des enseignements », autour de la visibilité des actions menées dans le cadre du projet e de leur valorisation, présentation d'une sélection de métiers identifiés lors de la première journée, réflexion autour de mots professionnels clés afin de réaliser un lexique des mots utiles).



# Bilan 2022

# PERSPECTIVES 2023

## Déployer l'expérimentation de la découverte des métiers au collège

Une expérimentation favorisant la découverte des métiers en collège, dès la classe de 5<sup>e</sup> a été initiée en début d'année scolaire 2022-2023. Elle vise à donner aux élèves la possibilité :

-  d'élargir leur horizon par une activité de découverte des métiers de façon régulière ;
-  de conforter le sens des apprentissages ;
-  d'être mieux accompagnés dans leur orientation.

La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes sociaux ou de genre sont au cœur des démarches.

Au niveau de la Région académique, ce sont 39 établissements qui sont engagés dans cette expérimentation sur les 600 recensés au niveau national. Un accompagnement et un suivi du dispositif sont réalisés par la DRAIO et la DRAFPIC. Le Conseil régional est lui aussi fortement impliqué dans le déploiement de cette expérimentation sur le territoire bourguignon-franc-comtois. La découverte des métiers au collège, dès la classe de 5<sup>e</sup>, sera étendu à l'ensemble des établissements à la rentrée 2023. L'expérimentation déployée sur le territoire régional, au cours de l'année scolaire 2022-2023, constituera un réel levier pour identifier les bonnes pratiques et les essaimer sur l'ensemble du territoire. Cela sera facilité par le suivi réalisé par le trinôme référent constitué d'un psychologue de l'Éducation nationale, d'un chargé de mission Relation école-entreprise et d'un chargé de mission du Conseil régional.

Il conviendra de veiller à ce que les actions conduites s'articulent avec l'accompagnement à l'orientation déjà mis en place au sein des établissements et que ces dernières s'intègrent bien au Parcours Avenir.

## Mieux accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur

La DRAIO travaille à faire de la plateforme Parcoursup l'outil de préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur avec l'intention d'y rattacher le référentiel relatif aux compétences à s'orienter au lycée (référentiel Avenirs de l'Onisep). Toutes autres sources complémentaires recueillies par les élèves, via des démarches individuelles ou un projet d'établissement, peuvent y être reliées (immersions, salons et journées portes ouvertes, etc.). Il s'agira, par exemple, d'accompagner les lycéens pour faciliter leur compréhension des informations disponibles dans les fiches formation de Parcoursup. Pour ce faire, un support pédagogique expérimental a été élaboré en 2022. Afin d'en mesurer les effets, une expérimentation ciblée et suivie est envisagée dans un premier temps, en 2023, avec huit établissements de la Région académique, dont la liste sera arrêtée, en lien avec les IA-DASEN et les IEN-IO, en mars/avril 2023. Les élèves de 1<sup>er</sup> concernés seront suivis sur le cycle terminal, via une analyse d'impact, en lien avec les équipes pédagogiques volontaires.

En parallèle, dans la cadre du Réseau de région académique d'accompagnement à l'information et à l'orientation (2R2AIO), les formations en présentiel à destination notamment des professeurs principaux, inaugurées en 2021-2022 au sein de l'Académie de Besançon, vont se poursuivre selon le développement de cette action d'expérimentation pédagogique.

Une déclinaison distancielle adaptée est prévue au sein de l'Académie de Dijon afin d'étendre l'information au corps enseignant au sens large (non limitée aux professeurs principaux et référents).

En complément, depuis le printemps 2020, la DRAIO communique sur les étapes clefs du calendrier de gestion technique de la plateforme Parcoursup via des fiches de pilotage ou de liaison, selon la nature du contenu. Depuis 2021-2022, elles ont été complétées par des webinaires d'information, les 23 octobre 2021, 18 janvier et 10 février 2022, sur des thèmes ciblés, en lien avec les actions pédagogiques envisagées (exemples : paramétrage susmentionné des critères généraux d'examen des vœux par les formations post bac, bilan des améliorations constatées, optimisation de l'outil d'aide à la décision pour le classement des candidatures au regard des critères d'examen des vœux paramétrés, impact sur la rédaction du rapport public de fin de session, modalités de mises en œuvre de l'expérimentation baccalauréat professionnel-STTS) ; ce à l'attention de 150 participants au total. Le ciblage particulier dans l'accompagnement de ce paramétrage se poursuivra en 2022-2023.

### Poursuivre l'accompagnement du déploiement des cordées de la réussite

Le développement du tutorat sera renforcé grâce à la signature des conventions avec plusieurs associations courant 2023 (Article 1, Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Chemins d'avenir, Énergie jeunes, les Entrepreneurs d'excellence, etc.).

En outre, de nouvelles cordées seront déployées, en 2023, afin d'améliorer encore le maillage territorial sur l'ensemble du territoire. Il s'agira également d'encourager les établissements à s'engager au sein de plusieurs cordées afin d'accroître encore davantage le champ des possibles pour les élèves.

Si le déploiement des cordées pour les élèves de la voie technologique et ceux de la voie professionnelle restent prioritaires, une attention sera également portée sur l'accès des lycéens aux classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, un outil numérique sera déployé au cours de l'année 2023 afin de permettre aux établissements de répondre en ligne à l'appel à projets 2023-2024.

### Renforcer le travail en matière de persévérance scolaire

L'ensemble des dispositifs déployés a vocation à permettre de réduire les inégalités, tout en élevant le niveau de qualification et de compétences de l'ensemble des élèves. La mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans, ainsi que l'ensemble des dispositifs visant à lutter contre le décrochage et à favoriser l'ambition scolaire, avec l'ensemble des partenaires institutionnels, doit permettre de réduire le nombre de jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification. Dans cette perspective, la Région académique pourrait répondre, courant 2023, au volet « lutte contre le décrochage scolaire » de l'appel à projet « FSE+ 2022-2027 ».

Le portail numérique « Perscol » pourrait également être étendu à l'ensemble de la Région académique. Des laboratoires de la persévérance scolaire pourraient, en outre, être déployés plus largement sur l'ensemble du territoire. L'installation de communautés apprenantes s'inscrivant dans le 2R2AIO serait de nature à favoriser le déploiement de ces dispositifs.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

[ce.draio@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.draio@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

# LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DRARÉIC)

La DRARÉIC s'articule autour de trois pôles :

- 📁 un pôle mobilité qui offre aux jeunes et aux personnels une ouverture européenne et internationale en permettant, d'une part, aux élèves de poursuivre une partie de la scolarité dans un pays partenaire et de participer à des échanges scolaires et, d'autre part, aux personnels de mettre en place des projets de coopération pour un échange de bonnes pratiques ;
- 📁 un pôle coopération chargé de favoriser les partenariats et les échanges pour impulser des dynamiques d'innovation sur le territoire de la Région académique ;
- 📁 un pôle valorisation qui diffuse le savoir-faire et les programmes des établissements de Bourgogne-Franche-Comté aux partenaires européens et internationaux et qui poursuit les labellisations telles qu'Euroscol ou eTwinning pour permettre aux enseignants de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves, à l'aide des outils numériques notamment.

## L'année 2022 sous le signe de l'Europe avec la Présidence française de l'Union européenne (PFUE)

La DRARÉIC a participé à deux appels à projets lancés par le MENJ. Ainsi, une élève du lycée militaire d'Autun a été sélectionnée dans le cadre du [projet Lycée d'Europe](#) organisé du 14 au 18 février 2022.

Par ailleurs, à l'occasion de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, au 1<sup>er</sup> semestre 2022, la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté et la DRARÉIC ont proposé aux lycéens de la Région académique de participer au projet « Questions pour un eurochampion », labellisé PFUE 2022. Il s'agissait d'un jeu de culture générale dédié à l'Union européenne, dont l'objectif était de sensibiliser les élèves à l'histoire et au fonctionnement de l'Union, sa géographie, ses valeurs et sa diversité culturelle. Des phases de sélection se sont déroulées dès le début de l'année 2022 au sein des lycées de la Région académique.

### Le 29 Mars 2022

**1 500** élèves ont participé  
**60** classes  
**22** lycées impliqués

Dans un décor digne des plateaux de télévision et en présence de la Rectrice de la région académique et du Recteur de l'académie de Dijon, le lycée Charles Nodier de Dole a accueilli les 85 lycéens sélectionnés pour [la grande finale](#). À l'issue de manches de qualification, au cours desquelles les finalistes ont dû répondre en français et en anglais à des questions sur l'Union, c'est Emma du lycée militaire d'Autun qui s'est imposée et a remporté cette 1<sup>re</sup> édition lors de la finale qui a réuni Pauline de Dijon, Laslo de Clamecy et Amir du lycée Parriat de Montceau.

## Promouvoir la mobilité

La DRARÉIC continue à consolider l'action des deux consortia Erasmus + en pérennisant les mobilités et les formations proposées, et en intégrant de nouveaux membres, tels que les DSDEN. En outre, à la suite de la signature de la convention avec la Catalogne, un nouveau programme de mobilité individuelle est en cours de construction pour 80 jeunes de la Région académique. Il a été reporté en raison d'un changement de Consejojo du departament d'Educacio de l'Administracio de la Generalitat de Catalunya, équivalent d'un Recteur en Catalogne.

Par ailleurs, un séminaire quadripartite eTwinning a été organisé à Bad Kreuznach en Allemagne, du 11 au 14 mars 2022, pour treize enseignants nouveaux sur eTwinning et désireux de monter des projets mobilité. eTwinning est une action européenne qui offre aux enseignants des pays participants la possibilité d'entrer en contact afin de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des outils numériques. En avril 2022, 44 pays font partie d'eTwinning, dont 33 pays dans le cadre du programme européen Erasmus+, auxquels s'ajoutent l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine.

À la suite de ce séminaire en Allemagne, des enseignants se sont rencontrés et ont décidé de travailler sur des projets européens innovants. On peut citer le projet Erasmus + « YoungstEURs : presenting hotspots for teens ». Il s'agit d'un projet de coopération entre le lycée Les Huisselets de Montbéliard et cinq autres établissements européens situés en Allemagne (Bad-Kreuznach en Rhénanie-Palatinat), Portugal (Lisbonne), Royaume-Uni (Manchester), Italie (Portici) et Roumanie (Targoviste). L'objectif est l'élaboration d'un guide construit par des élèves européens, à destination des jeunes européens, sur les thèmes suivants : gastronomie, lieux sportifs, lieux pittoresques, shopping et lieux d'échanges et de sociabilisation. Des échanges se sont déjà tenus à Manchester en mai 2022 sur le thème du shopping, à Lisbonne, en octobre 2022 sur la sociabilisation, en Allemagne sur les thèmes du sport et des lieux pittoresques. Les prochaines étapes sont : l'Italie pour la gastronomie en mars 2023, et la Roumanie en mai 2023, sur les thèmes du sport et de la culture.

Les élèves reviennent en France ravis, ayant acquis l'expérience d'un travail d'équipe dans une autre langue que la leur. Ils prennent conscience de l'espace européen et font connaissance de jeunes d'autres nationalités. Ce type de projet participe de leur ouverture d'esprit.

## L'extension du projet Bangladesh-ONG Friendship

Il s'agit d'un projet de coopération entre des établissements de la Région académique et des écoles de Friendship au Bangladesh, autour des problématiques climatiques, sociales et économiques. Il trouve son écho dans les dix-sept objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Rejoint par le BFC – International et United Schools, ce projet couvre l'ensemble de la Région académique. Son lancement a eu lieu au Bangladesh, le 20 janvier 2022. Des classes ou des groupes d'élèves échangent en anglais sur le thème de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit de partager à la fois sur les constats de ces changements d'un côté et de l'autre du monde, mais aussi de partager sur les adaptations des comportements et modes de vie.

Pour exemple, une classe de seconde du lycée Charles de Gaulle, à Dijon, a travaillé avec une école du Bangladesh et en lien avec le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) sur la thématique des réfugiés climatiques.

En outre, une formation s'est tenue le 9 novembre 2022 à Lyon et a permis aux enseignants d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques respectives. Les enseignements ont été tirés de la phase pilote pour permettre de faire évoluer le dispositif. L'ONG et la DRARÉIC ont été très attentives à bien échanger avec les enseignants des deux pays pour aboutir à la mise en œuvre de deux sessions interactives au cours desquelles les élèves sont en situation d'échanger directement en visioconférence.

Les collègues ont fait remonter la grande qualité de l'appui à travers le partenariat avec l'ONG pour assurer, non seulement, la technique qui peut être capricieuse, mais également améliorer l'aspect pédagogique et les échanges en anglais d'une session à l'autre. Les collègues facilitateurs côté Bangladesh ont joué un rôle clé.

En outre, l'appui complémentaire avec la plateforme United Schools constitue un soutien important du dispositif, dans la mesure où il permet des phases de production de documents, par les élèves des deux pays à déposer directement en ligne. Les élèves s'expriment en anglais et exposent en vidéo ou podcast les connaissances construites avec leurs enseignants. Leurs travaux prennent plus de sens, reposant sur cette responsabilité de comprendre pour transmettre, non seulement, vers le Bangladesh, mais aussi aux autres participants français (et réciproquement dans l'autre pays).

L'éducation au développement durable et à la solidarité internationale prend ainsi effectivement une forme concrète pour les équipes et les élèves, avec, sur certains aspects, une valorisation et une évaluation à poursuivre (impact sur la démarche école-établissement en démarche de développement durable avérée, prise en compte de l'éco-anxiété des élèves, relai vers des éco-délégués et compétences développées, etc.). Véritable temps d'échanges entre les enseignants, cette journée a permis le partage d'expériences.

À la suite de cette journée, il a été décidé d'organiser deux ateliers en visioconférence par an avec des experts aux différents profils (scientifiques, économiques et artistiques), afin d'équiper les professeurs en outils et ressources pédagogiques sur les thématiques de l'adaptation au changement climatique.

### Développer et/ou enrichir les partenariats

La Région académique a participé à un symposium sur le numérique avec le Canada en septembre 2022. Il s'agissait de rencontres et discussions, entre acteurs du monde de l'éducation, autour d'enjeux d'actualité : la techno-pédagogie et l'éducation numérique. Il s'est tenu en présence de cinq collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) de l'Est du Québec (Gaspésie et des Îles, La Pocatière, Matane, Rivière-du-Loup et Rimouski), ainsi que sept délégations françaises (DRARÉIC, DRNE, enseignants et chefs d'établissement) en provenance de cinq Académies (Nancy-Metz, Nantes, Normandie, Rennes, Strasbourg) et de deux régions académiques (Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté). Des partenariats sont en cours de construction avec les collèges pour l'enseignement technique de Québec afin que des jeunes des classes préparatoires au baccalauréat professionnel ou en STS de la Région académique puissent aller y effectuer des stages ou périodes de formation en milieu professionnel.

Une convention de partenariat a également été signée le 26 janvier 2022 avec la Styrie par les deux Recteurs. Elle intègre divers axes de travail, dont la mobilité individuelle et collective, l'engagement des jeunes dans le cadre de la PFUE 2022 et une coopération active dans la mise en place du CMQ franco-autrichien Forêt et bois. Le partenariat entre la Région académique et le Rectorat de Styrie a été présenté aux députés européens lors de la commission culture et éducation du Parlement européen du 15 mars 2022. Ce partenariat participe ainsi de la construction de l'espace européen de l'éducation. La production d'une feuille de route est en cours d'élaboration avec le partenaire autrichien pour la mise en place d'actions dans trois domaines identifiés : mobilité, formation et CMQ. Elle aboutira en juin 2023. La première déclinaison de cette feuille de route concerne le développement d'un programme de mobilité individuelle qui sera lancé en septembre 2023.

### **Le déploiement du projet « collégiens éco-citoyens » dans le département du Doubs**

À l'image de ce qui s'est fait en 2021 en Côte-d'Or, à travers le projet pilote initié par l'association française United Schools au sein de quinze collèges du département, une extension du projet a été mise en œuvre dans le Doubs en 2022. Le projet s'appuie sur un réseau social entre écoles du monde, afin, pour les élèves via leurs professeurs, de partager et découvrir d'autres cultures et patrimoines et d'apprendre de différentes matières, tout en s'ouvrant au monde (langues, géographie, éducation au développement durable, etc.). En partenariat avec United Schools, le département du Doubs et les corps d'inspection, ce projet vise à accompagner les collégiens dans leur construction en tant que citoyens du monde, conscients des grands enjeux sociétaux. En 2022, six collèges sont impliqués dans le projet au sein du département du Doubs ; Lou Blazer à Montbéliard, Les Hautes Vignes à Seloncourt, Voltaire à Besançon, Proudhon à Besançon, Georges Pompidou à Pouilley-les-Vignes et René Cassin à Baume-les-Dames.

### **La poursuite du travail en lien avec les consortia Erasmus +**

Le consortium Erasmus + pour l'enseignement et la formation professionnelle a, cette année encore, été ouvert à tous les lycées professionnels de la Région académique, avec 37 établissements. En 2021, onze nouveaux établissements sont entrés dans le dispositif, dont huit lycées professionnels de l'Académie de Dijon et trois de l'Académie de Besançon.

Par ailleurs, l'accréditation Erasmus + pour l'enseignement scolaire a été obtenue pour la programmation 2021-2027. Cela se traduit par un financement pour 2022-2023 qui permettra d'organiser des mobilités au bénéfice de 25 établissements et des services des Rectorats de Besançon et de Dijon (IA-IPR, AESH et DAFPE de chaque Rectorat, CASNAV, DRARÉIC, DRAÉAC, DSDEN du Doubs et de Côte-d'or, CIO Dijon), soit 140 formations, 76 stages d'observation et 80 accompagnateurs pour les mobilités d'élèves.

### **Un partenariat renforcé entre la Rhénanie Palatinat et la Région académique**

La Rectrice de la Région académique et le Recteur de l'Académie de Dijon se sont rendus en Rhénanie-Palatinat du 4 au 6 octobre 2022 afin, de signer un avenant à la convention de coopération pour la mise en place de l'AzubiBacpro. Cela a été l'occasion de riches échanges avec la ministre de l'Éducation de Rhénanie-Palatinat et a permis de rappeler que la mobilité des jeunes dans les établissements partenaires s'inscrit dans une véritable immersion interculturelle et linguistique. L'école du Futur, projet lancé dans 45 établissements rhéno-palatins

à la rentrée 2022 et parallèlement dans les établissements de la Région académique, ont montré des possibilités et des problématiques communes. Les deux projets visent à donner davantage d'autonomie aux équipes éducatives pour un système scolaire « plus juste et plus inclusif ». Ces deux projets seront développés à partir de 2023. Des pistes de coopérations futures ont été évoquées, telles que des regards croisés sur l'école du futur et un travail conjoint entre établissements français et allemands volontaires dans ce projet.

Par ailleurs, Klasse getauscht, le programme d'échanges institué avec la Rhénanie Palatinat a été renouvelé pour 2022-2023 et permet à dix enseignants d'allemand du second degré de Bourgogne-Franche-Comté, en binôme avec dix enseignants de Rhénanie-Palatinat, d'échanger sur des questions pédagogiques et de se rendre dans la classe de leur partenaire pour travailler sur l'enseignement des langues vivantes.

### Le développement des partenariats pour promouvoir la mobilité

En 2022, la DRARÉIC a également été mobilisée, du 16 au 26 octobre, dans le cadre du groupe de travail Sénégal mis en place en 2021 par le réseau Bourgogne-Franche-Comté international. Le réseau coordonne l'organisation d'un déplacement conjoint des acteurs de la région, engagés ou souhaitant s'engager dans une coopération avec ce pays. L'objectif de cette initiative est de permettre aux acteurs régionaux et à leurs partenaires respectifs d'échanger sur leurs actions et leurs problématiques, de renforcer leurs complémentarités et mettre en place des projets mutualisés.

Un appel à manifestation d'intérêt visant à identifier les acteurs intéressés pour participer à cette mission a été diffusé le 25 mai 2022. Il s'adressait à tous les acteurs régionaux menant une coopération avec des partenaires sénégalais : associations, collectivités territoriales et groupements, institutions, établissements d'enseignement ou de formation, etc. **Les objectifs de cette mission sont multiples :**

-  échanger avec les différents acteurs du système éducatif et de la coopération du Sénégal autour de l'enseignement et la formation professionnelle ;
-  renforcer les liens avec les acteurs du territoire de Bourgogne-Franche-Comté et les liens institutionnels avec le Sénégal.

### La poursuite du projet Erasmus + de partenariat stratégique Citizen 2.1

Ce projet développé autour du numérique en lien avec la DRNE, le GIP-FTLV de Franche-Comté et des partenaires européens a débuté en septembre 2020 et s'est achevé le 31 décembre 2022. En 2022, de nouveaux temps de formations et d'échanges ont été organisés avec les partenaires allemands, serbes et finlandais.

Une première réunion s'est tenue en présentiel à Paris au centre national des maisons familiales et rurales, les 2 et 3 juin 2022, et a réuni quatorze participants. Le centre national a présenté les différents projets européens en relation avec la thématique et a permis d'alimenter la réflexion sur les pratiques du numérique. La DRARÉIC et le GIP ont présenté la plateforme de gestion documentaire Nextcloud Citizen 2.1 et chacun a pu s'exprimer concernant l'impact du projet sur son organisation, tel que le travail en équipe interculturelle et le souhait de continuer à mettre en place des projets européens. Une mise à jour des données et des informations nécessaires à la gestion du projet et à son accomplissement sur la plateforme Nexcloud a été réalisée à cette occasion (vérification de tous les documents attendus par l'agence Erasmus+ pour le rapport

final, par les organismes, mise à jour de l'annuaire et du planning par chaque organisme partenaire, propositions d'améliorations et/ou d'ajout d'outils et partage de bonnes pratiques).

Un séminaire d'innovation pédagogique pour l'enseignement et la formation professionnelle, avec et par le numérique, s'est tenu les 28, 29 et 30 novembre 2022 à Belgrade, en Serbie, à l'institut d'innovation et d'éducation moderne. Différents projets et pratiques pédagogiques innovants ont été présentés, tels que l'utilisation de l'intelligence artificielle en éducation, l'apprentissage grâce à la réalité augmentée, la réalité virtuelle, la Blockchain et l'avenir de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Ce séminaire a réuni 24 participants des pays membres du projet.

Les 6 et 7 décembre 2022, s'est tenue la dernière réunion entre les partenaires du projet en Allemagne : il s'agissait d'une réunion bilan et d'écriture du rapport final.

À l'issue du projet, un guide en ligne et des recommandations sur les outils innovants présentés dans les différents pays est en cours de préparation. Ce guide sera structuré en huit domaines, inspirés de DigCompEdu (The European Framework for the Digital Competence), et aura pour vocation d'aider les écoles professionnelles et les centres de formation dans leur transformation numérique. Les huit domaines sont les suivants : supports et ressources en pédagogie, formation professionnelle continue, infrastructures et équipement, compétences numériques des apprenants, pratiques d'évaluation et pédagogie (mise en œuvre en classe, collaboration et travail en réseau, encadrement et leadership). Des fiches permettront de découvrir les présentations des différents démonstrateurs nationaux concernés.

Le rapport final du projet a été soumis, fin janvier 2023, à la commission européenne.



Festival des mobilités - 31 mai 2022 - Saline royale d'Arc-et-Senans

# PERSPECTIVES 2023

## Développer la mobilité

- 📁 Développement d'un programme de mobilité individuelle avec l'Autriche en lycée, avec expérimentation de la mention mobilité au baccalauréat : 30 jeunes du lycée Follereau de Belfort sont concernés.
- 📁 Participation à la mise en place d'un consortium Erasmus + enseignement supérieur pour promouvoir la mobilité des étudiants de Sections de technicien supérieur (STS) et Diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE).
- 📁 Mise en place d'un protocole de suivi des formations en Europe (Erasmus +), en lien avec les EAFC et les cellules académiques recherche, développement, innovation et expérimentation pour démultiplier les bonnes pratiques identifiées lors des mobilités en Europe et valider la mobilité comme une véritable formation.
- 📁 Accompagnement des projets des corps d'inspection, en lien avec la DRAIO, en proposant des mobilités :
  - 📁 projet persévérance scolaire de la Région académique : faire bénéficier de comparaisons internationales sur la question de la persévérance scolaire dans le but de créer de l'expertise pour les membres du groupe de prévention du décrochage scolaire ;
  - 📁 construire un accompagnement des structures scolaires (écoles, collèges, lycées) et/ou des réseaux d'éducation désirant mener un projet autour de la persévérance scolaire ;
  - 📁 alimenter la réflexion du projet des laboratoires de la persévérance scolaire (Lab's – expérimentation académique). Des mobilités sont prévues au Canada et dans des pays européens en cours d'identification ;
  - 📁 projet de mobilité des collègues IEN ET-EG de l'Académie de Dijon qui souhaitent développer la formation des enseignants dans la discipline non linguistique.

## Consolider les partenariats existants et en développer de nouveaux

- 📁 Signature de la convention régionale académique avec la Tchéquie.
- 📁 Dans le cadre du groupe de travail Sénégal, le renforcement des liens avec le pays est prévu en 2023. Cela se traduira par la mobilité d'un IEN ET-EG de l'Académie de Dijon, en mars-avril 2023, afin de cibler les besoins en formation en lycée professionnel. Cette mobilité pourrait donner le jour à un partenariat avec un lycée professionnel de Montbard.
- 📁 Redynamisation des partenariats avec le Canada (Calgary et Ottawa), avec l'accueil d'une délégation canadienne et un déplacement au Canada dans le cadre de différents projets en cours (projets « persévérance », projet avec les collèges d'enseignement général et professionnel québécois, projet Bescal de partenariats électroniques eTwinning).
- 📁 Redynamisation des partenariats avec la Macédoine à travers l'appariement de trois établissements scolaires bourguignons avec trois établissements macédoniens, l'accueil d'une délégation de Macédoine, et l'organisation d'un déplacement en Macédoine pour les établissements scolaires bourguignons concernés.
- 📁 Prospection de partenariats dans les balkans occidentaux, en lien avec le projet Balkan Bridge, financé par la délégation ministérielle aux relations européennes et internationales et à la coopération.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[ce.DRARÉIC@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.DRARÉIC@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr)

<https://www.facebook.com/DRARÉICBfc>

<https://twitter.com/DRARÉICbfc>

# DIRECTION RÉGIONALE DE L'IMMOBILIER (DRI)

La direction est animée par deux Ingénieurs régionaux pour l'équipement (IRE).

L'IRE de Dijon est le référent pour les bâtiments académiques et les opérateurs sous tutelle du MENJ et celui de Besançon pour les bâtiments de l'ESR.

La DRI a pour mission de porter les politiques immobilières de l'État.

Elle intervient, directement ou indirectement, sur le patrimoine immobilier de l'État occupé par les services régionaux, académiques et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

## Le volet MENJ

Plusieurs projets portés par la DRI se sont poursuivis et/ou ont vu le jour en 2022 :

-  poursuite des travaux de réhabilitation du bâtiment de la DSDEN de l'Yonne, y compris les aménagements extérieurs ;
-  renouvellement d'une verrière sur le site Daubenton (DRAJES) à Dijon ;
-  poursuite des travaux de rénovation de la cité Sarraill en vue du déménagement des agents du Rectorat de l'Académie de Besançon (site Carnot à Besançon) à l'été 2022 ;
-  poursuite des études relatives à la transformation de la couverture de la chapelle Saint-Nicolas (site Convention à Besançon et obtention des autorisations administratives) ;
-  mise en service d'un premier ascenseur sur le bâtiment du Campus à Dijon ;
-  études de la mise aux normes de la DSDEN du Territoire de Belfort et de la transformation du logement de l'IA-DASEN en bureaux ;
-  réalisation de travaux d'aménagement intérieur et de performance énergétique sur le bâtiment du CIO de Nevers ;
-  abandon de deux sites vétustes dans la Nièvre (CIO de Cosne et IEN de Clamecy) pour intégrer les bâtiments des centres des finances publiques ;
-  élaboration d'une stratégie immobilière de la Région académique à dix ans.

## Le volet MESR

La DRI a également suivi plusieurs opérations immobilières pour le compte du MESR :

-  suivi opérationnel des travaux du plan de relance dans le cadre des opérations (33 projets au profit de huit établissements pour un montant total de 58 M€) portées par les établissements (Droit et lettres à Dijon pour l'uB, ISAT à Nevers pour l'uB, Learning center de l'UFC à Besançon, réhabilitation de SupMicroTech-ENSMM à Besançon, réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM à Belfort, etc.) ;
-  engagement des travaux de réhabilitation du bâtiment N (UFC) sur le site de l'Arsenal en mars 2022 (durée 30 mois), pour une livraison prévue en novembre 2024 ;

-  poursuite des études de la création d'un nouveau campus d'enseignement supérieur sur le site Maret à Dijon : en novembre 2022, validation du programme établi en octobre et labellisation par le Préfet de région. En décembre 2022, lancement du concours pour le recrutement d'un maître d'œuvre ;
-  acquisition de simulateurs pour l'ouverture des composantes odontologie de l'uB, à Dijon, et de l'UFC, à Besançon, à la rentrée 2022 ;
-  lancement des premières études du nouveau CPER 2021-2027 par les établissements dont les dépenses ont été engagées dans le courant du second semestre 2022.



# PERSPECTIVES 2023

-  Mise en œuvre de la plateforme OPERAT pour le suivi des économies d'énergie dans le cadre du décret Tertiaire.
-  Consolidation et fiabilisation des bases de données de la direction immobilière de l'État (Chorus-Re-Fx, Référentiel technique, OSFI, etc.).
-  Actualisation des schémas de stratégie immobilière : contribution à l'établissement du schéma Directeur immobilier régional pour les services académiques et instructions des projets de schémas pluriannuels de stratégie immobilière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

## Le volet MENJ

-  Poursuite des opérations immobilières engagées en 2021 et 2022 : mise en service du bâtiment réhabilité de la DSDEN de l'Yonne, DSDEN du Territoire de Belfort, Cité Sarraïl à Besançon, etc.
-  Engagement des travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de la Chapelle Saint-Nicolas sur le site Convention du Rectorat de Besançon.
-  Engagement de l'étude de l'aménagement de sécurité dans le hall du Rectorat de Dijon.

## Le volet ESR

-  Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du suivi du plan de relance et de la mise en œuvre du CPER 2021-2027 (instruction des dossiers d'expertise, convention de maîtrise d'ouvrage, versement des subventions de l'État, validation des études de conception, supervision de l'exécution des travaux, etc.).
-  Préparation d'un futur avenant au CPER pour prendre en compte l'évolution du contexte économique.
-  Accompagnement des établissements dans la planification énergétique à horizon 2030.
-  Poursuite de la réhabilitation du bâtiment N sur le site de l'Arsenal, sous maîtrise d'ouvrage rectorale.
-  Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau campus d'enseignement supérieur sur le site Maret à Dijon.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[ce.dri-besancon@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.dri-besancon@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)  
[ce.dri-dijon@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.dri-dijon@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

# LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DU NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION (DRNE)

Cette délégation accompagne la transformation numérique de l'école, elle décline les orientations de la stratégie numérique nationale et met en œuvre la politique numérique éducative de la Région académique. Pour cela, elle définit, impulse et assure le déploiement du service public du numérique éducatif au plus près des besoins du terrain et des acteurs. Centrée sur les aspects pédagogiques du numérique, son objectif est d'intégrer, à bon escient, et de manière adaptée, le numérique au service du pilotage de l'enseignement, de l'apprentissage, de la co-éducation et de la culture numérique nécessaires à tout citoyen du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Pour répondre à ces priorités, la délégation est organisée autour d'un pôle de support et d'appui, et de trois pôles d'activités :**

- 📁 ressources, numérique et territoire ;
- 📁 développement professionnel, formation et accompagnement au numérique éducatif ;
- 📁 recherche, expérimentation, innovation et prospective en éducation

La DRNE travaille et s'engage in fine pour la réussite de tous les élèves.

**Ses principales missions sont les suivantes :**

- 📁 former au et par le numérique, conseiller, informer les équipes des structures scolaires ainsi que la communauté éducative et accompagner les partenaires de l'École ;
- 📁 expérimenter, innover, développer les partenariats avec les collectivités territoriales, la filière numérique et l'enseignement supérieur, dont les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, et intégrer les apports des opérateurs.

## La formation pour accompagner la transformation numérique

La formation au numérique demeure un mode d'accompagnement privilégié de la transformation des pratiques pédagogiques. Dès le début de l'année 2022, le contexte sanitaire a de nouveau amené le service à reporter un grand nombre de formations initialement prévues en présentiel.

**Au total, en 2022, la DRNE a conduit 159 actions de formation pour 2 372 stagiaires, soit :**

- 📁 106 sessions de formations dans le cadre du programme académique de formation (PRAF) des EAFC de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté ;
- 📁 42 formations d'initiative locale ;
- 📁 Quinze événements et journées d'animation de réseau (quatre sessions de septembre à juin 2022 autour du numérique au féminin, une session de webinaire de la recherche le 5 avril 2022, huit journées d'animation de réseau ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) d'avril à mai 2022, un webinaire de réseau RUPN le 10 mai 2022), dont le séminaire consacré au développement des compétences transversales organisé le 12 octobre 2022, en distanciel.

Parallèlement à ce travail de terrain, un important travail de structuration de l'offre de formation a été conduit pour prendre en compte l'évolution du cadre académique lié à la mise en œuvre des EAFC. Ainsi, le parcours « Développer les compétences numériques liées aux usages pédagogiques » permet d'aborder sur deux ans les cinq domaines du cadre de référence des compétences numériques en éducation. Ce parcours facilite notamment la certification Pix+Édu.

## Animer et soutenir les politiques publiques du numérique au cœur des territoires

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du déploiement des appels à projets lancés dans le cadre du plan de relance. Cela inclut le suivi des 400 dossiers « Socle numérique dans les écoles élémentaires », la poursuite du travail mené en collaboration avec le Conseil régional sur le sujet de l'hybridation des lycées et le démarrage d'un nouveau programme « Un parrain, une webradio ». Ce dernier appel à projets est conduit en collaboration avec les CLEMI des deux Académies et les conseils départementaux volontaires. Il a pour objectif de développer l'éducation aux médias et à l'information. Au total, 32 établissements sont concernés par les projets retenus et seront dotés du matériel nécessaire à la réalisation de ces actions en 2023.

### Le numérique en tant que compétence transversale

La maîtrise des compétences numériques est en passe de devenir incontournable pour les enseignants dans leur pratique pédagogique : accompagnement des élèves dans la maîtrise du numérique, échange avec les familles, mis en œuvre de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner avec le numérique.

Le 12 octobre 2022, plus de 100 personnes ont participé au séminaire de la DRNE consacré à la question suivante : « Comment l'usage des technologies numériques permet le développement des compétences transversales des élèves ? ». Organisé à distance et ouvert à tous les membres de la communauté éducative, il a permis de mettre en avant l'importance de l'autonomie, de la coopération, du développement des compétences orales et de la créativité au travers des regards croisés des élèves, des enseignants et du monde de la recherche.

En 2022, Pix est désormais bien installé dans le paysage éducatif régional. La certification a été mise en œuvre dans l'ensemble des établissements pour les élèves de 3<sup>e</sup> et en cycle de terminale. Ce sont donc 192 581 élèves qui utilisent Pix au sein de la Région académique en 2022 (96 063 collégiens : élèves de cinquième à troisième ; 25 418 élèves de lycée professionnel et 71 100 lycéens des voies générale et technologique) au sein de 448 établissements.

En ce qui concerne la reconnaissance des compétences numériques et leur certification pour les enseignants, la Région académique a poursuivi son engagement dans l'expérimentation Pix+Édu. Une trentaine d'enseignants de la Région académique se sont ainsi lancés dans cette démarche à la rentrée scolaire 2022. Des formations spécifiques, ainsi qu'une sensibilisation des futurs enseignants, ont été organisées en collaboration avec les deux INSPÉ de la Région académique, Canopé et les deux EAFC.

## L'accompagnement à l'hybridation de l'enseignement au lycée

La DRNE contribue à l'expérimentation de l'hybridation en accompagnement des établissements dotés de différents kits par le Conseil régional. Un groupe de travail, issu du comité aux usages numériques des lycées, a recensé des illustrations d'hybridation dans ces établissements et a mis en place un protocole d'expérimentation dans les lycées pilotes avec les collègues des inspecteurs IA – IPR et IEN ET – EG – IO. L'accompagnement de ces établissements par la DRNE se déploiera dès 2023.

Par ailleurs, dans un contexte de changements profonds des habitudes de travail consécutivement aux périodes de confinement, les modalités de formation à distance pour les agents se trouvent davantage légitimées. De plus, elles apparaissent comme un levier pour atteindre des objectifs de sobriété affichés nationalement.

**La DRNE oriente son offre de formations au et par le numérique autour des axes suivants :**

-  poursuite de l'offre de formation régionale dans le cadre des EAFC de Besançon et de Dijon ;
-  dans le 1<sup>er</sup> degré, à la suite de l'appel à projets pour un Socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE), mise en œuvre des parcours d'accompagnement socle de base et parcours SNEE Pix national ;
-  dans le cadre du plan de relance de l'hybridation de l'enseignement dans les lycées, généralisation de l'expérimentation conduite en 2022 (dotation en matériel et accompagnement des usages).

En 2022, 1 987 enseignants ont été formés au numérique dans le premier degré et 2 373 dans le second degré.

### Une gouvernance partenariale du numérique pour l'éducation

La construction d'un pilotage partenarial du numérique pour l'éducation à travers notamment la mise en place des Comités aux usages numériques (CUN) est en cours de finalisation en 2022 avec l'ensemble des départements de la Région académique, avec la collaboration des inspecteurs déjà présents dans le CUN des lycées et des collèges de la région (IEN numériques).

Pour le moment, quatre CUN sont ainsi installés dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Le travail est en cours en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Le travail sur le pilotage partenarial du numérique éducatif à l'échelle départementale se poursuit donc en 2023.

Le positionnement de la DRNE dans le cadre de la mise en place des écoles académiques de la formation continue est également un axe important de la feuille de route du service.

### Du diagnostic à la mise en œuvre opérationnelle du Territoire numérique éducatif (TNE) du Doubs

La première partie de l'année 2022 a permis de finaliser le diagnostic territorial. Ce travail de collecte des données et de cartographie des indicateurs consistait à identifier les tendances, les forces, les faiblesses et les opportunités du territoire. À partir de ce diagnostic, des axes de travail et les territoires d'action prioritaire du TNE ont été définis.

Faisant suite à la signature de la convention entre la Région académique, la Banque des territoires et le département du Doubs, les premières actions ont pu être initiées : financement de l'équipement dans les écoles et les collèges, mise à disposition de ressources numériques, mise en place de protocoles de recherche, construction d'une offre de formation et programmation d'ateliers à destination des parents. L'année s'est terminée par la préparation du séminaire d'ouverture de ce projet organisé le 11 janvier 2023 à la Saline Royale d'Arc-et-Senans.

### Sensibiliser aux enjeux de l'intelligence artificielle

L'Intelligence artificielle (IA) présente un potentiel important pour soutenir l'enseignement en facilitant, par exemple, la personnalisation de l'apprentissage. La DRNE mène dans ce domaine une veille constante. Elle participe à un grand nombre d'actions (formation, expérimentation d'un robot intelligent en collège et accompagnement du Partenariat d'innovation et intelligence artificielle (P2IA) dans les écoles de Bourgogne-Franche-Comté).

Fait marquant, en 2022, la DRNE a conçu un jeu, sous la forme d'un Escape Game pédagogique, pour démystifier et s'initier à l'intelligence artificielle (IA). Il est proposé au joueur, dès 11 ans, à travers ce jeu de cartes, de résoudre en vingt minutes différentes énigmes portant sur l'IA. Cette initiative reconnue et valorisée lors du [salon Educ@tech Expo](#), les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022 à Paris, contribue à acculturer la communauté éducative dans son ensemble afin que l'IA soit utilisée de manière éthique et responsable, en prenant en compte les implications qui en découlent pour les élèves et les enseignants.

### Se tourner vers l'international pour favoriser l'innovation pédagogique

Se tourner vers l'international permet à la DRNE de se nourrir de nouvelles idées et d'explorer de nouvelles perspectives innovantes.

L'année 2022 a vu la conclusion du projet Citizen 2.1, consacré aux pratiques numériques éducatives innovantes dans les établissements de formation professionnelle, porté par les services régionaux, DRARÉIC et DRNE aux côtés du GIP FTLV et des maisons familiales et rurales de Bourgogne-Franche-Comté. Il a donné lieu à des échanges de pratiques à l'international d'une grande richesse. Les travaux réalisés dans ce cadre seront rendus visibles sous la forme d'un guide de recommandations qui sera disponible au mois de mars 2023.

L'expérience acquise sera prochainement réinvestie à travers la mise en place de formations, d'expérimentations sur des thématiques telles que les visites virtuelles, pour leur potentiel en matière d'orientation et de pédagogie, tout autant que dans la mise en œuvre de nouveaux partenariats à l'international.



Signature de la convention  
« Territoire numérique  
éducatif du Doubs »  
avec le Conseil  
départemental  
du Doubs - 20 juillet 2022

# PERSPECTIVES 2023

## Décliner en Région académique la stratégie nationale du numérique pour l'éducation

Les technologies numériques évoluent rapidement, de nouvelles tendances émergent régulièrement, et impactent significativement l'enseignement. La DRNE est amenée à adapter ses modes d'interventions pour répondre aux nouveaux usages et aux besoins de la communauté éducative. La présentation, en 2023, d'une nouvelle stratégie nationale du numérique pour l'éducation est une opportunité de faire évoluer les axes d'action du service et de définir les indicateurs nécessaires à son évaluation.

La déclinaison locale des orientations nationales, en les adaptant aux spécificités du territoire, constituera une priorité pour le service durant le premier semestre 2023.

## Accompagner le déploiement des ressources numériques sur le territoire

Un plan d'accompagnement des usages doit faire suite aux équipements déployés dans les écoles et les établissements dans le cadre du plan de relance initié en 2021. Pour la DRNE, cela passe par le soutien au réseau du premier degré, par un travail d'identification et de généralisation des bonnes pratiques dans les lycées dotés des matériels nécessaires à l'hybridation des enseignements et par la formation des équipes pédagogiques aux usages innovants des webradios.

Sur le plan des ressources numériques, le déploiement du millième portail ÉCLAT-BFC marque la vitalité du projet d'Environnement numérique de travail (ENT) régional. En 2023, l'arrivée de l'application mobile ÉCLAT-BFC, très attendue, permettra d'améliorer l'usage du service dans un contexte où le smartphone constitue l'équipement numérique majoritaire des usagers. Au début d'une quatrième année d'usage, une démarche d'évaluation et de préparation du renouvellement du marché sera lancée au cours du premier semestre 2023, en coordination avec les collectivités territoriales partenaires du projet.

En parallèle, la DRNE participera au groupe de travail en charge de l'évolution du cadre national des ENT, mis en œuvre par la DNE.

## Développer la citoyenneté numérique

Dans une société numérique, développer la citoyenneté numérique des élèves est un enjeu majeur inscrit dans la stratégie nationale du numérique pour l'éducation. La maîtrise des compétences numériques doit permettre aux élèves d'exprimer de manière critique et responsable leur citoyenneté à l'ère du numérique. La DRNE en fera, en 2023, l'un des axes de son action, en travaillant en coordination avec les CLEMI des deux Académies, en valorisant les projets de webradios conduits en établissement et en assurant la promotion d'un usage critique, éthique et responsable des réseaux sociaux, avec la diffusion de la charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques.

## Former pour accompagner le développement professionnel

La formation et le développement professionnel sont des leviers importants pour consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique, afin de faire du numérique un outil du développement professionnel. En 2023, pour faire suite au travail d'adaptation au contexte

des EAFC de l'offre de formation de la DRNE, le service souhaite développer son offre de formation initiale et continue en étayant la logique de parcours de formation. En parallèle, la DRNE continuera à accompagner le développement de communautés de pratiques professionnelles, pour valoriser et diffuser le savoir entre pairs.

## Déployer le projet du Territoire numérique éducatif du Doubs (TNE 25)

La DRNE porte avec la DSDEN du Doubs le projet de territoire numérique. Durant les trois années à venir, le projet organise ses ambitions autour de cinq volets : formation, équipement, ressources, parentalité et recherche afin de répondre aux objectifs suivants :

-  la réduction de la fracture numérique territoriale, le renforcement du lien école-familles et le « verdissement » du numérique ;
-  la mise en œuvre d'un numérique au service de la réussite de l'enfant et du jeune, pour bien vivre au XXI<sup>e</sup> siècle, avec l'inclusion comme fil conducteur ;
-  la création d'une synergie entre les espaces de formation, de recherche et d'animation numérique, en lien avec l'industrie pour faciliter la transformation.

Opérationnellement, le volet équipement du TNE a pour but d'outiller l'ensemble des écoles, collèges et lycées du département sur la base du socle numérique d'équipement national, avec l'appui du conseil départemental.

En 2023, environ 100 écoles du département bénéficieront de nouveaux équipements et l'ENT ECLAT-BFC sera déployé au sein des écoles du Doubs. Concernant la formation, la poursuite de la réalisation du premier plan spécifique au TNE 25 occupera le premier semestre 2023. Puis, dès septembre 2023 un nouveau catalogue de formations, pour 2023-2024, sera proposé. 69 ressources financées par l'État pour les trois années à venir seront déployées et accessibles dans l'ENT en cours d'année scolaire 2023-2024. Parallèlement, un travail de partenariat avec des start up de l'éducation « EdTechs », propre au TNE 25, permettra d'utiliser des services numériques inédits sur les thématiques de l'orientation dans le second degré et des compétences psychosociales dans la voie professionnelle.

Concernant la parentalité, le TNE 25 proposera, tout au long de l'année 2023, des conférences mensuelles autour des idées reçues sur le numérique. Une « mallette de la coéducation par et au numérique » sera mise à disposition des parents, l'accès à une offre d'accompagnement à l'utilisation du numérique scolaire sera proposé aux familles et des formations à destination des cadres et des personnels de direction seront également déployées. Enfin, grâce à des partenariats recherche-pratique, le volet recherche du projet sera travaillé à travers, notamment, la mise en œuvre de méthodes, protocoles et outils adaptés à l'accompagnement et au pilotage de travaux de recherche pluridisciplinaires dans le domaine du numérique éducatif.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

[ce.drne@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.drne@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr)

<https://drne.region-academie-bourgogne-franche-comte.fr/>

<https://www.facebook.com/DrneBFC>

<https://twitter.com/drnebfc>

# LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Le Délégué à la protection des données est rattaché au Secrétariat général de la Région académique. Il exerce sa mission auprès de différentes entités : Rectorats de Besançon et de Dijon, 8 DSDEN et 370 EPLE. Sa mission est de veiller au respect du cadre légal par les responsables de traitements (Recteurs, IA-DASEN et chefs d'établissement) en matière de protection des données à caractère personnel. Ses analyses et conseils peuvent s'étendre aux sous-traitants et prestataires prenant part aux traitements mis en place par les responsables de traitements. Le Délégué à la protection des données doit être consulté avant la mise en œuvre d'un nouveau traitement ou la modification substantielle d'un traitement en cours. Il peut ainsi mettre en évidence les éventuelles non-conformités, vérifier la bonne application de procédures, méthodes ou consignes relatives à la protection des données personnelles et peut faire toute recommandation utile aux responsables de traitements. Le délégué est en relation avec le DPD ministériel sur ces questions.

Le DPD travaille conjointement avec les services de la DRNE, de la DSI inter-académique et du service juridique inter académique. Il est également le point de contact privilégié de l'autorité de contrôle (CNIL), avec laquelle il communique en toute indépendance sur les questions relatives aux traitements mis en œuvre. Le délégué s'assure de l'existence d'une documentation relative aux traitements de données à caractère personnel et de sa bonne conservation et veille à son accessibilité par l'autorité de contrôle.

Enfin, le DPD rend compte de son action en présentant chaque année un rapport aux Recteurs.

**La mise en conformité au RGPD** s'est poursuivie, en 2022, sur l'ensemble de la Région académique. Au sein du protocole proposé, les fiches de traitement sont partiellement traitées au sein de la Région académique et de l'Académie de Besançon et complètement traitées au sein de l'Académie de Dijon. Quelques services n'ont pas encore construit leurs fiches de traitement malgré différentes sollicitations.

## **Le développement d'une application informatique pour la gestion des différents registres**

En novembre 2022, le dispositif registre des activités (RADIO) sur les données individuelles de l'organisation de l'Académie de Reims devait être étendu au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et aux Académies volontaires pour la mise en place d'un outil de gestion des registres de traitement en mode collaboratif. Cependant, le lancement de ce dispositif a été reporté au début d'année 2023.

## **L'information et la sensibilisation à la protection des données**

L'offre de formation relative à la protection des données a continué d'évoluer depuis trois ans pour arriver à une offre pour chaque secteur d'activité. Des plans de formation ont été proposés par le Délégué à la protection des données aux Académies de Besançon et de Dijon durant deux années consécutives. Les bénéficiaires concernés sont multiples au sein des services

des Rectorats, des DSDEN, des EPLE, des écoles et des CIO (équipes de direction, pédagogiques, éducatives, médico-sociales, administratives).

**Modules proposés dans le cadre des plans de formation :**

-  sensibilisation à la protection des données ;
-  pédagogie et protection des données ;
-  droit à la protection des données dans un EPLE ;
-  réseaux sociaux dans la fonction publique ;
-  le bon usage des réseaux sociaux dans la fonction publique, enjeux, limites et quelques aspects de la transmission des données ;
-  intégration de la protection des données dans le pilotage d'un EPLE et dans l'accompagnement pédagogique.

**Des modules peuvent être proposés à la demande :**

-  sensibilisation à la protection des données (au sein des services administratifs, dans l'accompagnement des enseignants, en EPLE)
-  information sur le droit d'accès des usagers.

Environ 500 personnels ont, à ce jour, pu bénéficier de ces formations, obligatoires pour certains au sein de la Région académique, dont 152 au cours de l'année 2022.

# PERSPECTIVES 2023

## **Construire une feuille de route 2023-2026 pour la Région académique**

Elle permettra de fixer les axes de travail à venir et de définir les enjeux liés à la gouvernance, à la poursuite de la construction du registre de traitement et à la sensibilisation des personnels.

## **Élaborer une organisation et différents protocoles d'action pour la gestion de la protection des données auprès des différentes directions**

Ce travail aura pour objectif de clarifier les protocoles à respecter par les différents personnels en cas de violation de données et d'établir la marche à suivre lors des contrôles opérés par la CNIL au sein des différentes entités.

## **Poursuivre la mise en conformité au RGPD**

Celle-ci doit se poursuivre sur l'ensemble de la Région académique. Cela nécessite davantage d'implication au sein des différents services administratifs du territoire.

## **Poursuivre la formation et la sensibilisation**

Celles-ci doivent effectivement s'intensifier auprès des personnels des établissements scolaires et des services administratifs (personnels administratifs, enseignants, personnels de direction et d'inspection, personnels de santé, social, etc.) et en particulier autour de la définition de priorités. Il sera nécessaire de construire un plan d'actions pour développer la formation auprès des services dans le cadre de la modernisation de ces derniers.

## **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

[ce.dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

# LA DÉLÉGATION RÉGIONALE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION (DRESRI)

La DRESRI rassemble, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Direction régionale de l'enseignement supérieur (DRES) et la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI, ex-DRRT).

La **DRES** est composée de deux pôles : le pôle formation et vie universitaire (FVU) situé à Dijon et le pôle contrôle juridique et financier (CJF) situé à Besançon. Ce dernier exerce le contrôle budgétaire et le contrôle de légalité sur les cinq Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de la Région académique : l'Université de Bourgogne (uB), l'université de Franche-Comté (UFC), l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'école nationale supérieure de mécanique et de microtechniques (SupMicroTech – ENSMM) et l'université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC).

La **DRARI** comprend six personnels, deux sont implantés dans les locaux du Rectorat de Besançon et sont en charge des volets recherche et fête de la science ; quatre personnels, dont le DRARI, sont implantés dans les locaux de la Préfecture à Dijon et sont plutôt en charge du volet innovation.

## [ BILAN DRES ]

### Le contrôle budgétaire et financier

Le contrôle budgétaire et financier des cinq EPSCP de la Région académique (UBFC, uB, UFC, UTBM et SupMicroTech – ENSMM) implique chaque année :

- 📁 le contrôle des budgets et des comptes financiers effectué en amont de leur présentation en conseil d'administration, ce qui représente l'examen, au titre de l'année civile 2022, de cinq budgets initiaux, neuf budgets rectificatifs et cinq comptes financiers ;
- 📁 l'analyse du fonds de roulement et de la trésorerie des établissements, entre mars et juin 2022, pour identifier la partie mobilisable ;
- 📁 le suivi de leur consommation en emplois et en masse salariale via l'analyse mensuelle des remontées de l'application dédiée (OREMS) et le contrôle du Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGECPP), qui permet de dessiner la trajectoire de chaque établissement et d'en dégager les principales tendances ;
- 📁 le suivi de leur campagne d'emplois et l'appréciation de sa soutenabilité pour validation dans l'application ATRIA ;
- 📁 le suivi mensuel de leur trésorerie ;
- 📁 la mise en œuvre du dialogue stratégique et de gestion (DSG) pour les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE), reposant sur l'analyse des projets stratégiques des établissements et s'effectuant deux fois dans l'année, à l'automne et au printemps.

En novembre 2021, la phase 1 du DSG 2022 a été l'occasion de faire le bilan des projets du DSG 2020, ainsi que l'analyse de treize nouveaux projets, sept hors recherche et innovation et quatre en recherche et innovation ainsi que de 2 projets concernant les STAPS (UFC et uB).

Les propositions et le classement effectués par la Région académique ont été suivis et ont conduit à l'attribution de trois postes supplémentaires en STAPS (deux pour l'UFC et un pour l'uB financés à hauteur de 60 000 € par emploi) et au soutien de quatre projets : un projet commun, porté par l'UFC, Rentrée climat subventionné à hauteur de 218 000 €, deux projets pour l'uB à hauteur de 90 000 € chacun (« favoriser la démarche de compétences » et un « soutien au pôle patrimoine ») et un projet recherche et innovation, dat@UBFC, attribué à l'UFC, à hauteur de 375 000 €.

La phase 2 du dialogue, qui s'est déroulée de mars à mai 2022, avait pour finalité d'accompagner les établissements dans l'optimisation de leurs moyens afin de les soutenir dans leur stratégie de développement. L'analyse a été menée à partir d'indicateurs relatifs aux effectifs, au taux d'encadrement et au poids du Glissement vieillissement technicité (GVT) ; les propositions effectuées par la Région académique ont été intégralement suivies par le MESR et ont permis l'allocation de 1 128 000 € aux trois établissements concernés (soit 632 000 € pour l'uB, 411 000 € pour l'UFC et 85 000 € pour l'UTBM).

## Le contrôle de légalité

### Ce contrôle a impliqué, en 2021-2022 :

-  le suivi des opérations électorales des conseils centraux de l'UTBM et des conseils de composantes de deux universités (UFC et uB) ;
-  la participation aux réunions des comités électoraux consultatifs organisées par les établissements ainsi qu'à deux séances de la commission de Contrôle des opérations électorales (CCOE) saisie à l'occasion de recours ;
-  l'appui du pôle FVU dans le cadre du déroulement du scrutin portant renouvellement des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS, organisé par voie dématérialisée du 6 au 10 décembre 2021 ;
-  le contrôle des délibérations des conseils et des décisions des chefs d'établissement à caractère réglementaire : 738 actes ont été transmis par les établissements et contrôlés par le contrôleur de légalité en 2021-2022, contre 936 en 2020-2021. La diminution relativement sensible s'explique par le nombre très important en 2020-2021 d'arrêtés de composition des commissions de recrutement des étudiants en master 1 à l'uB (77) et d'actes liés aux calendriers électoraux de renouvellement des conseils centraux ou des conseils de composantes.

En 2021-2022, les cadres de la DRES ont participé à 48 réunions de conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'à quatre conseils de gestion des fondations.

## Le droit à poursuite d'études en master

Dans le cadre du suivi du dispositif de droit à poursuite d'études en master pour la Région académique, grâce au portail national « Mon master », sur les 172 saisines déposées par les étudiants, 149 ont été considérées comme recevables et ont été instruites par le pôle

FVU, donnant lieu à 97 propositions d'admission contre 64 l'an dernier, soit une augmentation du nombre de propositions de plus de 50 %. Il faut noter également la progression sensible du nombre global de propositions effectuées par les établissements de la Région académique incluant celles effectuées à des étudiants d'autres régions, qui passent de 86 à 113.

### Les recours et interventions

Les recours gracieux concernant les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux constituent les trois quarts des dossiers à traiter. Ils ont augmenté de 10 % en 2021-2022 avec 141 dossiers contre 128 au cours de l'année antérieure, avec un pic d'août à octobre chaque année. Le taux de recours conduisant à une révision de la bourse reste important puisqu'il concerne quatre dossiers sur dix. Enfin, grâce à la procédure rigoureuse de suivi des demandes mise en place par le service en lien avec le Crous et à la vigilance apportée pour la faire respecter, le délai moyen de réponse s'est considérablement amélioré, passant de 43 jours en 2021 à 23 jours en 2022.

54 recours et interventions portant sur d'autres domaines relatifs à la vie étudiante ont été également instruits par le service (contre 61 l'année précédente) ; à cela sont venus s'ajouter 123 courriers d'avertissement à la suite des défauts d'assiduité signalés par le Crous.

### Le contrôle et la signature des diplômes

En 2021-2022, 26 145 diplômes d'enseignement supérieur émis par les établissements de la Région académique ont été contrôlés et signés, dont 13 065 pour les établissements de l'Académie de Besançon et 13 707 pour les établissements de l'Académie de Dijon.

### Le suivi des établissements d'enseignement supérieur privé

Le pôle FVU a en charge le suivi et le contrôle de 31 établissements.

Sur les six dossiers de déclaration d'ouverture d'établissements qui ont été étudiés au cours de l'année 2021-2022, quatre ont fait l'objet d'un récépissé de déclaration et sont donc légalement ouverts et deux sont en cours d'instruction.

Le pôle a également instruit quatre demandes d'ouverture de formation.

Le nombre de demandes d'ouverture est en nette progression (dix dossiers cette année contre quatre en 2020-2021).

Ce mouvement se traduit par une progression concomitante des demandes d'autorisations d'enseigner (152 dossiers instruits en 2022, contre 110 en 2021).

## [ BILAN DRARI ]

### Faciliter la participation des acteurs de la recherche à France 2030

Le déploiement et le suivi des dispositifs France 2030 sont assurés par la DRARI, en partenariat avec la DREETS. La DRARI représente la Région académique au sein du comité des référents France 2030 piloté par la SGAR. La DRARI est plus particulièrement en charge de la promotion et du suivi des projets dans le domaine de l'ESRI. Un tableau de bord répertorie les projets soumis et ceux lauréats ou refusés. Une redirection vers le dispositif France 2030 régionalisé est envisagée en cas de refus pour certains projets.

#### Les actions réalisées en 2022 sont les suivantes :

-  présentation du dispositif France 2030, ainsi que des dispositifs d'aide de l'État (Cifre et CIR) à la Préfecture de Haute-Saône, le 30 septembre 2022, devant un parterre d'entreprises ;
-  deux webinaires d'information et de présentation des appels à projets ont été organisés entre mars et mai à destination du Conseil régional et de plusieurs communautés de communes de la région (17 mars 2022), des entreprises du réseau BFC Numérique, à son initiative (13 mai 2022) ;
-  en outre, des présentations ont été réalisées auprès de réseaux économiques susceptibles d'identifier les projets : par exemple, des présentations adaptées ont été faites aux pôles de compétitivité (en janvier et décembre 2022) et une présentation a eu lieu au sein de l'Agence économique régionale le 5 mai 2022. Une présentation a été également réalisée auprès des adhérents du MEDEF en région Bourgogne-Franche-Comté en juin 2022 ;
-  la DRARI a par ailleurs présenté France 2030 dans les instances adaptées rassemblant les universités et laboratoires de recherche (les 2 mars et 8 juin 2022). Lors de sa participation au comité d'orientation stratégique de l'UBFC, la DRARI a régulièrement fait un bilan et une présentation des appels à projets France 2030. Un échange a également eu lieu avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial et de la recherche en matière d'agriculture et d'alimentation le 12 mai 2022, en présence de représentants des universités, de l'INRAE, des pôles de compétitivité et des autres acteurs du domaine.

### Suivi de la mise en œuvre du CPER 2021-2027

Concernant le volet « recherche et technologie » du CPER, 11,97 M€, dont 33 % ont été engagés entre 2021 et 2022 afin de financer l'équipement dans le domaine de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, ce soutien financier s'est décliné sur des projets de recherche intégrant l'achat d'équipements scientifiques renforçant les infrastructures de recherche, en lien avec la feuille de route nationale, et des infrastructures émergentes, ou encore des équipements d'excellence (Équipex). L'aide porte également sur les services et infrastructures numériques afin de favoriser la mutualisation du travail de recherche à l'échelle de la région.

Pour ce qui est du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation », le principe de financement adopté est celui du découplage des crédits permettant ainsi de ne financer que les structures labellisées par l'État, en laissant toute latitude au Conseil régional qui a choisi de financer prioritairement les quatre « Graduates Schools » d'UBFC.

Concernant le volet « innovation » du CPER, 1,530 M€, dont 33 % ont été engagés entre 2021 et 2022. Le volet Innovation du CPER est dédié aux structures labellisées par le MESR que sont les centres de ressources technologiques (CRT) et plateformes technologiques (PFT).

L'aide consiste en un soutien à la fois des dépenses d'investissement et de fonctionnement, mais également des actions d'animation du réseau des structures labellisées. Le volet innovation incite ainsi à la constitution d'un écosystème d'innovation organisé autour des sites universitaires, en portant une attention particulière aux outils diffusant l'innovation vers les PME. En 2022, les PFT O3PI et ALUTEC ont ainsi bénéficié de 80 000 € de subvention dans ce cadre. La SATT Sayens a, quant à elle, bénéficié de 58 000 € pour des actions d'animation du réseau des structures labellisées CRT/PFT.

### Le volet « préservation de l'emploi R&D » du plan de relance

La DRARI a eu la charge du suivi du déploiement de la mesure dont la clôture a été effective le 1<sup>er</sup> juin 2022, avec l'obligation pour les porteurs de projets de signer les contrats de collaboration avec les entreprises participantes avant le 30 septembre 2022 et de recruter les personnels, au plus tard, au 1<sup>er</sup> octobre 2022. À l'issue de deux vagues d'appel à projets, la région Bourgogne-Franche-Comté a bénéficié d'un montant global de subvention de 11,6 M€ sur la base de 99 projets déposés.

Au total 114 salariés sont concernés par ce dispositif répartis entre les différentes actions (19 salariés d'une entreprise accueillis à temps partiel au sein d'un laboratoire de recherche – action 1,52 jeunes diplômés de niveau master embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise – action 3,42 jeunes docteurs embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise – action 4).

À ce jour, sur les 99 projets, 81 sont lancés, les autres étant encore en cours de consolidation du fait, notamment, du retard pris pour la signature des conventions de collaboration, ou pour des questions de désistement de certains candidats. 75 entreprises bénéficient de cette mesure, dont la majorité se situent en Bourgogne-Franche-Comté (47 soit 63 %) et tissent des relations avec 32 laboratoires, UBFC pour 81 % d'entre eux.

### Innovation, recherche et entrepreneuriat

En 2021, 47 dispositifs CIFRE impliquaient une entreprise de Bourgogne-Franche-Comté. Il faut ajouter à cela 25 dispositifs CIFRE impliquant des entreprises hors région avec des laboratoires de cette dernière. Au total, la région comptait, en 2021, 72 CIFRE.

Les chiffres pour 2022 sont partiellement connus à ce jour. Une nouvelle application pour la gestion des CIFRE est en cours de développement à l'ANRT : 21 CIFRE impliquant des entreprises de la région en collaboration avec des laboratoires régionaux et extrarégionaux sont recensées à l'automne 2022.

Une sensibilisation spécifique est menée chaque année auprès des entreprises. Dans le cadre des ateliers organisés par l'incubateur régional DECA BFC pour les starts up, les sensibilisations/formations sont articulées autour des différents dispositifs de l'État en faveur du lien recherche académique – entreprises (CIFRE, CIR, JEI) et bientôt du Crédit d'impôt collaboration de recherche (CICo).

## Les dispositifs de l'innovation

La DRARI, en tant que pilote, organise et préside le comité régional de labellisation des structures suivantes : Centres de ressources technologiques (CRT), Cellules de diffusion technologique (CDT) et Plateformes technologiques (PFT) en Région académique.

Ce comité rassemble les acteurs de l'écosystème d'innovation territorial et, notamment, la DRAFPIC sur le sujet des PFT. Ceux-ci sont sollicités eu égard à leur action d'interface avec le secteur économique de façon à mieux connaître et valoriser les compétences des structures labellisées et contribuer à amplifier leur action en direction des entreprises de leur environnement. La région Bourgogne-Franche-Comté compte 10 PFT labellisées et 2 CRT.

En 2021, ce comité a proposé au comité national de renouveler le label de la PFT 3D et de labelliser la PFT Académie du cuir et la PFT du Charolais. Le ministère a approuvé ces propositions.

Le comité réuni en 2022 a donné un avis sur les demandes de renouvellement de label des PFT IASP, O3PI, MP et du CRT Agro-alimentaire et Bio-industriel. Ainsi, trois de ces structures ont été labellisées pour cinq années, seule la PFT IASP a été labellisée pour une année probatoire, cette dernière devant se mettre en conformité avec les exigences du label et se recentrer sur des domaines de compétences avec un ressourcement auprès des laboratoires de recherche de la région. Il a également été décidé de mettre en place un comité stratégique des PFT en Bourgogne-Franche-Comté à partir de 2023.

Dans la cadre du volet « innovation » du CPER déployé au cours de l'année 2021-2022, l'un des objectifs est de renforcer le maillage des CRT/PFT sur le territoire en lien avec les services de la Région académique et les autres acteurs du site. À cette fin, une partie de la subvention du volet « innovation » est dédiée au financement d'actions d'animation du réseau par la SATT SAYENS.

À titre d'exemple, en concertation avec la DRAFPIC et la SATT, la DRARI a mis en place des actions ciblées. Ainsi, une information a été réalisée auprès des PFT sur les aides à l'innovation mises à disposition par l'agence économique régionale (AER). Une formation a par ailleurs été organisée, les 23 et 28 février 2022, par la SATT SAYENS en collaboration avec le GIP FTLV, sur la rédaction des fiches de coût des prestations.

En mai 2022, la conférence nationale des PFT organisée à Dijon a été l'occasion de faire travailler ensemble les structures sur la notion de qualité au travers de la norme ISO 9001 et de la procédure de labellisation, mais aussi sur les moyens de rendre plus visible leur activité.

Le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la DRARI a participé à l'évènement annuel organisé par l'AER « Créer demain », centré sur le thème suivant : « L'intelligence collective, un puissant levier pour innover ». Les PFT régionales ont pu animer un atelier « Un creuset entreprise-école pour des solutions innovantes : les plateformes technologiques » et mettre en valeur leurs compétences et expertises.



## LES CONCOURS D'INNOVATION FRANCE 2030

**I-LAB** = dispositif de soutien aux projets innovants et de valorisation des résultats de la recherche publique à travers la création d'entreprises Deep Tech.

Pour l'édition 2022, le secrétariat technique régional (BPI France, DRARI, DREETS) a pré-selectionné sept projets à fort potentiel technologique issus de la recherche (sur treize projets soumis) dans tous les domaines : santé, hydrogène, matériaux, télécommunications.

**Quatre projets sont lauréats :**

- le projet **TASTY-LIPIDS** (leures lipidiques contre l'obésité) de la société Ektah et du laboratoire NUTox ;
- le projet **CHARAPRALDICT** de la SAS Ummon HealthTech, en partenariat avec le CGFL Dijon ;
- le projet **VOICEONE** (système robotisé destiné à la chirurgie laser intracorporelle) de la société Amarob Technologies et du laboratoire FEMTO-ST ;
- le projet **VIBIS** (matériaux intelligents pour la réduction du bruit en milieux ouverts) de la société Vibiscus et du laboratoire FEMTO-ST.

Cette réussite revient, sans aucun doute, à l'équipe de l'incubateur DECA-BFC qui a produit un travail remarquable de préparation des candidats au concours.

**I-NOV** = dispositif indispensable pour favoriser l'émergence de grands champions français pouvant prétendre à un développement international.

**Trois projets lauréats en Région académique, en 2022 :**

- **Farm Tree** : ferme verticale pour la sylviculture (porteur : Farm3 – 25) ;
- **Curb manager** : gestion digitale et numérique des bordures de voirie (porteur : Vianova – 71) ;
- **Anthroscopi** : solution de simulateur pour les secteurs de la santé, de la sécurité et de la défense (porteur : Anthropi – 21).

# PERSPECTIVES 2023

## [ PERSPECTIVES DRES ]

### Suivre le contrôle interne financier et comptable mis en place par les établissements

Dans le cadre du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et de l'élargissement du régime de responsabilité à tout gestionnaire public, dont les ordonnateurs des Établissements publics scientifiques, culturels et professionnels (EPSCP), la mise en œuvre d'une véritable maîtrise des risques financiers devient indispensable et doit être repensée.

Afin d'encourager cette démarche et de vérifier que les risques sont bien identifiés, il conviendra d'organiser des points réguliers, dont la périodicité reste à définir, avec les cinq EPSCP afin de suivre les actions mises en place, en particulier sur la maîtrise de la soutenabilité financière, la délégation de signature et le contrôle des habilitations informatiques.

### Poursuivre l'accompagnement financier des établissements

L'accompagnement des établissements devrait se poursuivre d'une manière plus ciblée en fonction de leurs faiblesses particulières, notamment pour :

-  l'UB, suivre les résultats du groupe de travail chargé de fiabiliser les prévisions budgétaires ;
-  l'UFC, faire des réunions en présentiel lors de la présentation des phases du DPGECP ;
-  l'UTBM, accompagner la nouvelle équipe financière dans l'appropriation de la GBCP et la maîtrise de la masse salariale ;
-  SupMicroTech – ENSMM, accompagner le passage de l'établissement en RCE ;
-  UBFC, suivre la trésorerie et notamment le disponible.

### Développer la coopération avec la Direction régionale de l'immobilier

Un travail de croisement des informations budgétaires des projets immobiliers et de fiabilisation de la partie des projets immobiliers des tableaux GBCP 9 et 10 est envisagé, afin de donner plus de cohérence aux avis financiers de la DRES et de faciliter la compréhension de certains enjeux, parfois bloquants.

Par ailleurs, la forte augmentation des coûts de l'énergie constitue un facteur déstabilisant pour les finances des universités. Aussi, les établissements se doivent de faire une consommation responsable et soutenable de l'énergie. La coopération avec la Direction régionale de l'immobilier permettra de mieux appréhender les difficultés spécifiques auxquelles chacun doit faire face, complétant ainsi l'approche strictement budgétaire. Cela permettra ainsi de renforcer l'analyse de la soutenabilité dans ce contexte.

### Redéfinir la stratégie de contrôle de légalité

Plusieurs évolutions permettront de s'assurer de l'exhaustivité du contrôle des actes des EPSCP et de leur suivi régulier :

-  consultation directe de l'adresse générique de la DRESRI pour prendre connaissance de l'ensemble des actes à portée réglementaire transmis par les établissements ;

- 📁 automatisation de la mise à jour des tableaux de suivi et développement d'indicateurs (délai global d'accusé réception, délai de réponse externe : ministère, services du Rectorat) ;
- 📁 suivi des actes obligatoires et à échéance particulière : calendriers universitaires, primes, etc. ;
- 📁 suivi des données des instances électorales.

Le contrôleur de légalité sera particulièrement vigilant en matière de ressources humaines, ce domaine faisant l'objet de 13 % des actes pris en 2021-2022, mais représentant plus de 43 % des observations formulées.

Dans la perspective de la mise en place du nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), et dans la continuité des priorités 2021-2022, les primes et indemnités seront notamment ciblées.

Par ailleurs, il aidera pleinement à sécuriser les procédures électorales, agissant dans ce cadre à double titre (représentant de la Rectrice de Région académique aux CEC et au sein des CCOE, et contrôle de légalité des arrêtés portant organisation des élections).

Enfin, le contrôleur de légalité suivra attentivement les évolutions de la COMUE UBFC à la suite de la demande de sortie de l'UB.

En parallèle, le contrôleur de légalité fera preuve d'une démarche proactive et préventive dans les relations établies avec les directions des affaires juridiques des établissements pour la formalisation d'une stratégie de contrôle de légalité partagée. Celle-ci pourra prendre la forme de points réguliers avec chacun d'entre eux.

### Assurer la numérisation des diplômes

L'objectif de numérisation des listes de diplômés à venir et du fonds existant (sur les trois ou quatre dernières années) reste d'actualité. Une réflexion est menée par le responsable de pôle pour recentrer le contrôle rectoral sur les aspects purement réglementaires (validité des visas, mentions et intitulés) et ainsi libérer du temps à mettre à profit de cette activité de numérisation et plus largement pour apporter de l'aide à la gestionnaire de la vie étudiante sur d'autres dossiers, compte tenu de la tension qui pèse sur l'activité du service.

### Améliorer le suivi des établissements d'enseignement supérieur privé

L'objectif de dématérialisation des démarches et formulaires reste un enjeu sur le volet de l'enseignement supérieur privé. Une première expérience sera mise en place avec les autorisations d'enseigner et, si elle s'avère concluante, le processus de dématérialisation sera progressivement élargi aux autres procédures (autorisation de diriger, déclaration d'ouverture d'établissement et déclaration d'ouverture de nouvelles formations).

Le contrôle de la communication et de la publicité des établissements constitue encore un objectif à atteindre. Il n'est effectué pour l'instant que de manière parcellaire et aléatoire ; le temps qui devrait être gagné dans l'exercice du contrôle des diplômes pourra être utilement mis à profit à cet effet.

# PERSPECTIVES 2023

## [ PERSPECTIVES DRARI ]

### Assurer le suivi du CPER recherche et innovation

Un CPER équipement scientifique plus restreint (moins de projets financés), mais plus consistant (sommes plus importantes par projet), est envisagé pour 2023. Le taux de financement devrait atteindre 47 % fin 2023.

Le CPER innovation soutient les structures labellisées ; la programmation des financements accordés évolue en fonction des besoins et de la capacité des structures à mettre en œuvre les activités sous-tendues par l'acquisition de nouveaux matériels et équipements.

C'est ainsi que la PFT3D s'est positionnée pour un financement en 2023 pour l'investissement dans une machine d'impression 3D métal et céramique. Le CRT Agroalimentaire et bio-industriel (2ABI) a également prévu de déposer une demande en 2023 pour adapter son parc d'extrudeurs et étendre son offre technologique. L'animation régionale des structures labellisées confiée à SAYENS se poursuit dans le cadre du volet « innovation » du CPER 2021-2027, dont l'un des objectifs est de renforcer le maillage des CRT et PFT sur le territoire.

### Renforcer le volet qualitatif de la fête de la science

Après 186 événements organisés en 2021 et 246 événements organisés en 2022, la fête de la science atteint actuellement un palier qu'il semble difficile de dépasser ; aussi la DRARI veillera davantage à la qualité, qu'à la quantité d'événements. Une action de mesure de l'impact est par ailleurs envisagée, en accord avec la volonté ministérielle d'évaluation des politiques publiques.

Par ailleurs, les bonnes relations entretenues entre la DRARI et le Conseil régional sur ce point donnent un levier d'action nettement plus important sur les acteurs régionaux. Le label en faveur d'une « Science avec et pour la société » (SAPS) est particulièrement suivi, à travers des contacts réguliers entre la DRARI et le porteur du label, ainsi que la participation à toutes les réunions organisées.

### Installer le comité stratégique des PFT

La DRAFPIC et la DRARI partagent l'objectif de renforcer le positionnement et le rayonnement des plateformes technologiques au sein de l'écosystème d'innovation au niveau régional, voire national.

Dans ce contexte, et pour permettre de contribuer à leur développement au service de la professionnalisation et de la montée en compétences des élèves, étudiants et des entreprises régionales, la mise en place d'un comité stratégique des PFT en BFC a été décidée à partir de 2023. Au minimum, les membres du comité régional de labellisation des structures (CRT/CDT/PFT) participeront.

### Accompagner la mise en œuvre du projet Pôle universitaire d'innovation (PUI)

L'appel à projet PUI France 2030 a été publié le 7 décembre 2022. La date de dépôt des projets a été fixée au 20 janvier 2023. Dans le temps imparti, un groupe de travail piloté par UBFC et composé de représentants de l'uB, de l'UFC, de l'incubateur DECA-BFC et de la SATT SAYENS, a été créé

pour rédiger un projet. Un dossier PUI pour la Bourgogne-Franche-Comté a donc été déposé. Deux objectifs principaux sont assignés aux PUI : accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation et augmenter le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche notamment pour la création de Start-up DeepTech.

La sélection se fait en deux étapes : une première de qualification (remise du dossier avant le 20 janvier 2023) ; une seconde de sélection et de contractualisation (dossier déposé avant le 24 mai 2023). Dans l'hypothèse d'une qualification, la DRARI accompagnera les acteurs du site pour le dépôt du projet final, lors de la deuxième phase de sélection.

### **Poursuivre le déploiement de France 2030**

La DRARI fait partie du comité des référents 2030 au côté de la DREETS. Elle est plus particulièrement en charge des projets France 2030 portés par les établissements de l'ESRI. Un plan d'action piloté par la DRARI est en cours de réflexion afin d'optimiser la participation, en 2023, des acteurs régionaux académiques aux appels à projets France 2030. En partenariat avec la DREETS, des interventions sont également prévues au sein des Préfectures de département devant des industriels pour présenter les dispositifs de financement dans la cadre de France 2030 aux niveaux national et régionalisé.

## **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

[ce.dresri@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.dresri@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

<https://www.ac-besancon.fr/enseignement-superieur-recherche-et-innovation-123512>

# LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES)

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est issue de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) qui a vu les services en charge des politiques de jeunesse, d'engagement, de vie associative et de sport, installés en DRDJSCS, rejoindre les services de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté.

La DRAJES a conservé une organisation autour de trois grands pôles : un pôle Jeunesse, engagement et vie associative (JEVA) chargé de la mise en œuvre des politiques d'engagement, de vie associative et de jeunesse, un pôle sport en charge du développement des politiques sportives afin, notamment, de permettre l'accès au sport au plus grand nombre et un pôle formation, certification et emploi, en charge de la délivrance des diplômes dans le champ de l'animation, du sport et du développement de la qualification dans ce même champ. Ces pôles sont soutenus par des appuis techniques et logistiques internes à la DRAJES et par les services des Académies de Besançon et de Dijon.

## Définition du Projet sportif de territoire (PST)

Le PST vise à développer la pratique du sport sur le territoire et à décliner les actions permettant de le mettre en œuvre. Ce projet est le fruit d'un travail concerté avec l'ensemble des acteurs du sport (État, collectivités territoriales, mouvement associatif et monde économique du sport), réunis au sein de la conférence régionale du sport, et validé lors de la séance plénière du 5 décembre 2022.

**Il se décline en quatre ambitions :**

-  améliorer la structuration et la modernisation de l'offre sportive du territoire ;
-  faire rayonner les territoires de Bourgogne-Franche-Comté à travers le sport et ses valeurs ;
-  soutenir les initiatives locales en matière de sport ;
-  favoriser les synergies entre les acteurs.

Douze projets sont issus de ces quatre ambitions et correspondent à des regroupements d'actions opérationnelles qui par leur portée, les acteurs concernés (responsables, cibles, etc.), les supports utilisés (juridiques, numériques), peuvent être réunis sous une même bannière. Ces projets sont par essence transverses et recouvrent plusieurs des neuf axes du projet sportif territorial.

Parmi les projets retenus, le développement d'un centre de ressources numériques régional constituera, à l'avenir, un projet emblématique de la région, pouvant répondre aux besoins des usagers. Ces projets se déclinent en 54 mesures ou actions concrètes qui sont l'expression de la réponse aux problématiques identifiées par les membres de la conférence régionale du sport.

## Encourager la pratique sportive des jeunes

Depuis juin 2021, le dispositif Pass'Sport déployé par la DRAJES en Bourgogne-Franche-Comté, en lien avec les Comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), permet à tous les jeunes de 6 à 18 ans, éligibles à l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation enfant handicapé jusqu'à 30 ans, de s'inscrire dans un club de sport ou dans une association sportive en bénéficiant d'une aide de l'État de 50 € par an. En 2022, le dispositif a été élargi aux étudiants boursiers.

Fin 2022, le nombre de Pass en Région académique s'établit à 50 311 et le nombre de structures à 2 755. La région gagne une place au niveau national pour se situer en 7<sup>e</sup> position, avec un taux de recours de 19,36 %, soit environ un point de plus que le taux national de 18,20 %. Il est noté une forte mobilisation des têtes de réseau handicap BFC, en 2022, grâce aux référents sport handicap des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), les personnes en situation de handicap constituant, avec les personnes issues des quartiers prioritaires de la ville et le public féminin, l'un des publics prioritaires.

Afin de concourir à la réussite de ce dispositif, des actions de communication et de promotion ont été mises en œuvre par la DRAJES, en 2022, au sein de l'administration (Rectorats, EPLE, SDJES, CTS, délégués du Préfet, MDPH, Crous, DRDFE) et hors administration (CRIJ, CDOS, ligues et comités départementaux), en utilisant les kits de communication du ministère et en visant une diffusion la plus large possible. Des visioconférences ont également été réalisées, afin de présenter le dispositif et ses objectifs.

## Sécuriser les conditions de pratiques sportives et de loisirs des enfants et des jeunes

Les actions en matière de sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de violence ont été poursuivies grâce à des interventions auprès du mouvement sportif et des organismes de formation. Au total, ce sont 28 interventions, conduites par les agents de la DRAJES en 2022, en direction :

-  des classes Olympiques (primaire, collège et lycée) via le comité régional olympique et sportif ;
-  des centres de formation (CREPS, FORMAPI, ligues de natation et tennis) ;
-  des sections sportives, pôles espoirs et France (football, basketball, handball, rugby, lutte, etc.) ;
-  des centres de formation (football et basketball) ;
-  des bénévoles, des entraîneurs et dirigeants des associations sportives ;
-  du groupe génération 2024 qui rassemble, fin 2022, 65 élèves.

Ces interventions se font sur les thématiques de la prévention de la santé et du dopage, ainsi que des violences au sens large (sexuelles, incivilités, psychologiques, bizutage, etc.).

Près de 600 personnes sont bénéficiaires de ces actions sur l'ensemble du territoire de la Région académique.

Des actions de formation en direction d'une vingtaine d'agents du réseau JES ont également été proposées pour accroître les compétences des agents en charge des procédures de contrôle et des enquêtes administratives.

De plus, outre un appui et un accompagnement juridique et réglementaire hebdomadaire des huit SDJES par la DRAJES, dans le cadre de leurs enquêtes administratives et de leurs missions régaliennes, le service régional a réalisé, avant la période estivale, des réunions de mutualisation des pratiques départementales pour les agents en charge des accueils collectifs de mineurs et établissements d'APS, notamment.

### Contribuer au développement des équipements sportifs de proximité

La DRAJES a accompagné, en 2022, le déploiement du programme des 5 000 équipements sportifs dotés d'une enveloppe financière dédiée, s'élevant au niveau régional à près de 3 305 000 €. Une attention particulière a été portée à l'information des acteurs intervenant dans l'accompagnement des porteurs de projets à l'occasion de réunions départementales, associant la Préfecture, le SDJES et la DRAJES, organisées en début d'année dans chaque département. Ces temps de concertation des services ont permis l'information des collectivités, via, notamment, les associations départementales et les Mairies. Les collectivités ont, par ailleurs, bénéficié d'un accompagnement de la DRAJES et des SDJES pour le montage des dossiers de subvention.

Au total, en 2022, 103 projets ont ainsi été déposés et 74 ont été financés.

### Soutenir la vie associative

La DRAJES, en lien avec le Conseil régional et le mouvement associatif, a organisé la conférence régionale de la vie associative le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cette conférence a eu pour objectif de mobiliser plus de 200 acteurs publics et associatifs engagés dans le soutien à la vie associative autour de thématiques d'actualité. Elle a fait l'objet d'une phase préparatoire au sein des départements afin de nourrir les contenus de la conférence régionale (simplification administrative, accompagnement des associations, etc.).

Une charte d'engagements réciproques entre l'État, le Conseil régional et le mouvement associatif a été signée à cette occasion. Plusieurs axes de travail ambitieux feront l'objet d'une mise en œuvre concrète dès 2023, tel que le projet « Guid'Asso ».

### Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes – Service national universel (SNU)

Durant les vacances d'hiver et au mois de juin et juillet 2022, près de 2 000 jeunes ont été accueillis à travers dix-huit séjours de cohésion dans le cadre du SNU, dont 1 644 jeunes de la région BFC et 439 de la région Île-de-France. L'analyse menée par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire sur les séjours de février 2022 montre que la mixité est plus importante qu'en 2021. En 2022, 51 % des jeunes sont des filles contre 56 % en 2021. En Bourgogne-Franche-Comté, ce différentiel en faveur du public féminin est passé de 57 %, en 2021, à 60 % en 2022.

Les jeunes issus des filières de l'enseignement général et technologique sont encore largement surreprésentés avec 80,9 % des inscrits en 2022, mais la part des jeunes issus de l'enseignement professionnel augmente passant à 14,4 % en 2022, contre 11 % en 2021. Elle reste cependant inférieure à la moyenne nationale (24 % des volontaires, pour 33 % des jeunes scolarisés).

Enfin, la part des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville est stable en Bourgogne-Franche-Comté (3,5 % en 2021 et 3,2 % en 2022), alors qu'elle progresse au niveau national passant de 4,2 %

en 2021 à 7,4 % sur les séjours de février, se rapprochant ainsi de la moyenne nationale.

Participant pleinement à la dynamique de l'engagement des jeunes, le service civique offrira, en Région académique, près de 6 000 postes de volontaires sur des agréments locaux et/ou nationaux.

## Assurer la qualité de la formation, de la certification et de la délivrance des diplômes

En 2022, la DRAJES maintient sa 7<sup>e</sup> position en termes de diplômes délivrés sur l'année en France, avec une progression de 4,7% par rapport à 2021 (soit 1 412 diplômes de niveau 3 à 6 dont 28 ont été validés en VAE et 32 par équivalence).

Durant l'année 2022, 157 habilitations ont également été délivrées aux organismes de formation leur permettant ainsi de conduire des formations qualifiantes dans le champ des métiers du sport et de l'animation. Elles offrent la possibilité de se former sur 56 diplômes et qualifications différents.

La Région académique développe, en outre, une activité importante de certification dans le champ de la montagne par la délivrance des diplômes de moniteur de ski nordique et d'Accompagnateur en moyenne montagne (AMM), en lien avec le centre national de ski nordique et de moyenne montagne de Prémanon qui accueille les épreuves spécifiques à ces diplômes.

L'année 2022 a été marquée par la fin de la certification concernant le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport à dix unités capitalisables, activités sports collectifs (152 diplômes délivrés) et par la mise en œuvre d'épreuves certificatives exceptionnelles relatives à l'AMM (2 059 inscrits, soit 48 % de plus qu'en 2021).

## Accompagner les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle vers une qualification dans le champ du sport et de l'animation – dispositif SESAME

En 2022, l'accent a été mis sur la recherche de nouveaux partenaires (employeurs et acteurs de l'orientation et de l'insertion : DRAIO, CIO, missions locales, Pôle emploi, AFPA, PIJ, etc.) et sur le déploiement homogène du dispositif sur l'ensemble de la Région académique : le Territoire de Belfort et la Saône-et-Loire font désormais partie des départements faisant partie de l'offre du dispositif. Des projets nécessitant du temps dans leur mise en œuvre sont en cours de déploiement, tel que celui mené par la ligue régionale de football qui vise à construire des parcours de formation progressifs pour les jeunes incluant des diplômes fédéraux.

Une complémentarité des dispositifs est possible ainsi que l'illustre l'exemple du projet de la ligue de l'enseignement. Il s'agit, en effet, de proposer un parcours combinant un engagement de service civique avec un parcours de préformation, pré-qualification et de formation dans les domaines du sport et de l'animation sur 14 à 24 mois.



Comité régional de coordination du service civique, en présence de Béatrice Angrand, Présidente de l'agence du service civique - 7 avril 2022

# PERSPECTIVES 2023

## Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes

La couverture territoriale du réseau Information jeunesse (IJ) sera quasiment atteinte en 2023. En effet, après l'émergence d'un réseau départemental IJ en Saône-et-Loire en 2022, il s'agira de poursuivre et finaliser le développement de points d'appui et d'information des jeunes dans le département de l'Yonne. Des avancées positives ont été actées avec des collectivités territoriales et doivent se concrétiser par la mise en place de points d'information (PIJ, BIJ ou points relais).

## Accompagner et soutenir la vie associative

Dans le cadre de la charte d'engagements réciproques signée entre l'État, le Conseil régional et le mouvement associatif en 2022, plusieurs axes de travail feront l'objet d'une mise en œuvre concrète dès 2023, dont le projet « Guid'Assoc ».

Il s'agit d'une démarche visant à structurer un réseau d'appui à la vie associative locale dédié à toutes les associations d'un territoire. L'objectif de ce dispositif est de renforcer, créer et promouvoir un réseau d'accueil de proximité pour répondre aux besoins croissants d'orientation, d'information, de conseils et d'accompagnement des dirigeants bénévoles ou salariés d'associations, ainsi que des porteurs de projets associatifs.

## Accompagner la montée en puissance des temps forts dédiés à la pratique sportive en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024

Un plan d'actions régional doit être élaboré, en prenant en compte les opérations menées par les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les établissements scolaires et le monde économique dans l'ensemble des départements de la Région académique, afin de promouvoir la dimension festive des JOP 2024.

La semaine Olympique et Paralympique, organisée chaque année, en avril, ainsi que la journée Olympique en juin seront, notamment, l'occasion de mobiliser le public à la pratique sportive.

## Soutenir l'insertion sociale et professionnelle dans le sport

La loi « Avenir » a pour conséquence la réingénierie des diplômes Jeunesse et sports (JS) en blocs de compétences.

En parallèle, un travail de simplification et une réduction du nombre de certifications JS est également engagé au niveau national. Afin d'éviter toute rupture de l'offre et garantir la qualité des formations en 2024, la DRAJES accompagnera, dès 2023, les organismes de formation dans la compréhension de la nouvelle architecture de formation (notes et réunions) et dans la mise en œuvre de cette réforme (campagne d'habilitation spécifique avec des délais resserrés).

La feuille de route « Développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport » mobilisera également la DRAJES et nécessitera un travail collaboratif avec la DREETS afin de la décliner au niveau territorial.

## Sécuriser les pratiques

La DRAJES va poursuivre l'accompagnement juridique, procédural et réglementaire des SDJES dans le cadre de leurs missions régaliennes, notamment les missions d'inspection, de contrôle, d'évaluation et la conduite d'enquêtes administratives.

En complément de cet appui et en fonction des demandes et besoins des services, la DRAJES mettra en place un cycle de formation sur la conduite des enquêtes administratives, en lien avec les EAFC des Académies de Besançon et de Dijon, après la formation déjà organisée en Académie, avec la venue de trois IGÉSR.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[ce.drajes.accueil@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.drajes.accueil@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)

<https://www.ac-dijon.fr/jeunesse-engagement-et-sports-124630>

<https://www.ac-besancon.fr/jeunesse-engagement-et-sports-121485>

# LE SERVICE INTER- ACADÉMIQUE JURIDIQUE

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en application de l'article R.222-36-4 du code de l'éducation, le Service inter-académique juridique (SIAJ) a pour principales missions d'apporter un conseil et une expertise juridique aux services académiques, inter académiques et régionaux, d'instruire les demandes de protection fonctionnelle des agents, d'assurer la mise en œuvre de cette protection et de défendre devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel les décisions prises par les autorités académiques.

## Un accroissement très significatif des recours contentieux en 2022

L'année 2022 a été marquée par une augmentation très sensible du nombre de recours contentieux comparativement aux années précédentes. En effet, 135 requêtes déposées par des agents ou des usagers de la Région académique ont été communiquées au SIAJ par les juridictions administratives, soit une augmentation de 50 % par rapport à l'année 2021 (90 requêtes pour les deux Académies).

Cet accroissement résulte en grande partie de la réforme de l'instruction en famille mise en œuvre au printemps 2022 et qui a généré un contentieux massif devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'État.

La part des procédures d'urgence a également connu en 2022, au sein de la Région académique, une augmentation très conséquente avec l'enregistrement, auprès des tribunaux administratifs de Besançon et de Dijon, de 27 requêtes en référé (contre 12 en 2021). Ces nombreux référés d'urgence ont nécessité une forte mobilisation et une grande réactivité des agents du SIAJ pour assurer tout au long de l'année, dans des délais très contraints, la défense des intérêts de l'État devant le juge des référés.

## Des demandes de protection fonctionnelle en hausse en 2022

La protection fonctionnelle bénéficie notamment aux agents ayant été victimes d'atteintes (agressions physiques ou verbales, dégradations de biens, etc.) dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Lorsqu'elle est accordée, cette protection peut notamment se traduire par un accompagnement juridique (assistance d'un avocat dans une procédure pénale par exemple).

Pour faciliter les démarches des agents désireux d'obtenir cette protection, le SIAJ a mis à disposition une adresse mail de saisine dédiée, ainsi que des trames de demandes de protection préremplies, disponibles sur les portails intranet PIA et ASPRO.

Amplifiant une tendance déjà observée les deux années précédentes, l'année 2022 a vu un accroissement significatif des demandes de protection fonctionnelle au sein de la Région académique. Ainsi le SIAJ a été saisi, en 2022, de 197 demandes de protection, contre 144 en 2021 (+ 37 %). 70 % de ces demandes ont été présentées par des enseignants du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré. 53 % de l'ensemble des demandes soumises au SIAJ faisaient suite à des atteintes morales (insulte, menace, diffamation, etc.) dont les agents ont été victimes.

## Développement d'actions de formation en direction des services académiques

Dans le cadre de l'appui qu'il fournit aux services académiques, inter académiques et régionaux et de sa mission de diffusion d'une culture juridique, le SIAJ conçoit et propose depuis la rentrée 2022 des webinaires visant à répondre aux questions juridiques que les activités conduites par les services soulèvent le plus fréquemment. Parmi les différents cadres juridiques déjà traités, les suivants ont pu être proposés : le recrutement des agents contractuels et la gestion de la période d'essai ; les élections aux conseils d'école ; l'autorité parentale et son exercice en milieu scolaire. À l'issue de chacun de ces webinaires, le SIAJ produit et met à disposition des services une fiche de synthèse accessible sur les portails intranet PIA et ASPRO.

Le SIAJ a par ailleurs été ponctuellement associé, en 2022, à des sessions de formation portant sur différents thèmes comme la protection fonctionnelle, la procédure disciplinaire applicable aux élèves, le cadre juridique relatif aux examens ou encore le statut de la fonction publique.

## Renforcement de la veille juridique et de la diffusion du droit

Depuis la rentrée 2022, le SIAJ, afin de renforcer la veille juridique et de contribuer à la diffusion du droit, diffuse régulièrement une lettre d'information ainsi qu'une revue de presse juridique.

La lettre d'information du SIAJ, adressée aux services des Rectorats et des DSDEN ainsi qu'aux EPLE, apporte des éclairages ponctuels sur des thématiques juridiques précises en lien avec l'activité des services ou celle des EPLE, telles que l'entrée en vigueur du code général de la fonction publique, les modifications dernièrement apportées au décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 régissant la situation des agents contractuels, la position de disponibilité du fonctionnaire ou la situation des intervenants extérieurs en EPLE.

En complément de sa lettre d'information, la revue de presse juridique du SIAJ, élaborée à partir des articles des principales revues juridiques (AJDA, AJFP, LIJ, RFDA, etc.), recense les articles et les décisions de justice susceptibles de présenter un intérêt pour les services déconcentrés et leurs responsables ou d'avoir une incidence sur leurs activités. Elle leur est régulièrement diffusée.

## Perspectives 2023

### Proposer de nouveaux webinaires aux services

De nouveaux webinaires seront proposés aux services, traitant notamment des procédures de licenciement pour faute grave ou pour abandon de poste, du cadre juridique de l'orientation des élèves et de la réglementation applicable au cumul d'activités des agents publics.

### Poursuivre la veille juridique et la diffusion du droit

La lettre d'information du SIAJ abordera en 2023 notamment la question du droit d'auteur et de la contrefaçon, les formalités à accomplir pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année en EPLE, le cadre juridique des déclarations d'accident scolaire ou le régime des réunions d'information syndicales.

# LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION INTER-ACADÉMIQUE (DSIIA)

Les actions de la DSIIA s'inscrivent dans le double cadre des orientations nationales définies par la direction du numérique (DNE) pour l'Éducation au MENJ, de la stratégie de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté et des Académies de Besançon et Dijon.

Les missions académiques et missions nationales de la DSIIA s'attachent à offrir des services numériques sécurisés qui répondent toujours mieux aux besoins des métiers et des usagers. L'offre de services de la DSIIA s'adresse à tous les membres de la communauté éducative des deux Académies : services régionaux, inter académiques, académiques et départementaux, établissements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés publics et privés, parents et élèves. La DSIIA travaille en relation étroite avec la Délégation régionale du numérique pour l'éducation (DRNE), en partenariat avec ses homologues du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et des huit conseils départementaux, ainsi qu'avec les personnels compétents au sein des syndicats intercommunaux. Le partenariat de la DSIIA avec les collectivités territoriales et le Délégué à la protection des données de la Région académique sur les enjeux de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) et de la protection des mineurs est également particulièrement actif.



Bilan 2022

Créée en janvier 2022, née de la fusion des DSI de Besançon et de Dijon, la DSIIA s'est structurée en huit départements au sein desquels 170 informaticiens œuvrent quotidiennement pour accompagner les enjeux stratégiques et les politiques publiques de l'Éducation nationale. Les missions académiques sont réparties sur l'ensemble du territoire bourguignon franc-comtois au sein des deux Rectorats et des huit DSDEN. Les missions nationales, sous l'autorité fonctionnelle de la DNE et hiérarchique de la DSIIA, sont hébergées sur le site du Rectorat de Dijon.

Sous la responsabilité de la Secrétaire générale de l'Académie de Besançon, la DSIIA a créé son organisation à la maille régionale académique. La Directrice et ses adjoints exercent leurs missions de façon indifférenciée pour l'ensemble des services régionaux et académiques tout en apportant un encadrement de proximité sur les deux sites des Rectorats de Besançon et de Dijon.

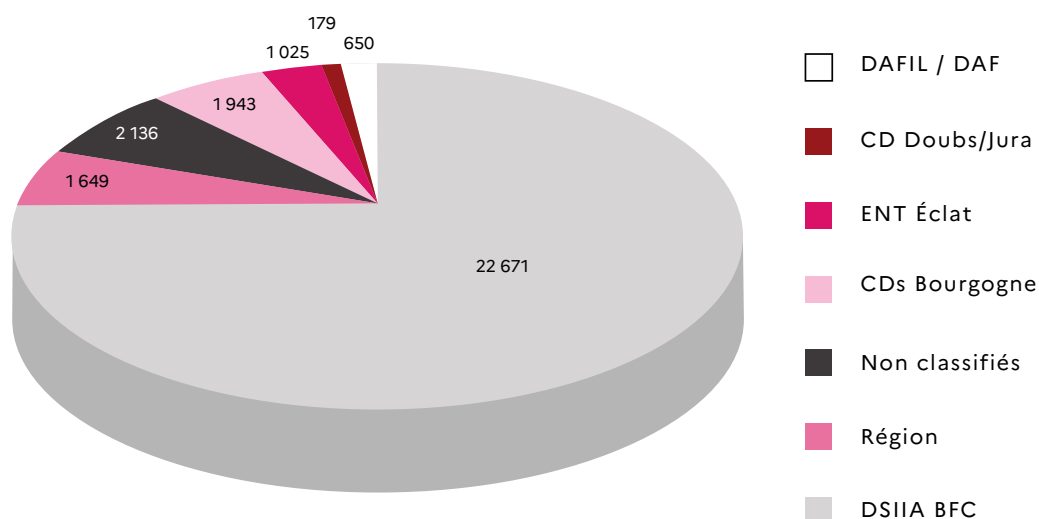
Les responsables et adjoints des équipes académiques ont constitué des équipes uniques qui, à terme, interviendront sur l'ensemble du territoire régional. La convergence des pratiques, est en cours dans de nombreux domaines et a d'ores et déjà abouti à la mise en place de procédures communes et de déclinaisons opérationnelles pour certains d'entre eux.

Un des axes de la stratégie de la DSIIA étant de créer du lien entre équipes académiques et équipes nationales, un référent unique des équipes nationales a intégré l'équipe de direction élargie.

## La mise en œuvre d'un centre de services commun à l'ensemble de la Région académique : Cépages

L'un des principes fondateurs de la DSIIA est de délivrer à l'ensemble des usagers de la Région académique un ensemble de services numériques identiques (même offre, égale qualité). Le service à rendre couvrant l'ensemble du territoire régional et concernant 60 000 utilisateurs, la mise en œuvre d'un outil de structuration de l'activité des équipes de la DSIIA permettant de professionnaliser et d'industrialiser les processus dans une démarche de qualité et d'amélioration continue, était incontournable. La DSIIA s'est donc dotée en novembre 2022 d'une solution ITSM (manière dont les équipes informatiques gèrent la livraison de services informatiques de bout en bout aux utilisateurs) construite sur la base du logiciel Itop.

Cépages permet à l'ensemble des agents des deux Académies d'accéder facilement aux services proposés par la DSIIA.



Nombre de dossiers Cépages déposés (novembre 2022 - avril 2023)

## L'adaptation du système de messagerie à son utilisation à l'échelle régionale académique

La construction des services régionaux et inter académiques oblige à repenser certains outils numériques parmi lesquels les outils de communication et en premier lieu la messagerie électronique.

Aujourd'hui, la messagerie régionale possède un système de filtrage anti-virus et antispam complet et est sécurisée avec des serveurs dans les deux centres de données bourguignon et franc-comtois. Elle possède également un serveur de liste de diffusion qui lui est propre, apportant ainsi aux services un outil de communication supplémentaire. Enfin, tous les processus de gestion et d'administration ont été revus avec, notamment, une normalisation des structures d'annuaires et des démarches unifiées de création de boîtes ou de listes.

Dans un avenir proche, il est prévu de déployer un outil de gestion des comptes académiques et régionaux davantage sécurisé : un guichet unique permettra, en toute autonomie, l'initialisation, par les agents de la Région académique, de comptes utilisateurs ainsi que la récupération des mots de passe oubliés. La lutte contre les mails frauduleux sera elle aussi être renforcée.

## Le travail sur la sécurité des systèmes d'information

Articulé autour d'une feuille de route prenant en compte le contexte complexe de leurs Académies aux niveaux de maturité différents, le travail a été axé, en priorité, sur les travaux d'audits et de co-construction d'une sécurité raisonnée prenant notamment en compte les nouveaux usages et les nouveaux modèles de fonctionnement.

Aussi, l'inscription de la Région académique au plan de cybersécurité de l'ANSSI et de France a constitué une avancée notable en 2022. En effet, il s'agit de contribuer à élever le niveau de cybersécurité des infrastructures régionales académiques et d'amorcer une démarche responsable avec la mise en œuvre de nouveaux chantiers issus du plan de sécurisation qui doit découler d'un état des lieux initial.

# PERSPECTIVES 2023

## La création d'un agenda commun au niveau régional académique

L'agenda est un outil central dans l'organisation de la vie d'un service. Aujourd'hui les Académies utilisent des agendas différents, ce qui complique et rend chronophage la planification des réunions, en particulier pour les services régionaux et inter académiques. Cette situation est un frein à l'organisation des services et au travail en équipe. La DSIIA déploiera un agenda unique basé sur la solution libre Zimbra, solution de la future messagerie nationale dans le cadre du programme ETNA.

## La mise en avant d'un système de messagerie instantanée régional académique : Rocket Chat

Les boîtes mails sont surchargées, le besoin de travail collaboratif depuis des sites distants (collaborations renforcées, télétravail, équipes distantes, itinérance, etc.) est avéré et prend de l'ampleur. Une des solutions réside dans l'utilisation d'une messagerie instantanée. Rocket Chat est déployé dans les deux Académies. Une instance régionale académique est mise à disposition des services régionaux et inter-académiques. Elle sera prochainement déployée pour tous les personnels des deux Académies, permettant ainsi les échanges entre personnels sur différents sites, quel que soit le service d'affectation de l'agent.

## La poursuite du travail autour de la démarche qualité de l'outil Cépages

Central dans l'organisation et outil d'échange entre et ses utilisateurs, Cépages est l'un des principaux éléments qui permet de faire de la DSIIA un centre de valeur pour la Région académique. La démarche qualité autour de ce centre de service va être poursuivie selon plusieurs axes : la supervision fine de la plateforme avec un gestionnaire dédié afin de s'assurer que chaque dossier est traité au mieux (délais et qualités des réponses notamment), la conception et l'alimentation d'une base de connaissance utilisateur et le prolongement du travail initié sur la base de connaissance interne à la DSIIA, ainsi que la consolidation de la base de données de configuration.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

[ce.dsi@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.dsi@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr)

[ce.rssi@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.rssi@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr)

# ANNEXE 1

## GLOSSAIRE DES SIGLES EMPLOYÉS

**ACM** : Accueil collectif de mineurs

**APADHE** : Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école

**ADAGE** : Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle

**AESH** : Accompagnant des élèves en situation de handicap

**AFD** : Agence française de développement

**ANS** : Agence nationale du sport

**ARS** : Agence régionale de santé

**BAFA** : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

**BAFD** : Brevet d'aptitude aux fonctions de Directeur

**BUT** : Bachelor universitaire de technologie

**BYOD** : « Bring your own device » traduit par AVEC pour « apportez votre équipement personnel de communication »

**CA** : Conseil d'administration

**CAR** : Comité de l'administration régionale

**CARIF-OREF** : Centre animation ressources d'information sur la formation – observatoire régional emploi formation

**CASNAV** : Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

**CCOE** : Commission de contrôle des opérations électorales

**CDOS** : comités départementaux Olympiques et sportifs

**CFA** : Centre de formation d'apprentis

**CIFRE** : Convention industrielle de formation par la recherche

**CIO** : Centre d'information et d'orientation

**CIR** : Crédit d'impôt recherche

**CJF** : Contrôle juridique et financier

**CNED** : Centre national d'enseignement à distance

**CNIL** : Commission nationale de l'informatique et des libertés

**CODIR** : Comité de direction

**CEC** : Comité électoral consultatif

**CMQ** : Campus des métiers et de qualifications

**CNIP** : Conférence nationale de l'immobilier public

**COMUE** : Communauté d'universités et d'établissements

**COPIL** : Comité de pilotage

**CPD** : Conseiller pédagogique départemental au numérique

**CPE** : Conseiller principal d'éducation

**CPER** : Contrat de plan Etat-région

**CPGE** : Classe préparatoire aux grandes écoles

**CR** : Conseil régional

**CRAAES** : Commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur

**CRAFPB** : Commission régionale académique des formations post-baccalauréat  
**CREAC** : Comité régional de l'éducation artistique et culturelle  
**CRESS** : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire  
**CRIJ** : Centre régional information jeunesse  
**CRMQ** : Coordination régionale des Campus des métiers et des qualifications  
**CROUS** : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires  
**CRS** : Conférence régionale du sport  
**CSEN** : Conseil scientifique de l'Éducation nationale  
**CUN** : Comité aux usages numériques  
**CVEC** : Contribution de vie étudiante et de campus  
**DAE** : Direction des achats de l'État  
**DAF** : Direction des affaires financières  
**DAFPE** : Délégué académique à la formation des personnels d'encadrement  
**DOS** : Direction de l'organisation scolaire  
**DRAA** : Direction régionale académique des achats  
**DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles  
**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
**DRAÉAAC** : Délégation régionale académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle  
**DRAFPIC** : Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue  
**DRAIO** : Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation  
**DRAJES** : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
**DRARÉIC** : Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération  
**DRARI** : Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation  
**DRDJCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
**DRES** : Délégation régionale à l'enseignement supérieur  
**DRESRI** : Délégation régionale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation  
**DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
**DRI** : Direction régionale de l'immobilier  
**DRNE** : Délégation régionale du numérique pour l'éducation  
**DPD** : Délégué à la protection des données  
**DSDEN** : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale  
**DSG** : Dialogue stratégique de gestion  
**DSI** : Direction des systèmes d'information  
**DSIIA** : Direction des systèmes d'information inter académique  
**EAC** : Éducation artistique et culturelle  
**EAFC** : Ecole académique de la formation continue  
**ECSI** : Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale  
**EFP** : Enseignement et formation professionnels  
**EGNT** : États généraux du numérique territorialisés  
**EMFOR** : Emploi métiers formation orientation  
**ENF** : Environnement numérique de formation  
**ENIR** : Écoles numériques innovantes et ruralité  
**ENSAM** : Ecole nationale supérieure des arts et métiers  
**ENSM** : École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques  
**ENT** : Environnement numérique de travail (Éclat BFC : ENT développé dans la RA BFC)

**EPL** : Établissement public local d'enseignement

**EPSCP** : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

**ERUN** : Enseignant référent pour les usages du numérique

**ESPER** : Économie sociale partenaire de l'école de la république

**ESRI** : Enseignement supérieur, recherche et innovation

**EUROSCOL** : Le label « Euroscol » vise à reconnaître la mobilisation des écoles et des établissements scolaires publics ou privés sous contrat s'inscrivant dans une dynamique européenne, par le portage et la participation à des projets et par la construction de parcours européens dans la perspective de la création d'un espace européen de l'éducation.

**E-TWINNING** : Outil qui permet aux enseignants de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des outils numériques

**FCIL** : Formation complémentaire d'initiative locale

**FSE** : Fonds social européen

**FVU** : Formation vie universitaire

**GCC** : Groupe contact collégialité

**GIP FTLV** : Groupement d'intérêt public formation tout au long de la vie

**GRÉTA** : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement

**IA-DASEN** : Inspecteur d'Académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale

**IA-IPR** : Inspecteur d'Académie - inspecteur pédagogique régional

**IAN** : Interlocuteurs académiques pour le numérique

**IENT ASH** : Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

**IENT ET-EG-IO** : Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement général, de l'enseignement technique et de l'information et de l'orientation

**IGESR** : Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

**INSPÉ** : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

**IREPS** : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

**ISAT** : Institut supérieur de l'automobile et des transports

**IUT** : Institut universitaire de technologie

**JEI** : Jeune entreprise innovante

**JEPVA** : Jeunesse, éducation populaire et vie associative

**JES** : Jeunesse, engagement et sports

**LEGTA** : Lycée d'enseignement général et technologique agricole

**LEN** : Label école numérique

**LP** : Lycée professionnel

**LPO** : Lycée polyvalent

**MENJ** : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**MESRI** : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**MLDS** : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

**MUE** : Maison universitaire de l'éducation

**ONISEP** : Office national d'information sur les enseignements et les professions

**OTE** : Organisation territoriale de l'Etat

**PAF** : Plan académique de formation

**PFRH** : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines

**PIA** : Programme d'investissements d'avenir

**ENT** : Environnement numérique de travail (Éclat BFC : ENT développé dans la RA BFC)

**PME** : Petites et moyennes entreprises  
**PNAD** : Plan national des achats durables  
**Pré-CAR** : Pré-comité de l'administration régionale  
**PST** : Projet sportif de territoire  
**RA** : Région académique  
**RCE** : Responsabilités et compétences élargies  
**R&D** : Recherche et développement  
**RH** : Ressources humaines  
**RGPD** : Règlement général sur la protection des données  
**RUPN** : Référent pour les usages pédagogiques du numérique  
**SAPS** : Science avec et pour la société  
**SARI** : Sourcing attractivité recrutement intégration  
**SATT** : Société d'accélération du transfert de technologie  
**SDJES** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports  
**SEEM** : Service études, expertise, modernisation  
**SGAR** : Secrétaire général pour les affaires régionales  
**SGRA** : Secrétariat général de Région académique  
**SIA** : Service inter académique  
**SIAJ** : Service inter académique juridique  
**SNEE** : Socle numérique dans les écoles élémentaires  
**SNU** : Service national universel  
**STAPS** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives  
**STS** : Section de technicien supérieur  
**TNE** : Territoire numérique éducatif  
**UB** : Université de Bourgogne  
**UBFC** : Université Bourgogne-Franche-Comté  
**UFA** : Unité de formation par apprentissage  
**UFC** : Université de Franche-Comté  
**UGAP** : Union des groupements d'achats publics  
**UTBM** : Université de technologie de Belfort Montbéliard  
**VSS** : Violences sexistes et sexuelles

### Secrétariat général de la Région académique



**Jean-Luc ROSSIGNOL**

**Secrétaire général de la Région académique**

Bourguignon-franc-comtois, docteur habilité à diriger des recherches en sciences de gestion, il est Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche détaché dans les fonctions de secrétaire général de la Région académique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.



**Myriam FRITZ LEGENDRE**

**Secrétaire générale adjointe**

Docteure en droit public, Attachée principale, elle a passé onze ans au conseil départemental de la Côte-d'Or (protection de l'enfance, politiques personnes en situation de handicap, personnes âgées, protection maternelle et infantile). Directrice des politiques et pratiques des relations européennes et internationales aux CEMEA nationaux pendant deux ans, puis Directrice des CEMEA Bourgogne pendant cinq ans. Elle est évaluatrice et experte référente pour l'agence Erasmus plus France dans le champ scolaire depuis 2014.



**Émilie SALASC**

**Chargée de mission**

Titulaire d'un LL.M (master) en droit international public, elle intègre l'IRA de Bastia en septembre 2017 puis rejoint le ministère de la Culture en septembre 2018. Elle y occupe les fonctions de chargée de mission au sein du bureau de la législation de la sous-direction des affaires juridiques du Secrétariat général jusqu'en août 2021. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, elle fait partie de l'équipe du Secrétariat général de la Région académique.



**Martine DE VECCHI**

**Asistante de direction**

Assistante de direction au secrétariat des affaires régionales depuis mai 2016 puis au Secrétariat général de la Région académique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, elle a exercé auparavant dans un service de gestion de personnels au Rectorat de Besançon.

### Direction régionale académique des achats



**Sophie VACHENC**

**Directrice des achats**

Dans le domaine de l'achat public depuis onze ans, elle a travaillé en tant que chargée des achats et des marchés publics dans des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche comme Agrosup Dijon et l'INRAE. Elle intègre le Rectorat de Dijon en 2017 comme cheffe de bureau responsable de la cellule académique des achats et obtient la certification d'acheteur expert labellisée par la Direction des achats de l'état (DAE) en 2018.

# ANNEXE 2

## Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle



**Éric GADY**  
**Délégué régional**

Professeur agrégé d'histoire dans les Académies de Paris, Amiens, Lyon puis Dijon, docteur en histoire contemporaine (diplomatie culturelle), il devient DAAC de l'Académie de Dijon en avril 2015.



**Stéphanie BARBIER**  
**Déléguée régionale adjointe**

Professeure de lettres, elle a exercé les fonctions d'adjointe au DAAC de l'Académie de Besançon.

## Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue



**Sébastien MARMOT**  
**Délégué régional**

Conseiller principal d'éducation au lycée Pierre Adrien Paris de Besançon pendant six ans, il devient Directeur adjoint et Responsable de centre IUFM de Besançon en 2007. Proviseur adjoint au lycée Condorcet à Belfort de 2008 à 2013, puis principal du collège Mont-Miroir de Maîche jusqu'en 2017, il est nommé proviseur du lycée des métiers du bois de Mouchard. Il rejoint la DAFPIC de l'Académie de Besançon en décembre 2018.



**Audrey BENOÎT-GONIN**  
**Déléguée régionale adjointe**

Titulaire d'une maîtrise de géographie économique obtenue en 2001 à l'université de Franche-Comté, elle est reçue au concours de CPE en 2005. De 2005 à 2009, elle exerce comme CPE dans différents types d'établissements de l'Académie de Strasbourg puis de Besançon, avant de devenir CPE vie scolaire, à la cellule vie scolaire du Rectorat de Besançon, entre 2009 et 2012. En 2012, elle est reçue au concours de personnel de direction, à la suite de quoi elle est affectée au poste de principale adjointe au collège René-Cassin de Baume-les-Dames jusqu'en 2016. De 2016 à 2021, elle occupe les fonctions de proviseure du lycée professionnel Jouffroy-d'Abbans de Baume-les-Dames. Depuis la rentrée 2021, elle est devenue adjointe au DRAFPIC et est en charge de la formation continue.

# ANNEXE 2



**Marie-Agnès GARNIER**  
**Déléguée régionale adjointe**

Elle a intégré l'Éducation nationale en 1998 par l'entrée formation continue en tant que conseillère en formation continue (CFC) au sein du GRETA de Dijon. En 2006, elle rejoint l'échelon académique toujours en tant que CFC et a en charge la gestion de dossiers transversaux tels que le BTP, transport logistique, etc. En 2012, elle poursuit sa carrière en abordant la formation sous un autre prisme et devient Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) jusqu'à la rentrée 2021 dans deux lycées polyvalents de l'Académie de Dijon à dominante technique. Elle est depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 adjointe au DRAFPIC en charge de la formation initiale.

## Coordination des Campus des métiers et des qualifications



**Michel MAINGUENAUD**  
**Coordinateur régional**

Ancien Professeur des Universités à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen où il a été Directeur du département Architecture des systèmes d'informations puis Directeur de la formation. Il a aussi été Directeur du CNRS / GDR2340 SIGMA (Système d'information géographique méthodologies et applications aujourd'hui MAGIS).

## Délégation de Région académique à l'information et à l'orientation



**Maurice DVORSAK**  
**Délégué régional**

Personnel de direction, il a été proviseur adjoint en Lorraine cinq ans, proviseur à Morez (39) quatre ans, chargé de mission IA-IPR établissements et vie scolaire neuf mois, proviseur du lycée Pasteur cinq ans puis du lycée Pergaud un an à Besançon. Il a été chef du service académique d'information et d'orientation et délégué régional de l'Onisep de septembre 2011 au 31 décembre 2019 au Rectorat de l'Académie de Besançon, avant de prendre les fonctions de délégué de Région académique à l'information et à l'orientation.



**Didier PERRAULT**  
**Délégué régional adjoint**

Diplômé de l'université de Bourgogne, il obtient le CAPLP en 1994, pour enseigner les mathématiques et les sciences. Entre 1994 et 2009, il exerce dans trois lycées professionnels de l'Académie de Dijon (à Dijon, à Autun et à Le Creusot). En 2009, il devient inspecteur de l'Éducation nationale mathématiques-sciences physiques et chimiques et rejoint l'Académie de Grenoble, avant de revenir en 2010 dans celle de Dijon. Il a également assuré la mission de doyen du collège des IEN « enseignement général - enseignement technique » de 2015 à 2018. En mai 2018, il occupe le poste de conseiller de la Rectrice, faisant fonction de Csaio.

# ANNEXE 2

## Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération



**Natacha LANAUD-LECOMTE**

**Déléguée régionale**

Enseignante en lycée professionnelle et formatrice en Académie, elle occupe les postes successifs de déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération de l'Académie de Dijon puis de Besançon. Formatrice auprès de l'OFAJ pour la mise en place de projets d'ouverture franco-allemande dans l'enseignement et la formation professionnelle, elle est aujourd'hui responsable de la DRARÉIC et vice-présidente du réseau multi-acteurs Bourgogne-Franche-Comté international. Polyglotte, le français est sa langue de scolarisation, elle a une formation en communication interculturelle.



**Géraldine MAZUÉ**

**Déléguée régionale adjointe**

Ambassadrice eTwinning et professeure d'anglais auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers pendant vingt ans, elle a toujours eu à cœur d'impliquer ses élèves dans des projets à dimensions internationales et européennes.

## Direction régionale de l'immobilier



**Benoît ROHR**

**Directeur régional**

Ingénieur du ministère en charge de l'écologie, il a exercé dans différents services déconcentrés de ce ministère : DDT, DREAL. Il a notamment dirigé un service aménagement à la DDT de la Haute-Marne.



**Hugues TRUDET**

**Directeur régional**

En poste au Rectorat de l'Académie de Besançon depuis septembre 2009, il était auparavant secrétaire général de la Direction régionale de l'équipement de Franche-Comté et départementale de l'équipement du Doubs.

## Délégation régionale du numérique pour l'éducation



**Nathalie BÉCOULET**

**Déléguée régionale**

Après avoir débuté sa carrière en tant que professeure des écoles, elle entre dans le corps d'inspection de l'Éducation nationale en 2011. Son appétence pour les potentialités du numérique la mène ensuite à passer un Master 2 et à rejoindre la Délégation académique pour le numérique éducatif. Elle accède à la tête de ce service en 2017, mission qui s'adosse à la fonction de conseillère du recteur, puis à celle de Déléguée régionale au numérique pour l'éducation de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté en 2020, dans le cadre de la fusion des DANE de Besançon et Dijon.



**Sylvain GRESSARD**

**Délégué régional adjoint**

Précédemment en poste à la région Bourgogne Franche Comté, il a été amené à travailler sur différents sujets tels que la construction de la stratégie numérique de la région Bourgogne-Franche-Comté, la modernisation de la collectivité ou la gestion du service « études et applications au sein de la DSI ». Il a rejoint la DRNE en septembre 2020.



**Sarah CORNU**

**Déléguée régionale adjointe**

Après avoir exercé pendant 23 ans différentes fonctions d'encadrement, de cheffe de projet et de chargée de mission au sein de l'enseignement agricole technique et enseignement supérieur du ministère de l'agriculture dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, elle intègre en mai 2018 l'équipe de la DANE de Besançon en tant qu'adjointe au DANE, avant de rejoindre la DRNE en qualité d'adjointe à la déléguée régionale. Préalablement à cette évolution de parcours, elle s'est également investie dans les thématiques des ressources, ainsi que de la formation ouverte et à distance. Ces expériences variées lui ont notamment permis de développer d'importantes capacités d'animation de réseaux d'acteurs de l'enseignement, d'ingénierie de formation et de développement.

## Délégation régionale à la protection des données



**Xavier PICHETTI**

**Délégué régional**

Après avoir enseigné dans des établissements spécialisés pendant six ans et exercé différentes missions de direction (Directeur de section d'enseignement général et professionnel et adapté et Directeur d'établissement d'enseignement spécialisé) et de personnel de direction en établissement public local d'enseignement (collèges et lycées) pendant dix-sept ans, il a été nommé chargé de mission en tant que Délégué à la protection des données en octobre 2018 pour la Région académique Bourgogne-Franche-Comté.

# ANNEXE 2

## Direction régionale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

### Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation



**Jean GUZZO**

**Délégué régional**

Nommé en 1992 à un poste d'enseignant-chercheur en microbiologie à l'Université de Bourgogne puis promu professeur en 1998, il réalise sa carrière d'enseignant au sein de l'UFR Sciences de la vie, de la terre, et de l'Environnement. Sa carrière de chercheur a débuté au sein d'une UMR INRA/université de Bourgogne, dont il a assuré la co-direction pendant quelques années, puis au sein de l'UMR Université de Bourgogne/Agrosup Dijon « Procédés alimentaire et microbiologique » jusqu'en 2020. Il a conduit ses recherches dans le domaine des sciences des aliments et s'est plus particulièrement consacré à la caractérisation des capacités d'adaptation aux environnements hostiles de bactéries d'intérêt technologique telles que les bactéries probiotiques. De 2012 à 2019, il occupe le poste de vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique à l'Université de Bourgogne. Depuis le mois d'octobre 2020, il occupe le poste de Délégué régional académique à la recherche et l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté.



**Gonzalo CABODEVILA**

**Délégué régional adjoint**

Élève professeur de l'Ecole normale supérieure de Cachan (actuellement Paris-Saclay), il a ensuite été Maître de conférences à l'ENSM de Cachan dans les domaines de l'automatique, du traitement du signal et des microtechnologies.



**Véronique SOUBZMAIGNE**

**Déléguée régionale adjointe**

Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de l'université de Bourgogne, responsable du service de valorisation, responsable du service de la recherche et chargée de mission, de 1993 à 2017, elle est devenue déléguée régionale adjointe au sein de la DRRT Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (devenue DRARI le 1<sup>er</sup> janvier 2021). Au sein de la DRARI, elle a la charge du volet « Innovation » dans le continuum entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI). À ce titre, elle assure le copilotage et le suivi des outils, SATT, incubateur, CIR, CIFRE, Centres de ressources technologiques et Plateformes technologiques en Bourgogne-Franche-Comté.

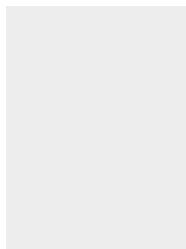
### Délégation régionale de l'enseignement supérieur



**Gracian DIDIER**

**Délégué régional**

Il a pris la responsabilité de la Délégation régionale à l'enseignement supérieur le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Il a exercé auparavant des fonctions de responsable administratif de composante à l'université de Bourgogne, de conseiller mobilité carrière et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au SGAR de Bourgogne-Franche-Comté et antérieurement en tant que responsable de service au Rectorat de Dijon (DIRH – SAIO) et à l'université de Franche-Comté (service formation – relations internationales).



**Cristina BUSQUET - PARETS**  
**Déléguée régionale adjointe**

Elle a pris, le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les fonctions d'adjointe au responsable de la Délégation régionale à l'Enseignement supérieur et de responsable du pôle Contrôle juridique et financier. Elle a occupé précédemment les fonctions de DAF à l'université de Franche-Comté, pendant trois ans et d'UBFC, pendant un an et demi. Auparavant, elle a occupé les fonctions de chef du service financier et du contrôle de gestion (six ans), ainsi que de responsable administrative du SAIC (six ans), à l'université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

## Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport



**Marie-Andrée GAUTIER**  
**Déléguée régionale**

Responsable du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne à Prémanon entre septembre 2009 et août 2011, elle est ensuite responsable du pôle formation certification emploi à la DRJSCS Franche-Comté jusqu'en décembre 2015. Responsable ressources humaines de la DRDJSCS BFC jusqu'en 2016, elle est ensuite nommée Directrice régionale adjointe de la Direction régionale, jeunesse, sport et cohésion sociale du Grand Est chargée des fonctions de secrétaire générale en janvier 2017, puis Directrice régionale adjointe de la Direction régionale, jeunesse, sport et cohésion sociale de BFC et préfiguratrice DRAJES en 2020. Elle est la DRAJES BFC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.



**Corentin BOB**  
**Délégué régional adjoint**

Inspecteur de la jeunesse et des sports, il a occupé les fonctions de chef de service jeunesse et sports dans deux départements avant de piloter la cellule nationale en charge de la lutte contre les violences dans le sport au ministère chargé des sports. Il a rejoint la DRAJES le 15 février 2022 où il occupe la fonction d'adjoint à la Déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



**Azzedine MRAD**  
**Délégué régional adjoint**

Chevalier de l'ordre national du Mérite.  
Délégué régional au sein d'un établissement public (du Fastif à l'Ascé) de 1994 à 2009, puis Adjoint au Directeur régional de la DRJSCS de Franche-Comté et chef de pôle des politiques de cohésion, de jeunesse et de la vie associative, de 2010 à 2015, puis à la DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté de 2016 à 2020, il rejoint au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la DRAJES BFC en tant qu'adjoint et chef du pôle Jeunesse, engagement et vie associative.



RA\_BFC

**Rectorat de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté**

**Tél : 03 81 65 49 28**

**[ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr](mailto:ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr)**

10, rue de la Convention  
25 000 Besançon Cedex

2 G, rue général Delaborde  
21000 Dijon